

LES TERRES HUMIDES UN HYMNE À LA VIE

RAPPORT FINAL DU GROUPE
DE TRAVAIL CANADIEN SUR
LA CONSERVATION DES
TERRES HUMIDES



terres
DURABLES
humides

COMMUNICATION n^o 1993 - 1



Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Imprimé en 1993
Ottawa (Ontario)
ISBN 0-662-98159-6
N° de cat. CW66-125/1993F

M. Kenneth W. Cox, le président du Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides (GTCCTH), a rédigé ce rapport.

La Série des communications sur les terres humides durables est publiée par le Secrétariat au Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). La série est consacrée à la publication de rapports portant sur la gestion, les politiques et les aspects scientifiques, relatifs aux terres humides, importants pour le Canada. L'objectif de la série est de rendre les Canadiens davantage conscients de l'importance d'une utilisation prudente et de la conservation des écosystèmes que représentent les terres humides, et de leur valeur en tant que ressource naturelle.

Le GTCCTH remercie sincèrement les organismes suivants de leur financement qui a permis d'établir et d'aider le Groupe de travail :

- Service canadien de la faune, Environnement Canada
- Habitat faunique Canada
- Canards illimités Canada
- Hoechst Canada Inc.

Le présent document a été produit avec la collaboration et le financement des organismes suivants :

- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
- Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

On peut obtenir le présent document en s'adressant au :

Secrétariat
Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)
Bureau 200, 1750, Courtwood Crescent
Ottawa (Ontario) K2C 2B5

Couverture : Un bouclier précambrien de terres humides aux couleurs de l'automne.

Photo : K. Cox

Also available in English under the title: *Wetlands: A Celebration of Life. Final Report of the Canadian Wetlands Conservation Task Force.*



Couverture imprimée sur du papier recyclé (50 % de fibres recyclées, 10 % de déchets de consommation)
Pages intérieures imprimées sur du papier recyclé à 100 %



Plus de 50 p. 100 de papier
recyclé dont 10 p. 100 de
fibres post-consommation.

M - Marque officielle d'Environnement Canada

**LES TERRES HUMIDES
UN HYMNE À LA VIE**

par

Kenneth W. Cox

Président

Groupe de travail canadien

sur la conservation

des terres humides

**terres
humides**

Communication n° 1993-1



Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

**GROUPE DE TRAVAIL CANADIEN SUR LA
CONSERVATION DES TERRES HUMIDES**

CANADIAN INSTITUTE OF
PLANNERS
INSTITUT CANADIEN DES
URBANISTES



The Canadian Federation of Agriculture
la Fédération canadienne de l'agriculture



CANADIAN PULP AND PAPER ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PÂTES ET PAPIERS



Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
National Round Table on the Environment and the Economy



Canards Illimités Canada
Ducks Unlimited Canada

HABITAT FAUNIQUE
CANADA



LE PLAN VERT DU CANADA



Environnement
Canada

Environment
Canada



Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Préface.....	iv
Remerciements.....	v

Table des matières

Chapitre premier : Plans d'action requis	1
Chapitre deux : Introduction.....	7
Chapitre trois : Mise à jour : Recommandations du Forum sur les terres humides durables	15
3.1 Politiques et programmes concernant les terres humides	17
3.2 Partenariats.....	20
3.3 Politiques et programmes agricoles.....	23
3.4 Impôt foncier, évaluation foncière et finances.....	30
3.5 Codes et éthiques en matière d'environnement	34
3.6 Communications et éducation	36
3.7 Recherches, évaluations et vérifications	39
Chapitre quatre : Les enjeux futurs.....	45
Références	51
Annexes	55
A. Informations générales sur le GTCCTH et liste des recommandations du Forum sur les terres humides durable	56
B. Programmes sur les terres humides au Canada	66
C. Membres du Groupe de travail.....	71
D. Bibliographie choisie	73

Lors du Forum sur les terres humides durables, qui s'est tenu en 1990, le Premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, a incité tous les Canadiens et Canadiennes à donner la priorité «au rétablissement de leur propre habitat», ce qui implique la protection des terres humides. Le Premier ministre souhaitait obtenir la participation du grand public aux efforts de conservation des terres humides. Selon lui, la collaboration est la clé du succès de cette entreprise : «Aucun de nous ne peut demeurer passif pendant que les autres agissent», a-t-il déclaré.

Le Groupe de travail canadien sur les terres humides, créé dans la foulée de ce forum, vient de présenter son rapport final. Ce rapport, intitulé *Les terres humides : un hymne à la vie*, invite les gouvernements, l'industrie, les organismes de conservation et la population à prendre des mesures spéciales pour sauvegarder ces précieux écosystèmes. Dans le même esprit qui a animé le forum, le Groupe de travail reconnaît l'importance de la coopération. Il s'inspire des discussions tenues au forum - au cours desquelles les participants ont fait preuve de perspicacité, d'un sens de l'innovation et de leadership - pour élaborer des mesures stratégiques qui favoriseront l'utilisation durable des terres humides au Canada.

L'importance du rapport *Les terres humides : un hymne à la vie* ne se limite pas à la conservation des terres humides au pays. En effet, le rapport

fournit un modèle de développement durable, dont l'approche axée sur les écosystèmes ou les paysages favorise la coopération entre des groupes d'intérêt commun, une meilleure définition des enjeux, le renforcement des liens de partenariat, l'établissement de consensus, ainsi que la recherche et l'application de solutions. Les écosystèmes ou les paysages représentent une base commune autour de laquelle les divers intervenants peuvent discuter de leurs objectifs économiques et environnementaux, et décider des mesures acceptables à prendre.

J'ai bon espoir que les Canadiens et Canadiennes, partout au pays, relèveront avec ferveur les défis posés dans *Les terres humides : un hymne à la vie*. Le gouvernement du Canada, pour sa part, fera de son mieux pour mettre en œuvre des politiques et des programmes en matière de conservation des terres humides et pour poursuivre ses efforts dans la voie de la conservation de ces précieux écosystèmes.

Préface



Jean J. Charest
*Ministre de l'Environnement
et Membre de la Table ronde
nationale sur l'environnement
et l'économie*

Le président du Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides (GTCCTH) désire exprimer sa gratitude aux personnes et organismes suivants pour l'appui financier et logistique qu'ils ont accordés au Groupe depuis sa création. Il aimerait remercier tout particulièrement Jim McCuaig du Service canadien de la faune (Environnement Canada), David Neave d'Habitat faunique Canada, James Patterson de Canards illimités Canada, Mike Kelly de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Jean-Pierre Martel de l'Association canadienne des pâtes et papiers, Sally Rutherford de la Fédération canadienne de l'agriculture et David Sherwood de l'Institut canadien des urbanistes.

Les membres de Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides aimeraient également exprimer leur reconnaissance aux multiples organisations, organismes et particuliers qui ont fourni de l'information ou des conseils pour la compilation et la rédaction de ce rapport.

Nos remerciements s'adressent également à Hoechst Canada Inc. pour sa contribution financière et à Margaret Gadsby, de cette société, pour son soutien et son aide. Notre reconnaissance va à Clayton Rubec du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) pour son aide précieuse et ses conseils, à Dana Imbéault d'Habitat faunique Canada, contrôleur financier du GTCCTH, à Pauline Lynch-Stewart, qui a revu et commenté le rapport, et à Leslie Rubec, qui a apporté une aide précieuse dans la publication du rapport. Enfin, nous remercions Bob Reid, artiste, à qui nous devons les dessins à la plume et à l'encre.

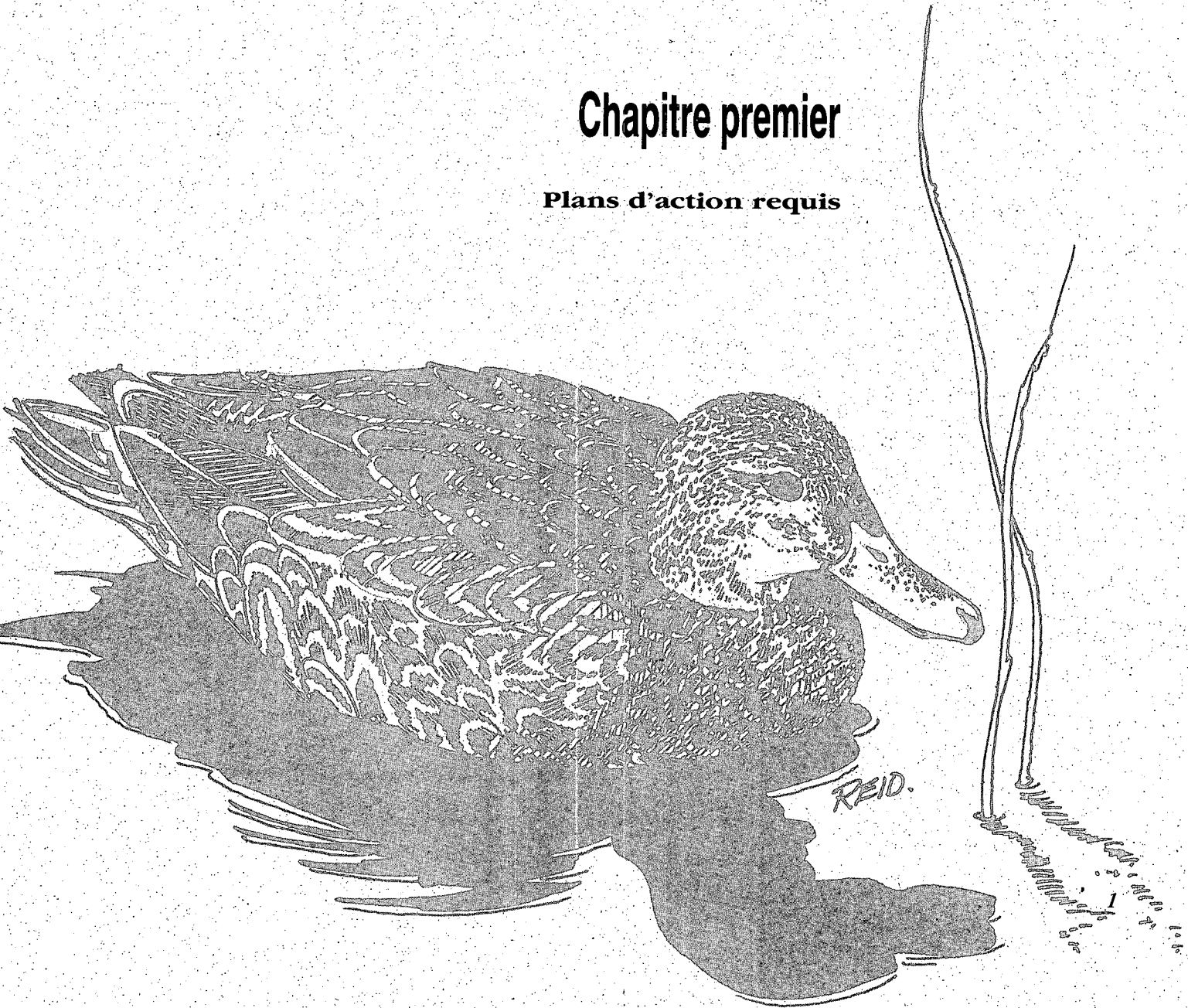
Le matériel de l'Annexe B (Programmes sur les terres humides au Canada) a été aimablement fourni par les personnes suivantes : Syd Barber d'Habitat faunique Canada, Mike Cahill du ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve, Lorne Colpitts de la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, Margaret McLaren du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Rosemary Curley du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie de l'Île-du-Prince-Édouard, Patrick Kehoe du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie de Nouveau-Brunswick, Ernie Ewaschuk de l'Alberta NAWMP Centre, Lindsay Jones du Programme de conservation des estuaires du Pacifique, Randy Milton du ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, Isabelle Ringuet du Service canadien de la faune, région du Québec, Robert Bromley du ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest et Don Toews du ministère des Ressources renouvelables du Yukon.

Enfin, le GTCCTH est particulièrement redevable à Theresa Dupuis de Canards illimités Canada pour l'appui indéfectible, l'enthousiasme et le soutien logistique dont elle a fait preuve depuis la création du GTCCTH.

Remerciements

Chapitre premier

Plans d'action requis



Le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides, créé au début de 1991 par le ministère de l'Environnement à la demande de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, est un groupe multisectoriel qui réunit des représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que d'associations industrielles. Conformément à l'orientation proposée par le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), il a pour mandat de déterminer des plans d'action appropriés pour les 73 recommandations formulées dans le cadre du Forum sur les terres humides durables en 1990 et d'indiquer les progrès accomplis en matière de conservation des terres humides depuis la tenue du Forum. Le présent chapitre examine les recommandations finales formulées par le Groupe de travail à l'issue de son mandat de deux ans.

D'après le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides préconise la tenue d'un débat libre et l'établissement d'un consensus entre les représentants des divers secteurs de l'économie canadienne sur les questions touchant l'environnement et l'économie. Le dialogue et les liens de partenariat établis lors de discussions à des tables rondes, tel le Forum sur les terres humides durables, sont des modèles d'application du développement durable. Le partage des possibilités et des objectifs et la mise en commun des ressources des différents partenaires ont contribué au développement durable et à l'amélioration de l'intégrité écologique au Canada. Cette impulsion doit être maintenue.

De plus, les nombreux groupes voués à la conservation des terres humides au Canada doivent être reconnus et encouragés. Le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides, bien que conscient des progrès accomplis dans la conservation des terres humides, craint qu'en l'absence d'efforts soutenus et accrus, cette ressource précieuse ne

deviennent un élément résiduel de certains de nos paysages. Le dialogue, les mesures d'encouragement et des programmes efficaces liés aux terres humides doivent être appuyés par des changements institutionnalisés des mesures d'intérêt public qui influenceront sur la conservation à long terme des terres humides.

Recommandations

En général

1. Le ministre de l'Environnement devrait maintenir la fonction de consultation que le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides a fournie. Cette fonction pourrait prendre la forme d'un sous-comité consultatif du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Le sous-comité serait composé de représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la conservation des terres humides au Canada ou qui sont touchés par les activités de conservation. Il aurait pour mandat de promouvoir le dialogue et la compréhension concernant les terres humides au Canada et d'encourager la création de partenariats pour la conservation des ressources de terres humides.
2. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait établir une procédure et un calendrier pour le suivi des recommandations formulées par le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides.
3. Le ministre de l'Environnement devrait reconnaître que le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides a atteint ses objectifs, y compris la publication d'un rapport final.

Plans d'action requis

En particulier

Groupe 1 – Politiques et programmes concernant les terres humides

4. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait continuer à fournir de l'information de base sur divers aspects de la gestion et de la conservation des terres humides. Le cas échéant, il devrait également aider les provinces et les pays étrangers intéressés à élaborer des politiques ou des lois sur les terres humides.
5. Le gouvernement du Canada devrait établir un comité interministériel sur les ressources naturelles, dont le ministère de l'Environnement serait l'organisme directeur. Ce nouveau comité, dont la présidence serait rotative, engloberait les mandats et les membres de l'actuel Comité interministériel sur l'eau, de même que des représentants d'autres ministères pertinents. Les politiques qui relèveraient du mandat de ce nouveau comité comprendraient la *Politique fédérale relative aux eaux*, la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides*, une *Politique des espèces sauvages pour le Canada*, la *Stratégie forestière du Canada*, la *Politique fédérale sur l'utilisation des terres* et la *Politique de gestion de l'habitat du poisson*.
6. Les gouvernements, l'industrie, les organismes de conservation et le grand public devraient reconnaître l'importance des processus d'évaluation environnementale et y avoir recours dans l'évaluation et l'atténuation des effets négatifs majeurs du développement sur les terres humides et dans l'octroi des indemnités.



Groupe 2 – Partenariats

7. Une multitude d'associations et d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et industriels devraient continuer à renforcer les liens de partenariat ou en forger de nouveaux afin d'appuyer la conservation des terres humides. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait continuer à encourager l'établissement de partenariats entre tous les intervenants, traditionnels et non traditionnels, de manière à constituer un lien essentiel dans le processus d'harmonisation de l'environnement et de l'économie. Il est recommandé que le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) accroisse le nombre de ses membres de manière à accueillir des représentants des secteurs de l'agriculture et de la foresterie, tant des organismes gouvernementaux que des organisations privées non gouvernementales.

Groupe 3 – Politiques et programmes agricoles

8. Les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux devraient continuer à collaborer avec les agriculteurs afin d'élaborer, de maintenir ou d'améliorer les programmes incitatifs en matière d'habitat ou de terres humides axés sur l'agropaysage.
9. Le ministre du Commerce international devrait s'assurer que la réponse du Canada aux efforts de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'Accord de libre échange nord-américain (ALÉNA) comprend divers stimulants axés sur l'environnement et la conservation qui ne faussent les échanges commerciaux et l'utilisation des terres pour les agriculteurs. Ces stimulants devraient permettre
10. Les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture devraient intégrer aux programmes de soutien du revenu agricole divers stimulants pour la protection de l'environnement et de l'habitat, lesquels prendraient la forme de paiements non basés sur le prix des produits agricoles.
11. Les organismes liés à la faune et à l'agriculture devraient collaborer et, en coopération avec les municipalités, s'assurer que les ministres de l'Agriculture au Canada accordent des stimulants pour la protection de l'environnement et de l'habitat aux agriculteurs dans le cadre des programmes et politiques agricoles.



12. Les organismes liés à la faune et à l'agriculture devraient continuer d'examiner des moyens de réduire les coûts que doivent assumer les propriétaires fonciers par suite des dommages causés aux cultures par la faune. Cela est particulièrement important compte tenu de la reconnaissance de la contribution de la gestion privée dans la conservation de l'habitat et de la gamme de plus en plus étendue de stimulants à la conservation accordés aux propriétaires fonciers.

Groupe 4 – Impôt foncier, évaluation foncière et finances

13. Le ministère des Finances devrait revoir et élaborer une stratégie pour appliquer les recommandations concernant la *Loi de l'impôt sur le revenu* formulées dans le rapport intitulé *Ce n'est pas un cadeau : les terres écosensibles et la fiscalité* (Denhez 1992).
14. Les gouvernements provinciaux et les administrations municipales au Canada devraient examiner et appliquer, le cas échéant, les recommandations relatives à l'évaluation foncières formulées dans le document intitulé *Ce n'est pas un cadeau : les terres écosensibles et la fiscalité* (Denhez 1992).
15. Les organisations et associations privées canadiennes devraient sensibiliser le public aux recommandations formulées dans le document intitulé *Ce n'est pas un cadeau : les terres écosensibles et la fiscalité* (Denhez 1992) afin de garantir leur mise en oeuvre.

Groupe 5 – Codes et éthiques en matière d'environnement

16. Habitat faunique Canada, en collaboration avec des associations de municipalités, devrait élaborer un programme de reconnaissance formelle de la gestion privée des terres qui serait offert aux propriétaires fonciers par les municipalités.
17. Les entreprises et les associations industrielles devraient élaborer et appliquer des codes de pratiques environnementales ou des principes directeurs en matière de gestion des ressources, y compris la conservation des terres humides. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait encourager et appuyer ces initiatives le cas échéant.

Groupe 6 – Communications et éducation

18. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait créer un «Centre des ressources en terres humides».
19. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait encourager le maintien des liens et des communications entre la communauté vouée à la conservation et les entreprises et organisations industrielles pour favoriser la conservation des terres humides sur les terres appartenant à des intérêts privés ou corporatifs.

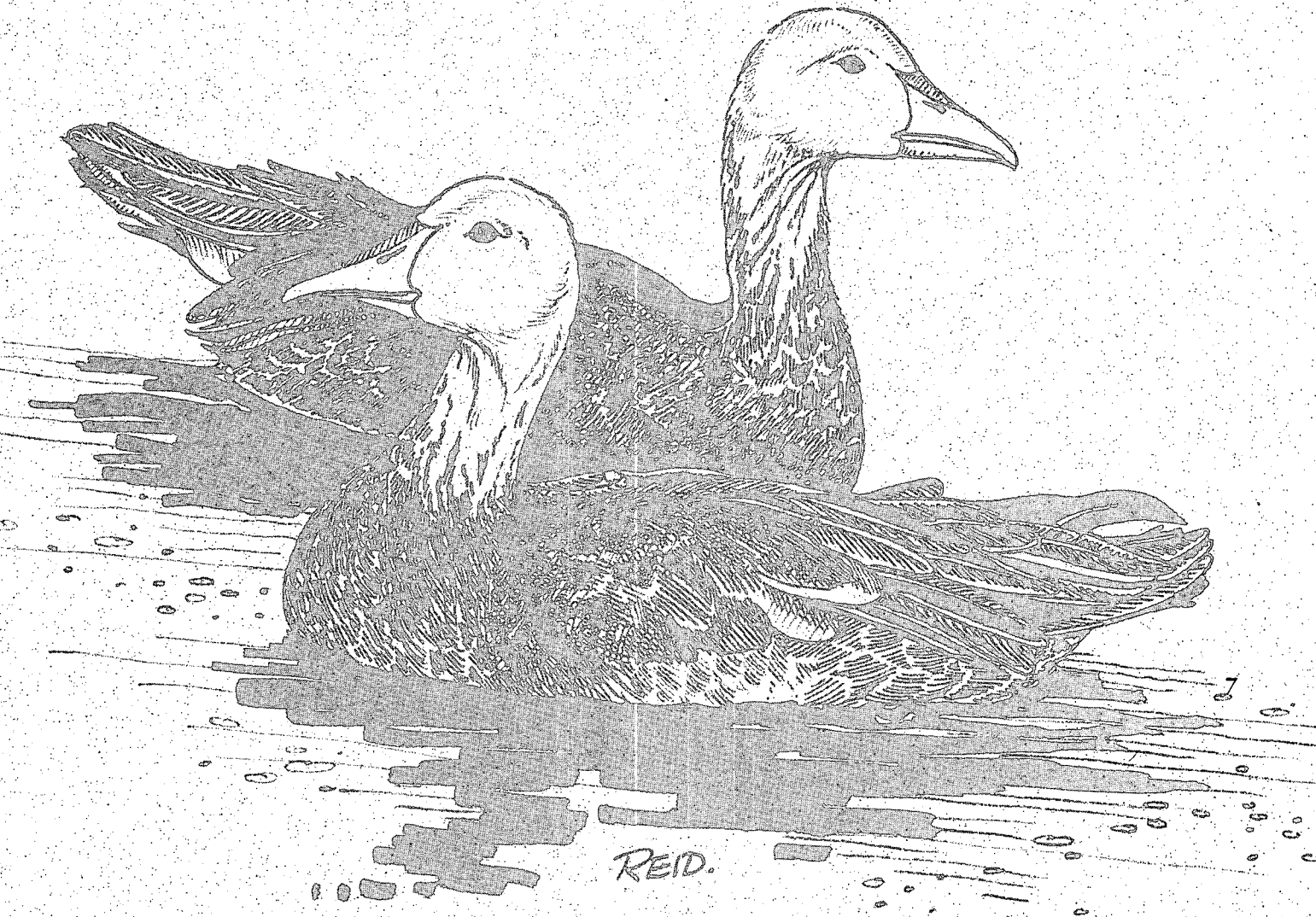
20. Les associations professionnelles, en collaboration avec des établissements d'enseignement, devraient élaborer et offrir des cours de conservation et d'écologie des terres humides et les intégrer aux programmes de formation professionnelle.
21. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait envisager la possibilité de mettre au point un mécanisme qui assurerait une reconnaissance nationale aux entreprises et aux particuliers qui se sont démarqués dans la conservation des terres humides.
22. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait envisager, en collaboration avec d'autres organismes, l'intégration d'une composante axée sur les terres humides dans les événements spéciaux organisés dans divers secteurs (par ex. semaine de la foresterie, semaine de la conservation des sols).

Groupe 7 – Recherches, évaluations et vérifications

23. L'Environnement Canada devrait intégrer l'information et les bases de données existantes sur les ressources en terres humides du Canada, en coopération avec les organismes gouvernementaux et les organisations nongouvernementales appropriés.
24. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait encourager l'évaluation de l'utilisation des terres humides naturelles existantes et des terres humides artificielles créées à des fins de traitement des eaux d'égout, de stockage des eaux chaudes, d'aquaculture et d'autres utilisations commerciales au Canada.
25. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) devrait établir et promouvoir une liste des besoins prioritaires en recherche sur les terres humides. À cette fin, il devrait examiner et évaluer les recommandations formulées dans le document intitulé *Une orientation pour la recherche scientifique sur les terres humides au Canada* (Wedeles *et al.* 1992) et dans d'autres ouvrages.

Chapitre deux

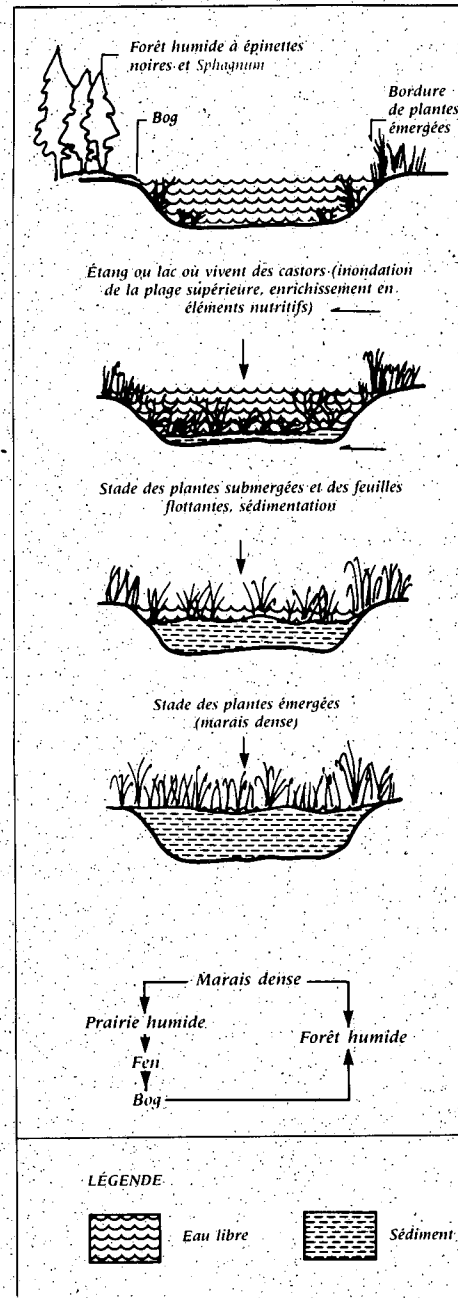
Introduction



Il y a cinq classes de terres humides au Canada : les bogs, les fens, les marais, les eaux peu profondes, et les marécages.

Bourbiers... landes... muskeg... tourbières... terres humides – tous ces termes s'appliquent à des terres qui sont toujours ou presque toujours saturées d'eau. Elles ne sont pas des terres fermes au sens courant du terme ni des plans d'eau libre. Les écosystèmes qui apparaissent dans ces terres sont marqués par la présence persistante d'un excès d'eau. Les terres humides sont «des terres où la nappe phréatique est située près de la surface, à l'égalité ou au-dessus du sol ou bien des terres qui sont saturées d'eau assez longtemps pour que s'installent des processus caractéristiques des terres humides ou des milieux aquatiques et qui sont reconnaissables par la présence de sols hydriques, de végétation hydrophile et de différentes formes d'activité biologique adaptées aux milieux humides»

(Tarnocai 1980).



Origine théorique et succession d'un marais de bassin d'eau douce

(Source : Groupe de travail national sur les terres humides 1988)

Bog

Les bogs sont des terres humides couvertes de tourbe dans lesquelles la végétation montre les effets d'une nappe phréatique élevée et une absence générale d'éléments nutritifs. Les eaux de surface des bogs sont très acides. Elles exhibent des mousses de sphagne et comprennent une végétation arbustive de lande boisée ou non. Les bogs suscitent un intérêt croissant pour la récolte de la tourbe et le drainage forestier dans certaines régions du Canada.

Fen

Les fens sont des tourbières caractérisées par une nappe phréatique élevée, dont le drainage interne se fait lentement par infiltration dans les gradients inférieurs. Ils présentent une teneur faible à moyenne en éléments nutritifs et peuvent être couverts d'arbustes et d'arbres ou en être dépourvus. À l'instar des bogs, la plupart des fens se trouvent dans les zones les plus septentrionales, généralement éloignés de l'impact du développement agricole ou urbain.

Marécage

Les marécages sont des terres humides inondées d'eaux stagnantes ou quasi stagnantes pendant de longues périodes ou certaines saisons, laissant le sous-sol continuellement engorgé d'eau. La nappe phréatique peut baisser saisonnièrement sous la rhizosphère, favorisant l'aération de la couche superficielle. Les marécages sont des sites productifs riches en éléments nutritifs. La végétation peut consister en forêts denses de conifères ou de feuillus, ou de bouquets d'arbustes élancés. Les marécages se rencontrent le plus fréquemment dans les zones tempérées du sud du Canada. Ils sont généralement perturbés par l'assèchement des terres à des fins agricoles ou urbaines, les fluctuations du niveau de l'eau et l'aménagement forestier.

Marais

Les marais sont des terres humides inondées périodiquement ou de façon permanente par des eaux stagnantes ou quasi stagnantes, et sont donc riches en éléments nutritifs. Ce sont principalement des zones de sols humides et minéraux. La nappe phréatique est mobile; toutefois, l'eau demeure dans la rhizosphère durant la majeure partie de la saison de croissance. Il y a une saturation relativement élevée en oxygène. Les marais sont caractérisés par une végétation émergente de joncs, de roseaux, de laïches et de cypéracées. Le niveau des eaux de surface peut fluctuer de façon saisonnière (et même quotidienne); en période d'étiage, il expose des plages de végétation dense, des slikkes ou des sebkhas. Les perturbations sont habituellement causées par l'agriculture, l'endiguement, le remblayage à des fins d'aménagement urbain et la construction de réservoirs de retenue. Les marais sont fréquents le long des lacs tempérés de grandes étendues et dans les zones tidales côtières ainsi qu'en association avec les étangs des prairies.

Eau peu profonde

Les eaux peu profondes comprennent les cuvettes, les terrains marécageux ou les étangs ainsi que les eaux en bordure des secteurs riverains, côtiers ou lacustres. En général, ce sont des étendues relativement petites d'eau stagnante ou courante; elles représentent habituellement un stade de transition entre les lacs et les marais. Les eaux de surface semblent libre, généralement dépourvues de végétation émergente. Leur profondeur est habituellement inférieure à deux mètres au milieu de l'été. En général, les eaux peu profondes sont perturbées par le drainage à des fins agricoles ou urbaines ainsi que par l'aménagement d'installations portuaires, récréatives et hydro-électriques.

Les terres humides : un hymne à la vie - Rien ne saurait mieux décrire l'un des systèmes les plus productifs de la planète.

Cette phrase utilisée par Bob Long dans son film «Wetlands» décrit ce que sont les terres humides et non ce qu'elles ne sont pas. Ce titre convient à merveille au rapport final du Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides. Trop longtemps, nous avons considéré les terres humides comme des terres de désolation, essayant de vaincre l'opinion largement répandue que les terres humides font obstacle au progrès, plutôt que de célébrer ces écosystèmes exceptionnels et extrêmement productifs.

Les Canadiens ont une vision intemporelle de leurs terres humides : des milliers de bécasseaux survolant un estran côtier; un îlot de nénuphars au milieu d'une végétation verte luxuriante; un orignal femelle et son veau s'alimentant près d'une étendue d'eau; un aigle dévorant un saumon dans un estuaire; ou un coucher de soleil sur l'eau avec, en silhouette, une nuée de canards, d'oies, de bernaches ou de cygne. Quel que soit le moment de l'année, printemps, été, automne ou hiver, nos sens sont en éveil lorsque nous explorons une terre humide. Les terres humides fourmillent de vie; que ce soit au-dessous, au niveau ou au-dessus de la surface de l'eau.

Les humains font également partie de ce tissu écologique complexe dans lequel les terres humides jouent un rôle vital. Les terres humides nous offrent une gamme étendue de produits, de services, d'expériences et d'autres avantages (voir figure, p. 11). Mais, même si nous reconnaissons de plus en plus notre dépendance envers ces écosystèmes, elles ont été très perturbées récemment par nos activités de développement.

La proportion des terres humides dégradées ou converties a atteint 70 % dans les cuvettes du centre des Prairies, 65 % dans les marais salés de l'Atlantique, 80 à 98 % dans les zones urbaines; 70 %

dans les marais estuariens du Pacifique et 70 à 80 % dans les marécages côtiers et feuillus de la vallée du Saint-Laurent et du sud de l'Ontario. Des efforts multiples sont en cours pour interrompre, voire renverser cette tendance. Toutefois, il reste beaucoup à faire.

Le présent rapport fournit une base pour s'assurer que les fonctions et valeurs des terres humides sont maintenues : que tous les Canadiens reconnaissent que les terres humides sont un hymne à la vie et que leur perte affecte notre qualité de vie. Il contient notamment des recommandations pratiques qui, lorsqu'elles seront mises en oeuvre, contribueront à sauvegarder les ressources en terres humides du Canada. Ces recommanda-

Introduction

Province ou territoire	Superficie de tourbières		Superficie totale de terres humides	
	ha × 10 ³	% de la superficie de la province ou du territoire	ha × 10 ³	% de la superficie de la province ou du territoire
Alberta	12 673	20	13 704	21
Colombie-Britannique	1 289	1	3 120	3
Manitoba	20 664	38	22 470	41
Nouveau-Brunswick	120	2	544	8
Terre-Neuve - Labrador	6 429	17	6 792	18
Territoires du Nord-Ouest	25 111	8	27 794	9
Nouvelle-Écosse	158	3	177	3
Ontario	22 555	25	29 241	33
Île-du-Prince-Édouard	8	1	9	1
Québec	11 713	9	12 151	9
Saskatchewan	9 309	16	9 687	17
Territoire du Yukon	1 298	3	1 510	3
Canada	111 327	12	127 199	14

Fréquence d'apparition des terres humides et des tourbières dans les provinces et les territoires du Canada.

(Source : Groupe de travail national sur les terres humides 1988)

FONCTIONS – (CAPACITÉS)	EXEMPLES DE PRODUITS, SERVICES ET EXPÉRIENCES CRÉÉS PAR LES TERRES HUMIDES	EXEMPLES D'AVANTAGES ASSURÉS À LA SOCIÉTÉ PAR LES TERRES HUMIDES
Vitales		
<i>Régulation/ Absorption</i>	Régulation du climat, absorption des substances toxiques, stabilisation des processus de la biosphère, stockage de l'eau, nettoyage.	Lutte contre les inondations, (vies sauvées, dollars économisés) réduction des contaminants, eau propre, réduction des dommages causés par les tempêtes, bienfaits pour la santé, lutte contre l'érosion.
<i>Santé de l'écosystème</i>	Cycle des éléments nutritifs, support de la chaîne alimentaire, habitat, stockage de biomasse, diversité génétique et biologique.	Qualité de l'environnement, maintien de l'intégrité de l'écosystème, réduction des risques (et valeurs des options connexes).
Sociales/Culturelles		
<i>Science/ Information</i>	Spécimens pour la recherche, les jardins zoologiques, les jardins botaniques, écosystèmes représentatifs et uniques.	Meilleure connaissance de la nature – emplacements pour l'étude de la nature, la recherche, l'éducation (excursions).
<i>Esthétique/ Récréatives</i>	Utilisations non consommatrices comme l'observation, la photographie, l'observation des oiseaux, les sentiers pédestres, la natation.	Avantages économiques directs pour les utilisateurs, plaisir personnel et relaxation, avantages pour l'industrie du tourisme et l'économie locale.
<i>Culturelles/ Psychologiques</i>	Les utilisations des terres humides peuvent faire partie des traditions de collectivités, de groupes religieux ou culturels, de futures possibilités (option).	Cohésion sociale, maintien de la culture, valeur pour les générations à venir, valeurs symboliques.
Production		
<i>Production de subsistance</i>	Production naturelle d'oiseaux, de poissons, de plantes (p. ex. les baies de saison, les joncs, le riz sauvage).	Nourriture, fibre, autonomie pour les collectivités, remplacement de certains produits importés, maintien des traditions.
<i>Production commerciale</i>	Production alimentaire (p. ex. poisson, cultures), fibres (p. ex. bois, paille), suppléments des sols (p. ex. tourbe).	Produits pour la vente, emplois, revenus, contribution au PNB.

tions sont le fruit des efforts déployés par de nombreux particuliers et organisations voués à la conservation des terres humides et représentent le point culminant d'une série d'événements qui ont précédé la création du Groupe de travail. Voici un résumé des récents événements, pour lesquels d'autres détails sont donnés à l'Annexe A.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)

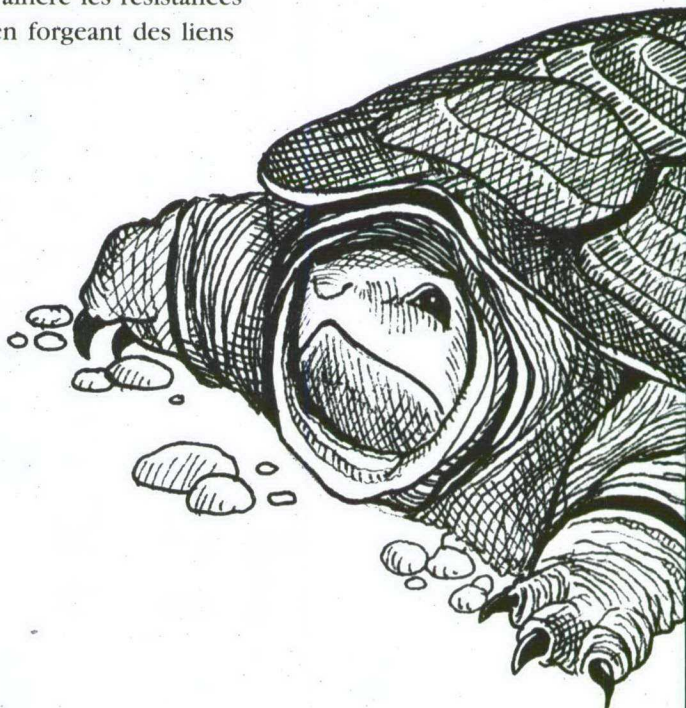
Le *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)*, signé par le Canada et les États-Unis en 1986 puis par le Mexique en 1989, favorise une nouvelle vision de la gestion de la sauvagine. Il reconnaît le rôle déterminant de la conservation des terres humides dans la gestion de la sauvagine, la nécessité de modifier les pratiques d'utilisation des terres sur de vastes étendues en Amérique du Nord et de forger des partenariats avec des organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et d'État, des organisations privées, des propriétaires fonciers et d'autres particuliers. Le Plan vise à rétablir les populations de sauvagine à leurs niveaux des années 1970 en protégeant plus de 2,5 millions ha d'habitat de terres humides au Canada. Il prévoit investir 1,5 milliard de dollars dans la protection de l'habitat de la sauvagine en 15 ans, dont un milliard de dollars au Canada.

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH)(Canada)

Le *Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) (Canada)* a été créé en 1990 par le ministre de l'Environnement en vertu de la *Loi sur la faune du Canada*. Il a pour mandat de promouvoir la coordination des programmes relatifs aux terres humides du Canada. Son rôle est de tracer la voie à suivre au Canada en matière de financement et de gestion des projets conjoints sur l'habitat mis en oeuvre dans le cadre du PNAGS, de coordonner l'élaboration et l'application de politiques et de programmes de conservation des terres humides au Canada et de coordonner la participation canadienne aux efforts mondiaux de conservation des terres humides.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ)

La *Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ)* a été créée en 1988 à la suite de la publication du rapport de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement (aussi connue sous le nom de Commission Brundtland). Son objectif est de vaincre les résistances traditionnelles en forgeant des liens



avec les cadres institutionnels et en établissant une nouvelle base pour les projets de développement durable. Des Tables rondes similaires ont été établies dans les dix provinces et les deux territoires.

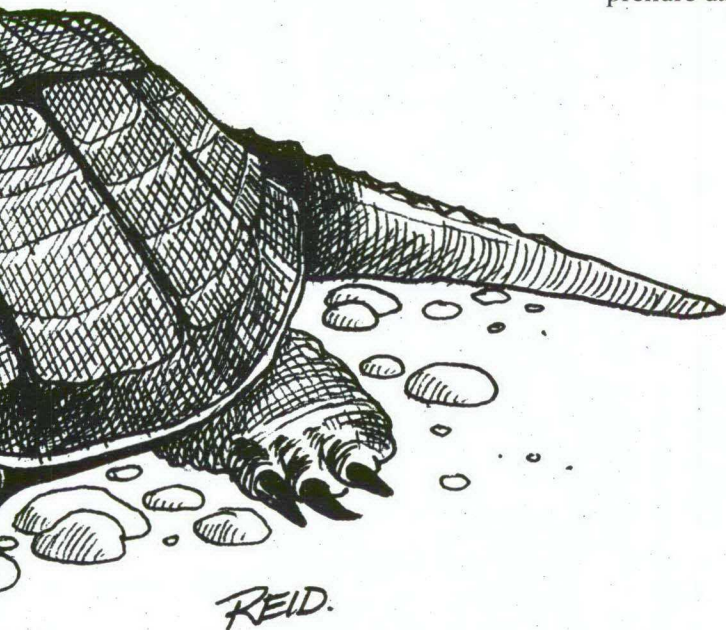
Forum sur les terres humides durables

Le *Forum sur les terres humides durables*, qui s'est déroulé en avril 1990, a été la première manifestation publique organisée par la TRNEÉ. Il s'est avéré une étape clé en termes non seulement de conservation des terres humides mais aussi de développement durable au Canada. Il a encouragé la création de partenariats intersectoriels pour l'adoption de stratégies pratiques et efficaces et l'adoption d'une gestion intégrée des terres humides en tant qu'écosystèmes à utilisations multiples et parties intégrantes du paysage. Les 73 recommandations formulées à l'issue du Forum ont été présentées à la TRNEÉ. Elles préconisent la création d'un groupe de travail national qui serait chargé de s'occuper de divers aspects touchant les terres humides.

Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides (GTCCTH)

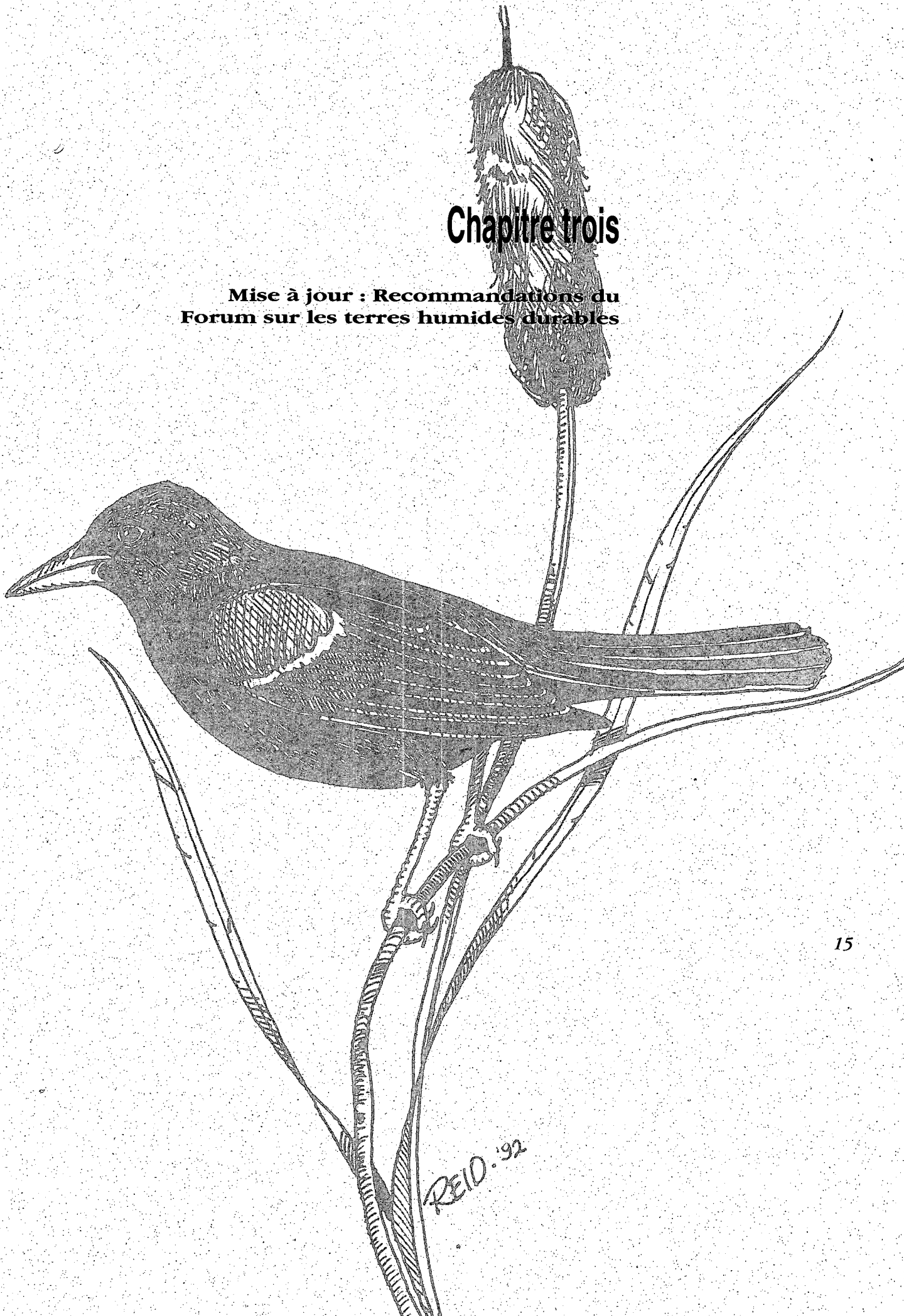
Le *Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides (GTCCTH)*, créé en 1991 par le ministre de l'Environnement, est chargé d'évaluer et de déterminer des moyens d'action appropriés en vue de l'application des recommandations formulées à l'issue du Forum sur les terres humides durables. Par l'entremise de ses membres, le GTCCTH a établi des partenariats réunissant des représentants du milieu des affaires, du secteur agricole, du secteur forestier, de la planification et des groupes de conservation de l'environnement pour discuter des stratégies à adopter afin d'assurer la viabilité à long terme des ressources en terres humides. Les secteurs non officiellement représentés au sein du Groupe de travail ont pu prendre une part active aux discussions par le biais d'échanges d'information et de demandes de commentaires sur les documents préliminaires.

Ce rapport final du Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides s'inspire des recommandations du Forum sur les terres humides durables, décrit les activités connexes entreprises à ce jour et détermine les mesures à prendre dans l'avenir.



Chapitre trois

**Mise à jour : Recommandations du
Forum sur les terres humides durables**



Le Forum sur les terres humides durables qui a eu lieu en 1990 a constitué une étape cruciale dans la mise en oeuvre du développement durable au Canada. Il n'était ni un commencement ni une fin, mais plutôt un catalyseur dans un processus à long terme. L'objectif du Forum était double : d'abord, mettre en évidence l'importance environnementale et économique des terres humides et, en second lieu, éliminer les barrières intersectorielles et favoriser l'établissement de liens de partenariat entre différents groupes d'intérêt de manière à trouver des solutions pratiques et efficaces aux problèmes environnementaux.

Le Forum sur les terres humides a servi de catalyseur pour regrouper des intérêts encore plus divers. Il a prouvé que les nouvelles associations peuvent être fructueuses. Il a montré les Tables rondes en action et fait ressortir la nécessité de poursuivre ce type de dialogue à l'échelle nationale, provinciale et locale. Les participants au Forum ont reconnu que la résolution des problèmes environnementaux n'incombait pas exclusivement au gouvernement, mais nécessitait l'intervention de tous les groupes et intérêts représentatifs.

Ce forum national et multisectoriel était chargé de formuler des recommandations en vue de leur examen par les Tables rondes nationale et provinciales sur l'environnement et l'économie et par d'autres groupes intéressés. Il a mis l'accent sur l'intégration des projets de conservation des sols, de l'eau et des terres humides et sur la façon dont ces mesures concertées pourrait avoir des retombées positives pour tous les secteurs. Une attention particulière a été accordée aux mesures de conservation adoptées par le secteur agricole, les municipalités, les entreprises et les organismes voués à la conservation dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, aux

politiques de conservation des terres humides et à l'utilisation durable des terres humides au Canada.

Les ateliers organisés dans le cadre du Forum sur les terres humides durables ont donné lieu à 73 recommandations de mesures émanant de quatre secteurs nationaux et destinées à être mises en oeuvre par ces secteurs eux-mêmes, à savoir : les entreprises, l'agriculture, la planification et la conservation de l'environnement. Ces recommandations (Annexe A) ont été groupées dans les sept catégories suivantes :

1. Politiques et programmes concernant les terres humides
2. Partenariats
3. Politiques et programmes agricoles
4. Impôt foncier, évaluation foncière et finances
5. Codes et éthiques en matière d'environnement
6. Communications et éducation
7. Recherches, évaluations et vérifications

Mise à jour : Recommandations du Forum sur les terres humides durables

*Selon les estimations, les terres humides du Canada
représentent 24 % de toutes les terres humides du globe.*

Le Forum sur les terres humides durables s'est avéré une étape positive dans l'établissement d'une perspective nationale de conservation et de gestion des terres humides. Après sa tenue, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a demandé que le ministre fédéral de l'Environnement, par le biais du Conseil nord-américain de con-

servation des terres humides (CNACTH) mette sur pied le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides (GTCCTH). Voir l'Annexe C pour une liste de membres du Groupe de travail. Ce dernier a reçu pour mandat principal d'évaluer et de définir des stratégies d'action appropriées pour les 73 recommandations formulées à l'issue du Forum sur les terres humides durables. Le présent chapitre décrit les mesures adoptées à cet égard pendant les dernières années.

À mesure que nous avancerons dans la décennie des années 1990, les Canadiens et les Canadiennes ainsi que leurs dirigeants prendront conscience des avantages qui découlent d'initiatives telles que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et d'un vaste éventail de programmes axés sur la conservation des terres humides. Nous pouvons mettre en oeuvre des politiques et des programmes efficaces de conservation des terres humides qui, reposant sur la concertation et le soutien mutuel, tiendront compte des intérêts et des besoins divers de tous les secteurs de l'économie canadienne. Le Canada sera un modèle pour les autres pays en ce qui a trait à la conservation des ressources des terres humides, non seulement sur le plan national et régional, mais également à l'échelle internationale. Les terres humides doivent être considérées comme un élément passionnant et essentiel de la vie canadienne. Le défi est de taille... tous les Canadiens doivent être prêts à le relever.

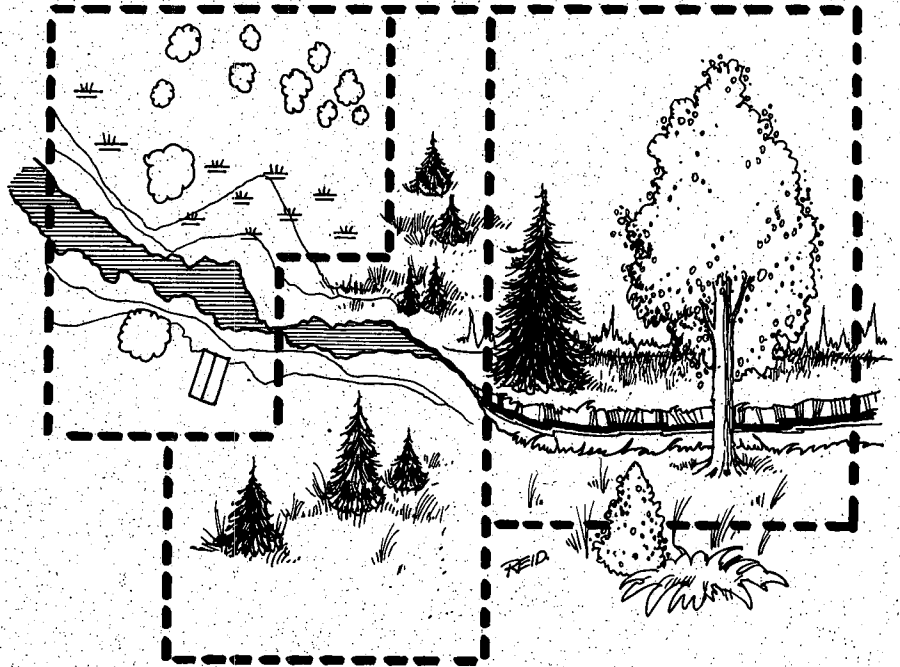
3.1 Politiques et programmes concernant les terres humides

Dé très nombreuses recommandations formulées lors du Forum sur les terres humides durables concernent les politiques et les programmes en matière de terres humides. Les délégués au Forum ont exprimé leur souhait que les programmes existants soient maintenus et que de nouveaux programmes, appuyés

soit par des énoncés de politique clairs, soit par un texte législatif, soient sérieusement envisagés au Canada. À ce jour, le Canada est le seul pays à avoir adopté une politique fédérale de conservation des terres humides.

La *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* (Gouvernement du Canada 1991), publiée en mars 1992, souscrit au concept «d'aucune perte nette des fonctions des terres humides». En particulier, la *Politique* :

«amènera tous les ministères fédéraux à s'engager à ce qu'il n'y ait aucune perte nette des fonctions des terres humides



- sur les terres et dans les eaux fédérales;
- dans les secteurs influencés par la mise en oeuvre de programmes fédéraux où la perte ou la dégradation des terres humides a atteint des proportions critiques; et
- dans les secteurs où les activités fédérales influencent des terres humides désignées d'importance écologique ou socio-économique pour une région.»

«Dans certains secteurs où les pertes des terres humides sont très sérieuses, il peut être indispensable d'empêcher toute autre perte de terres humides en raison de circonstances locales.»

L'objectif principal de la *Politique* est de favoriser la conservation des terres humides du Canada en vue du maintien de leurs fonctions écologiques et socio-économiques, pour le présent et l'avenir. À cette fin, sept objectifs secondaires ont été établis, soit :

1. maintenir les fonctions et les valeurs associées aux terres humides dans l'ensemble du Canada;
2. prévenir toute perte nette de fonctions des terres humides sur tous les terrains et dans les eaux relevant de la compétence fédérale;
3. mettre en valeur et restaurer les terres humides dans les secteurs où leur élimination ou dégradation, ou celle de leurs fonctions, a atteint des proportions critiques;
4. tenir compte des fonctions des terres humides dans la planification, la gestion et la prise de décisions économiques relatives aux ressources à l'égard de tous les programmes, politiques et activités du gouvernement fédéral;
5. protéger les terres humides d'importance nationale pour les Canadiens;
6. assurer l'adoption de pratiques judicieuses de gestion durable dans des secteurs tels que l'exploitation forestière et l'agriculture afin de favoriser la conservation des terres humides et l'utilisation judicieuse des ressources en terres humides;
7. exploiter les terres humides de manière à mettre en valeur leurs possibilités, assurant ainsi leur rendement durable et leur utilisation productive par les générations futures.

La *Politique* met de l'avant sept stratégies qui doivent fournir une orientation, un appui et des outils aux gestionnaires des programmes. Elles se résument ainsi :

1. sensibilisation du public;
2. gestion des terres humides sur les terres et les eaux fédérales et dans le cadre des autres programmes fédéraux;
3. promotion de la conservation des terres humides dans les régions fédérales protégées;
4. amélioration de la collaboration;
5. conservation des terres humides d'importance pour les Canadiens;
6. établissement d'une solide base scientifique sur laquelle poser la politique;
7. promotion des mesures internationales.

En mai 1992, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a approuvé une politique sur les terres humides en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de 1983. La déclaration de principes porte sur la conservation et le développement dans les terres humides provinciales et dans les complexes de terres humides et est assortie de définitions et d'instructions relatives à la mise en oeuvre de la politique. Cette dernière s'applique à toutes les terres humides d'importance provinciale. Des autorités d'aménagement municipal couvrent tout le sud de l'Ontario et certaines parties du nord de la province. Dans le nord de l'Ontario, les zones non constituées en municipalité relèvent des conseils d'aménagement, lesquels sont assujettis à la politique sur les terres humides. Sur les terres de la Couronne, le ministère des Richesses naturelles est responsable de l'aménagement et est assujetti à la politique sur les terres humides. Toutefois, les terres humides déjà converties à d'autres usages, y compris l'agriculture, ne sont

pas considérées comme des terres humides aux termes de la politique et ne sont donc pas protégées.

À l'heure actuelle, les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan élaborent également des politiques relatives aux terres humides. D'autres provinces sont en train de mettre au point des articles sur les terres humides en vue de leur intégration dans des lois nouvelles ou existantes concernant les politiques de gestion des eaux et des bassins versants. La poursuite et l'élargissement de ces activités à l'ensemble des provinces et des territoires, de même qu'à de nombreuses municipalités canadiennes, constitueraient une étape majeure pour sensibiliser les Canadiens à l'importance de la conservation des terres humides et pour protéger cette précieuse ressource économique et écologique.

L'Île-du-Prince-Édouard a adopté la *Loi sur la protection de l'environnement* (1987) qui comprend en particulier les terres humides d'eaux douces et salées. Cette loi est la seule en son genre au Canada. Toutefois, le Québec élabore actuellement un texte de loi qui traite spécifiquement des terres humides. Le ministère québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a rédigé un nouveau règlement qui viendra s'ajouter à la loi existante sur la conservation, soit la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (chapitre IV.1). Le règlement précise 11 types d'habitat faunique qui seront conservés, dont quatre (habitat de la sauvagine, du rat musqué, du poisson et du héron) englobent des terres humides. Conformément à la loi sur la conservation, des cartes des habitats doivent être dressés et toute activité qui dégrade ou modifie les caractéristiques biologiques, physiques ou chimiques de l'habitat est illégale. Le nouveau règlement devrait être proclamé en 1993.

De plus, plusieurs recommandations formulées lors du Forum sur les terres humides durables font ressortir la nécessité d'élaborer des stratégies

globales de développement durable qui couvrent l'aménagement du territoire, le développement économique et la conservation à chaque palier de compétence au Canada. L'une des recommandations porte sur la mise sur pied d'un système global de secteurs d'aménagement régional, dont les limites tiendraient compte

À ce jour, le Canada est le seul pays doté d'une politique fédérale approuvée sur les terres humides.

Seule l'Ontario a approuvé une politique en matière de terres humides; cependant, les projets de politique sont élaborés dans plusieurs provinces.

des caractéristiques naturelles comme les bassins hydrographiques. Plusieurs initiatives récentes reprennent ces thèmes. Ainsi, le Gouvernement du Canada a publié *Le Plan vert du Canada* (Gouvernement du Canada 1990), un plan d'action pour un environnement sain étalé sur dix ans. L'un des chapitres de ce document intitulé «Les espèces et les espaces exceptionnels» fait référence aux terres humides. Dans d'autres pages du document, les terres humides et leur importance dans les décisions en matière d'utilisation des terres sont mentionnées. À ce jour, les dix provinces et les deux territoires ont élaboré ou sont en train d'élaborer une stratégie de conservation ou de développement durable qui constituera un cadre général pour la conservation. Tous ces documents font ressortir la nécessité d'améliorer la gestion des ressources en terres, mais rares sont ceux qui portent spécifiquement sur les terres humides.

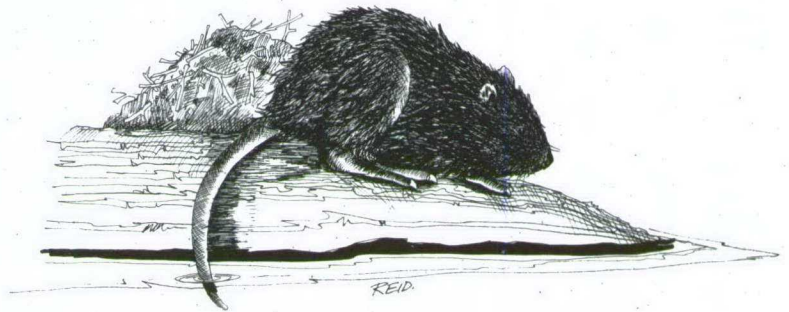
La question de l'aménagement global du territoire, soit au niveau provincial, régional ou municipal, est complexe. Les divers paliers de compétence ont divers mécanismes qui s'appliquent à l'aména-

ment. Par exemple, l'utilisation des bassins hydrographiques comme limites désignées d'aménagement n'est pas répandue au Canada. En Ontario et au Manitoba, certains paliers de compétence en matière de gestion des ressources sont fondés sur les bassins hydrographiques. De même, plusieurs provinces envisagent de procéder à la planification en fonction des bassins hydrographiques dans le cadre de leur politique relative aux eaux. Par exemple, plusieurs ministères albertains ont coopéré avec des administrations locales du Conseil d'aménagement du nord de l'Alberta pour mettre en place un processus de planification de la gestion des eaux des bassins secondaires pour résoudre les graves problèmes d'érosion et d'inondation qui sévissent dans le nord de l'Alberta tout en essayant de réduire au minimum les impacts sur les aires naturelles, y compris les terres humides. Pour une analyse détaillée de l'aménagement du territoire, voir *L'aménagement du territoire et le développement durable au Canada* (Richardson 1989).

Plusieurs recommandations formulées par les participants au Forum portent sur la nécessité de dresser un plan en vue de la création d'un réseau canadien de terres humides. *La Politique fédérale sur la conservation des terres humides* (Gouvernement du Canada 1991) définit un plan de conservation des terres humides d'importance pour les Canadiens. Le Conseil canadien des aires écologiques a récemment élaboré un plan de réseau national d'aires protégées. Ce document porte essentiellement sur les réserves écologiques, les parcs et d'autres endroits spéciaux. Il ne traite pas des terres humides en particulier, mais fournit un cadre dans lequel un type semblable de réseau de terres humides pourrait être créé. Une analyse plus détaillée sur cet aspect en particulier est fournie au chapitre 3.7.

De plus, la *Loi canadienne de l'évaluation environnementale* (LCÉE), dont la proclamation est imminente, renforce

le mécanisme d'évaluation des projets, lequel permettra de déterminer les effets potentiels des activités de mise en valeur sur les terres humides. En vertu de la Loi, le gouvernement fédéral devra intégrer des considérations environnementales à ses processus de planification et de mise en oeuvre des projets. Pour compléter la législation, un projet de réforme de l'évaluation environnementale a été annoncé en juin 1990 : aux termes de ce projet, toutes les politiques et tous les programmes proposés par le gouvernement fédéral seront soumis à une évaluation environnementale.



Une foule de programmes et de projets sur les terres humides ont été mis en oeuvre au Canada. Ils varient de projets d'amélioration d'un marais local à des programmes faisant appel à plusieurs organismes et pays, tels que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine qui est décrit brièvement au chapitre 3.2 ci-dessous. Un examen des principaux programmes relatifs aux terres humides au Canada est fourni à l'Annexe B.

3.2 Partenariats

Les partenariats prennent des formes très variables, allant de la collaboration entre des naturalistes locaux et des étudiants pour nettoyer un cours d'eau aux efforts de collaboration de plusieurs pays pour améliorer le bien-être économique et social de la communauté mondiale. Au cours de la dernière décennie, le nombre

de partenariats a considérablement augmenté, notamment dans le secteur de la protection de la faune et de la conservation de l'habitat faunique au Canada. La création de partenariats exige l'adoption d'une nouvelle approche. Elle constitue un modèle pour la mise en oeuvre future de nombreux projets, notamment la gestion de l'aménagement des terres à des fins de conservation.

L'atteinte des objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) repose sur l'établissement de nombreux partenariats. Cette entreprise novatrice et opportune à laquelle participent des milliers d'intervenants est le fruit de plusieurs décennies d'efforts soutenus déployés par des personnes engagées oeuvrant dans les secteurs public et privé dans trois pays. Le PNAGS est axé sur la conservation et la revitalisation des milieux humides situés sur des terres privées ou publiques par le biais de plans, de programmes et de projets conjoints sur les habitats qui favorisent tous la réalisation des buts et des objectifs du PNAGS.

Partout en Amérique du Nord, de nombreux projets conjoints ont été lancés dans le cadre de la mise en oeuvre du PNAGS. Au Canada, ils sont au nombre de trois et visent les habitats de l'Est, des Prairies et de la côte du Pacifique. En outre, des projets conjoints internationaux sur des espèces visent particulièrement certaines populations fauniques telles que l'oie arctique et le canard noir. Ils ont pour objectif de recueillir des données supplémentaires sur ces espèces et d'orienter les activités entreprises dans le cadre des projets conjoints sur les habitats. Au Canada, les entreprises conjointes sont gérées par des Conseils des projets conjoints sur les habitats, lesquels sont chapeautés par des comités directeurs provinciaux dans toutes les provinces canadiennes. Elles réunissent des équipes internationales d'experts et de gestionnaires des ressources naturelles provenant d'organismes fédéraux, provinciaux, territori-

aux et d'État, de même que des organisations privées, des sociétés et des propriétaires fonciers privés.

Les projets conjoints, par le biais de plusieurs mécanismes différents, ont classé les principales terres humides dans plusieurs catégories et ont prévu leur acquisition ou leur protection par

Les terres humides sont aujourd'hui liées à de nombreux problèmes environnementaux majeurs à l'échelle mondiale (changement climatique, qualité des eaux douces et des eaux souterraines, approvisionnement en eau, cycle du carbone, pollution de l'eau et de l'air, conservation des sols et de l'eau, habitat de la faune).

d'autres moyens à des fins d'utilisation future par la sauvagine. De 1988 à nos jours, dans le cadre du PNAGS, environ 1 200 000 acres (485 000 ha) de terres humides ont été sauvegardés et/ou ont été affecté dans une manière positive. Plusieurs recommandations formulées lors du Forum portaient sur l'appui disponible pour les organismes locaux qui veulent intervenir dans les différends liés à l'évaluation, à la planification et à la mise en valeur des terres humides. Le PNAGS constitue un modèle d'intervention locale dans les projets de conservation. Il requiert la participation des administrations locales au processus de décision en matière d'utilisation des terres.

La collaboration entre des organisations non gouvernementales et des administrations locales, comme dans le cadre du PNAGS, constitue une bonne façon pour les organisations non gouvernementales de comprendre les incidences locales des politiques d'utilisation des terres qu'elles défendent souvent à

bonne distance. Au Canada, de nombreux partenariats ont été forgés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales vouées à la conservation et l'industrie; ils portent sur la décentralisation du financement vers les administrations locales. Ces partenariats donnent accès à de l'information, assurent la prestation de conseils par des groupes de conservation locaux et la participation de spécialistes sur les aspects juridiques, financiers et institutionnels de la conservation et de la mise en valeur des terres humides. Des exemples de nombreux partenariats dans le secteur de la conservation des terres humides figurent à l'Annexe B.

L'un des principaux objectifs du GTCCTH était de favoriser les liens de partenariat et de coopération à l'échelle nationale. Dans ce contexte, l'une des tâches entreprises fut de communiquer de l'information sur le rôle du Groupe de travail et sur la formation de ces partenariats. On a demandé à une centaine d'associations industrielles, d'organisations non gouvernementales et de ministères gouvernementaux de commenter les recommandations et de préciser les attentes de leurs organisations respectives. Depuis la tenue du Forum, le GTCCTH et le CNACTH ont établi plusieurs liens de partenariat avec des sociétés et des associations industrielles. Les partenaires suivants ont participé à certains de ces projets :

22

- Hoechst Canada Inc. a fourni des capitaux couvrant les frais généraux d'exploitation pour aider le Groupe de travail à devenir réalité. De même, il a fait part de ses commentaires sur les versions préliminaires du rapport du Groupe de travail, particulièrement celles portant sur la politique agricole du complexe agro-industriel au Canada.

- L'Association canadienne de la tourbe de sphaigne a financé la rédaction d'un rapport sur l'exploitation des tourbières et les impacts sur l'environnement, l'utilisation durable des ressources en tourbe et la restauration des sites dans un contexte canadien.
- En collaboration avec le CNACTH et le GTCCTH, l'Association canadienne des pâtes et papiers a publié un énoncé de principe sur la conservation des terres humides dans l'industrie. L'Association a également parrainé un rapport sur les terres humides dans les régions forestières du Canada. Ce rapport évalue l'importance des terres humides dans ces régions et donne des exemples de bonnes pratiques de gestion de l'habitat faunique et de principes directeurs généraux à l'intention de l'industrie.

- L'Institut canadien des urbanistes a appuyé le GTCCTH et le CNACTH en distribuant à ses membres plusieurs rapports de la Série de communications sur les terres humides durables et en les incitant à les lire. En outre, il envisage d'inclure un volet spécial sur les terres humides lors de son Assemblée annuelle en 1993 et, en collaboration avec le CNACTH, d'organiser une série de colloques éducatifs régionaux sur les techniques d'évaluation des terres humides.
- La Fédération canadienne de l'agriculture a collaboré très étroitement avec le GTCCTH sur plusieurs questions et fait part de ses commentaires sur maintes recommandations formulées à l'issue du Forum sur les terres humides durables.



- Canards illimités Canada a fourni des capitaux pour couvrir les frais généraux d'exploitation, des bureaux et du personnel de soutien au GTCCTH.
- Habitat faunique. Canada a fourni des capitaux pour couvrir les frais généraux d'exploitation et contribué à la publication de rapports de la Série de communications sur les terres humides durables.
- La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a fourni un soutien logistique au GTCCTH par le biais de rapports dans la Série de communications sur les terres humides durables.

Le GTCCTH se réjouit de l'établissement de partenariats et de leur efficacité croissante au Canada. Ses membres sont particulièrement encouragés par la multiplication des partenariats intersectoriels qui illustrent le succès des associations entre les établissements, les gouvernements et les organismes de protection de l'environnement.

3.3 Politiques et programmes agricoles

Les politiques et programmes agricoles ont suscité beaucoup d'intérêt et de longues discussions lors du Forum. Cela tient surtout au fait que l'agriculture a toujours constitué la principale activité individuelle mettant en péril les terres humides au Canada. En effet, 85 % des pertes totales de terres humides sont attribuables à l'agriculture. Aucune région du pays n'a été épargnée : les pertes ont touché les deux tiers (65 %) des marais salés côtiers de l'Atlantique, entre 80 et 98 % des terres humides urbaines ou périurbaines, plus des deux tiers (68 %) des terres humides originelles du sud de l'Ontario, plus de la moitié des cuvettes du centre des Prairies et, finalement, la majeure partie (70 %) des marais estuariens du Pacifique, lesquels ont été détruits ou dégradés.

Dans sa course pour occuper le premier rang mondial des pays producteurs de grains et des oléagineux, le Canada a brûlé, asséché, labouré et transformé en terres agricoles des terres marginales, dont bon nombre de terres humides, pendant les trois ou quatre décennies suivant la Deuxième Guerre mondiale. Les politiques agricoles mises en oeuvre à cette époque ont souvent joué un rôle détermi-

À l'heure actuelle, les préoccupations en matière de terres humides touchent surtout les régions peuplées du sud du Canada, mais les terres humides nordiques pourraient subir de fortes pressions.

nant dans la disparition de ces terres marginales; en effet, dans bien des cas, les décideurs ignoraient les effets de ces politiques et programmes sur le paysage.

Dans le passé, les terres humides de l'Amérique du Nord n'ont pas été gérées dans une perspective de développement durable; or, la conservation des terres humides constitue l'un des meilleurs moyens de mettre en oeuvre le développement durable. L'un des principaux objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est de s'attaquer au problème de la perte de terres humides et de la réduction subséquente des populations de sauvagine au Canada, notamment dans les paysages agricoles. Grâce à la coopération avec les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture et d'autres organisations de conservation et d'agriculture, les gestionnaires du Plan espèrent mettre au point une méthode mutuellement acceptable pour modifier les politiques et programmes agricoles de manière à favoriser la conservation des sols, de l'eau et de la faune tout en assurant un revenu soutenable aux agriculteurs.

Depuis la tenue du Forum, les gouvernements, les entreprises et les organismes de conservation ont pris une foule de mesures positives pour mieux comprendre les politiques et programmes agricoles et les modifier de manière à assurer la viabilité écologique et économique des paysages agricoles. L'analyse suivante des recommandations agricoles permet de suivre les progrès accomplis à cet égard au cours des deux dernières années.

Ces deux dernières années, le Groupe de travail sur l'ajustement des politiques du Projet conjoint des habitats des Prairies (PCHP) a entrepris et mené à bien plusieurs projets portant sur l'évaluation des effets économiques et sociologiques des différentes options d'utilisation des terres et des programmes agricoles qui influent sur le PNAGS. Les objectifs de ces rapports comprennent une évaluation de la restructuration des mécanismes de soutien du revenu agricole de manière que les propriétaires fonciers dans les «régions marginales» soient encouragés à soustraire des terres fragiles à la culture annuelle et à investir dans des activités plus vastes et respectueuses de l'environnement (p. ex. cultures fourragères, élevage, protection de l'habitat faunique, aménagement de boisés agroforestiers, loisirs et tourisme). Ainsi, les recettes tirées de l'agriculture seraient plus diversifiées, ce qui contribuerait à la stabilité des collectivités rurales.

En 1990, Habitat faunique Canada et les ministères fédéraux de l'Environnement et de l'Agriculture ont publié un rapport intitulé *Common Ground* (Girt 1990) qui contient des recommandations en ce qui a trait à la révision de la politique. On recommande aux exploitants agricoles de concilier l'environnement, l'agriculture et la protection de l'habitat faunique. Le Groupe de travail fédéral-provincial sur l'environnement durable a examiné ce rapport et recommandé que des suivis soient réalisés dans les secteurs couverts par le rap-

port. Depuis, la protection des terres humides a été incorporée aux ententes fédérales-provinciales de conservation des sols agricoles et de l'eau; la protection de l'environnement a également été intégrée par le biais d'objectifs de protection des sols, d'amélioration de la qualité de l'eau et de sauvegarde des habitats fauniques. On discute également de la nécessité d'éliminer les stimulants indésirables offerts par les politiques et les programmes existants qui encouragent des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement, y compris la conversion et la pollution des terres humides.

En 1991, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Des modifications annuelles seront apportées aux règlements en vertu de la Loi. Cette dernière comprend deux éléments distincts :

- i) Le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) permet aux agriculteurs de créditer leur compte d'une partie de leur revenu pendant les bonnes années et de faire des retraits de ce compte les mauvaises années. Comme ce programme n'est pas lié directement aux niveaux de production, il devrait avoir un impact négligeable sur l'utilisation des terres.
- ii) Le Régime d'assurance-revenu brut (RARB) indemnise les agriculteurs confrontés à des rendements ou à des prix inférieurs à la moyenne, d'après une formule pré-établie. On pensait initialement que le RARB aurait un effet significatif sur l'utilisation des terres et pourrait inciter les agriculteurs à mettre de nouvelles terres en culture, même si elles n'offraient pas un fort potentiel agricole annuel. Cela n'a toutefois pas été le cas.

Certaines modifications pourraient être apportées en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*; ainsi, le RARB pourrait être progressivement remplacé par un CSRN modifié. Initialement, le RARB ne visait que les céréales (p. ex.

blé, avoine) et les oléagineux (p. ex. canola, lin) de même que certaines légumineuses et cultures horticoles; toutefois, les gestionnaires du Projet conjoint des habitats des Prairies et d'autres groupes souhaitent que le programme soit étendu aux cultures fourragères (p. ex. luzerne). De cette façon, le soutien et la stabilité du revenu dépendraient moins d'un produit de base particulier et la diversification des cultures serait encouragée. L'inclusion des plantes fourragères favoriserait la conservation des sols et de l'eau et procurerait un habitat à la faune.

Le Bureau de la protection de l'environnement d'Agriculture Canada collabore avec les provinces pour réaliser une évaluation environnementale de tous les grands programmes et politiques agricoles. La loi habilitante pour les nouveaux programmes de protection du revenu (CSRN et RARB) prévoit une évaluation environnementale obligatoire dans les deux années suivant leur mise en oeuvre.

En 1991, dans le cadre d'un programme d'agriculture durable, deux mécanismes ont été mis en place pour faciliter la mise en oeuvre de ces programmes, à savoir :

- a) Un Groupe de travail fédéral-provincial sur l'examen des programmes a été chargé d'évaluer les impacts environnementaux de ces nouveaux programmes.
- b) Les ententes fédérales-provinciales concernant le RARB prévoient ce qui suit :
 - i) en moins d'un an, les deux gouvernements parties à l'entente mettront en place un mécanisme pour surveiller et élaborer des énoncés des incidences environnementales.
 - ii) en moins de deux ans, ils évalueront, au moyen d'un rapport d'évaluation environnementale, la nécessité de modifier l'entente et

le programme lui-même pour atténuer les impacts sur l'environnement et permettre l'introduction d'exigences de respect intégral et de règlements en matière d'environnement.

- iii) en se basant sur le rapport d'évaluation environnementale, les partenaires s'entendent sur les conditions et circonstances dans lesquelles l'assurance peut être refusée, limitée ou améliorée de manière à protéger l'environnement et à encourager de saines méthodes de gestion pour garantir la protection de l'environnement.

Plus du septième de la superficie originelle des terres humides d'avant la colonisation a été convertie à d'autres fins au Canada.

Ces entreprises font actuellement l'objet d'une évaluation. Le cadre de référence comprendra la détermination et l'évaluation de la faisabilité d'un respect intégral. Il est important de structurer les programmes de gestion des terres en fonction de la conservation ainsi que les programmes concernant les produits agricoles de manière à ce que les objectifs soient bien définis. La Fédération canadienne de l'agriculture appuie les programmes d'utilisation des terres à des fins de conservation et favorise leur acceptation à la condition toutefois qu'il soit clairement reconnu que ce ne sont pas des programmes de soutien du revenu déguisés.

Aux niveaux provincial, fédéral et territorial, on consacre beaucoup d'efforts et de temps à tenter de restructurer les programmes de soutien agricole de manière

à protéger les ressources et à réduire la vulnérabilité des agriculteurs aux accords commerciaux internationaux, tels que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'Accord de libre échange nord-américain (ALÉNA). Les préoccupations et les enjeux liés à l'environnement constituent un élément important des négociations commerciales entreprises dans le cadre de ces deux Accords.

La création de 15 différents groupes consultatifs sectoriels sur le commerce extérieur, tels que l'agriculture, l'alimentation et les boissons, qui se rapportent au gouvernement fédéral, présente une occasion d'observer et d'influer sur celles-ci. Ce système permanent de comités consultatifs vise à permettre un échange bilatéral d'information confidentielle et de conseils entre le gouvernement et le secteur privé sur les questions touchant au commerce international. C'est la principale voie de communication entre le gouvernement et le secteur privé canadien.

En 1989, le ministère fédéral de l'Agriculture a publié un énoncé de politique intitulé *Partenaires dans la croissance - Une vision de l'industrie agro-alimentaire* (Agriculture Canada 1989). Dans une partie du document, intitulée «Les piliers de la réforme» le gouvernement formule quatre énoncés sur l'orientation que prendra le ministère. Le quatrième pilier est intitulé «Une meilleure protection de l'environnement». À cet égard, l'Administration pour le rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a mis en oeuvre le programme d'établissement du couvert végétal permanent qui encourage les agriculteurs à aménager des rideaux abris, à améliorer la gestion des sols de manière à réduire l'érosion éolienne et hydrique et à convertir des terres agricoles à faible rendement en cultures fourragères et en habitats pour la faune.

En avril 1991, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il finançait le pro-

gramme de soutien agricole et des mesures d'ajustement pour élargir et améliorer le Programme d'établissement du couvert végétal permanent (PECVP). En vertu du volet II du PECVP, les propriétaires de terres agricoles du Manitoba et de la région de la rivière à la Paix en Colombie-Britannique, de même que les propriétaires fonciers de l'Alberta et de la Saskatchewan, peuvent inclure les terres

Au Canada, la majorité des terres humides menacées appartiennent à des intérêts privés ou à la Couronne provinciale.

des classes 4, 5 et 6 de l'Inventaire des terres du Canada (ITC) dans le programme et les soustraire à la culture annuelle pour établir un couvert végétal permanent. Dans sa version originale, le programme ne visait que les terres de classes 5 et 6. Dans le cadre du volet II, le gouvernement devait allouer 50 millions de dollars jusqu'en mars 1994. Toutefois, le programme est très populaire; en fait, le nombre de propriétaires inscrits est supérieur à la capacité. Les crédits disponibles étaient épuisés dès le milieu de 1992.

Les programmes tels que le Programme d'établissement du couvert végétal permanent lancé dans l'Ouest canadien par des organismes agricoles font actuellement l'objet d'un examen visant à déterminer s'ils peuvent être élargis, restreints ou abolis. Quel que soit le résultat final, la prochaine génération des programmes agricoles, nouveaux ou renouvelés, devrait veiller à ce que les objectifs soient clairement définis; en d'autres termes, qu'est-ce que la conservation et qu'entend-on par soutien du revenu?

Plusieurs gouvernements provinciaux ont établi des cadres pour l'élaboration de programmes d'agriculture durable. Ces cadres reposent sur la détermination des enjeux et l'établissement des priorités par le biais d'un processus de consultation des divers intervenants. L'objectif est d'offrir des programmes axés sur la gestion intégrée et globale des ressources physiques dont est tributaire l'industrie agricole des provinces. Parmi les cinq secteurs de programmes identifiés, les programmes agricoles reconnaissent la nécessité d'élargir et d'appliquer des méthodes agricoles respectueuses de l'environnement au niveau de l'exploitation même. Le programme agricole mettra l'accent sur la conservation des sols et de l'eau, la protection de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface, la pollution et la gestion des déchets à la ferme. L'habitat de la faune, les ressources génétiques, l'air, le climat et l'énergie seront abordés au besoin. Environ 60 % des crédits seront alloués au programme agricole.

Les programmes de diffusion et les services offerts aux agriculteurs varient considérablement d'une province à l'autre. Ces programmes relèvent essentiellement des gouvernements provinci-

aux. Toutefois, conformément au *Plan vert du Canada* (Gouvernement du Canada 1990), certaines activités menées dans le cadre du programme d'Agriculture Canada devraient avoir des répercussions dans ce secteur.

Compte tenu des restrictions budgétaires et du personnel imposées par le gouvernement, de nombreux programmes de diffusion ont été à ce point réduits qu'ils ne fournissent plus que de l'information aux agriculteurs. On espère qu'en raison de la variabilité de ces programmes, notamment avec les nouveaux volets environnement, les gouvernements jugeront utiles d'élargir les services de diffusion offerts aux agriculteurs.

Plusieurs programmes agricoles assortis de services de diffusion sont offerts au Canada, notamment les suivants :

- À l'Île-du-Prince-Édouard, le Fonds pour les partenaires de l'environnement, par le truchement du PNAGS, et divers groupes agricoles appliquent des pratiques de gestion des zones riveraines et de conservation des terres humides dans les exploitations agricoles de la province. Un exemple serait l'exclusion du bétail des rives des cours d'eau et des terres humides.



- Au Manitoba, la conservation des terres humides est l'un des éléments du Programme de conservation des sols «Farming for Tomorrow».
- En Alberta, les agronomes et les biologistes ont travaillé de concert avec les propriétaires fonciers pour coordonner les efforts des programmes concernant l'agriculture et l'habitat faunique par le biais de la mise en oeuvre du projet Canada-Alberta de conservation des sols et du PNAGS.

De plus, plusieurs projets de conservation axés sur l'agriculture, tant dans le cadre du PNAGS que d'autres mécanismes de mise en oeuvre, sont en cours. Les marais côtiers de l'Atlantique et les complexes de terres humides de l'intérieur sont également agressés. Bon nombre de ces marais sont exploités, notamment pour les graminées et les cypéracées qui y poussent et qui servent d'aliments pour le bétail. En 1991, le gouvernement du Canada a créé le Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada à Grand-Sault, au Nouveau-Brunswick. Le Centre a pour mandat de déterminer, de documenter et de promouvoir des méthodes de gestion durable des sols et de l'eau. La dégradation des sols et ses effets sur la qualité de l'eau et le rendement agricole ont été jugés prioritaires par le Centre.

En septembre 1992, Agriculture Canada et le ministère ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation ont annoncé la mise en oeuvre d'un nouveau programme de plusieurs millions de dollars qui incite les agriculteurs à gérer leur exploitation agricole en fonction de l'environnement. Une partie de ce programme, qui complète le Programme d'établissement du couvert végétal permanent du Programme national de conservation des sols et le volet II du Programme de gestion des terres, aidera à protéger des terres écosensibles. De même, le gouvernement et des organismes non gouvernementaux collaborent à la création du Programme Ontario Land Care (OLC) dont les objectifs sont semblables à ceux du Programme Prairie Care dans l'ouest du Canada.

Des organismes et des organisations de l'Ontario travaillent également à développer une approche «à guichet unique» à la gestion des terres. Les propriétaires fonciers auront ainsi plus facilement accès aux divers programmes existants de gestion privée des terres. Les organismes participants comprennent le ministère des Richesses naturelles, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Habitat faunique Canada, Canards illimités Canada, la Canadian Cattlemen's Association,



l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario et certains Offices de conservation.

Plusieurs programmes agricoles existants ont été renforcés ou font actuellement l'objet d'une révision en profondeur. La *Loi sur l'assurance-récolte* (1990) adoptée par le gouvernement fédéral inclut pour la première fois un mandat législatif pour les programmes de prévention des dommages causés aux récoltes et les programmes d'assurance-récolte qui seront négociés par des ententes fédérales-provinciales. Ces ententes assureront l'octroi de fonds pour les programmes de prévention et d'indemnisation, à des niveaux mutuellement acceptés.

En 1991, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont signé des ententes d'assurance-récolte avec le gouvernement fédéral (Agriculture Canada). Toutes les ententes d'assurance-récolte pour la sauvagine ont été signées et prévoient une indemnisation équivalant à 80 % des dommages causés par la sauvagine. Un montant maximal a été fixé dans certaines provinces. Ces dispositions sont conformes à celles d'autres programmes d'assurance dans le secteur agricole. De l'avis du gouvernement, puisqu'il n'y a pas de coûts de récolte associés aux céréales ou aux oléagineux endommagés, une indemnisation de 80 % équivaut à une indemnisation complète. En 1991, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont également négocié des ententes de prévention des dommages aux cultures (cultures de diversions et zones d'appât) avec le gouvernement fédéral (Environnement Canada).

En 1987, la Commission canadienne du blé a entrepris une révision complète de son système de contingents. Dans son mémoire présenté au Comité de révision du régime de contingentement, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a fait remarquer que l'exclusion de la superficie non cultivée du calcul des quotas actuels avait

encouragé certains agriculteurs à mettre en culture des terres de façon à accroître leurs contingents. L'exclusion des cultures fourragères et d'autres cultures du calcul des superficies supplémentaires a été invoquée comme ayant des implications sur la conservation des sols. Dans son mémoire, l'ARAP mentionne également que la politique actuelle de contingentement a été plus avantageuse pour les agriculteurs qui ensemencent la moitié de leurs terres et mettent en jachère l'autre moitié.

Le Comité de révision du régime de contingentement a subséquentement recommandé la mise en place d'un système de contingents basé sur l'acceptation des agriculteurs à livrer leurs grains par contrat. L'expérience de la Commission canadienne du blé à cet égard a eu des résultats positifs. Le récent Examen réglementaire d'Agriculture Canada a recommandé que le recours aux contrats soit maintenu. La Commission canadienne du blé a demandé des propositions pour des modifications au régime de contingents.

En vertu de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* (LTGO) de 1983, le gouvernement fédéral indemnise les compagnies ferroviaires pour les pertes encourues dans l'expédition des céréales et des oléagineux. Toutefois, la LTGO aurait incité les producteurs à cultiver des céréales destinées à l'exportation plutôt que des cultures destinées au marché intérieur, ce qui aurait eu pour effet de fausser le prix des céréales fourragères dans les prairies. D'où une hausse nette du coût d'utilisation des céréales fourragères sur le marché intérieur. L'utilisation restreinte de céréales fourragères aurait un impact négatif sur la conservation de nos ressources en terre.

Dans le passé, deux Commissions royales ont été chargées d'examiner les avantages offerts par la LTGO. Toutes deux ont recommandé de payer directement les agriculteurs, mais aucune modification n'a encore été apportée à la loi.

Toutefois, des groupes d'intérêt continuent d'exercer des pressions sur le gouvernement pour l'inciter à payer le producteur plutôt que la société ferroviaire, car ils estiment qu'un tel système serait dans l'intérêt de l'agriculteur et de la conservation.

Les avantages tirés de la LTGO ont constamment diminué au fil des ans, et ce, à un rythme annuel d'environ cinq pour cent. Après une entente obtenue dans le cadre du GATT, la LTGO sera probablement modifiée soit pour poursuivre la réduction à un rythme accru, soit pour remplacer le système existant par un autre système.

Beaucoup de progrès sont actuellement réalisés au chapitre de l'intégration d'objectifs en matière d'habitat faunique, d'environnement et d'agriculture. Pareille intégration à un moment où les programmes et politiques sont en évolution constante n'est pas une tâche facile. Toutefois, la bonne volonté dont ont fait preuve les secteurs de l'agriculture et de l'environnement au cours des dernières années augure bien pour les changements à venir, lesquels assureront, espérons-le, la viabilité du secteur agricole et la conservation d'un paysage agricole écologiquement diversifié.

Cela ne veut pas dire que les Canadiens ne drainent plus les terres agricoles marginales et existantes. En fait, les progrès accomplis sont peut-être moins importants que nous l'avions prévu. Il ne faudrait pas conclure toutefois à un échec. Nous devons améliorer le système et continuer à élaborer une éthique en vue de l'utilisation judicieuse et durable des terres, une éthique qui favorisera la création d'un paysage agricole riche en produits et en espèces fauniques.

3.4 Impôt foncier, évaluation foncière et finances

À la fin des années 80, à la lumière d'une vision élargie dans le mouvement de conservation des terres, on a commencé à s'intéresser davantage aux politiques d'évaluation et d'imposition foncières et à leur impact sur la conservation des terres humides et d'autres habitats essentiels pour la faune. Pendant trop longtemps peut-être, les défenseurs de la conservation ont omis de s'intéresser suffisamment aux autres disciplines ou secteurs de l'économie qui influent considérablement sur les objectifs en matière de faune et de paysage. Mais, avec le rapprochement des secteurs des ressources afin de mieux comprendre et d'appliquer le principe du développement durable, une plus grande attention est accordée aux questions généralement délaissées par le secteur de la conservation.

L'évaluation et l'imposition foncières font partie de ces questions. Trop peu d'attention a été accordée à ce secteur de recherche et de développement de politiques. De nombreuses structures provinciales et municipales ont traité à l'évaluation, à la cotation et au recouvrement des terres humides. Les propriétaires fonciers ne savent pas si leurs terres humides sont imposables ou non. Dans l'affirmative, le taux d'imposition (exprimé en millième) est-il différent de celui qui s'applique aux terres agricoles ou forestières? Parallèlement, les règlements fiscaux du gouvernement fédéral doivent être modifiés de façon à être axés davantage sur la conservation. Le règlement sur les gains en capitaux et le traitement fiscal des biens naturels (terres) doivent être changés de manière à correspondre aux avantages accordés aux biens culturels au Canada.

Afin de documenter cette situation et d'intéresser les partisans de la conservation au problème et à la nécessité de modifier la réglementation fiscale, le GTCCTH a publié un rapport intitulé *Ce n'est pas un cadeau : les terres écosensibles et la fiscalité* (Denhez 1992). Ce rapport contient huit recommandations :

Recommandation n° 1 : La fiction légale qui présume des gains en capital (avec imposition éventuelle de ces gains) lors des donations de terres écosensibles devrait être abolie.

Recommandation n° 2 : Le plafond des dépenses déductibles au titre des dons de charité (20 % du revenu) devrait être relevé. Les dépenses d'entreprises ne sont pas limitées et rien dans la politique actuelle ne justifie un traitement moins avantageux des donations altruistes. Si le Gouvernement du Canada tient à maintenir un plafond, ce dernier devrait être équivalent à celui fixé pour les dons en faveur des gouvernements fédéral, provincial ou territorial (soit 100 % du revenu).

Recommandation n° 3 : Le traitement fiscal des donations de biens faisant partie du patrimoine naturel canadien ne devrait pas être moins avantageux que celui des donations de biens appartenant au patrimoine culturel canadien.

Recommandation n° 4 : La concession d'une clause restrictive ou d'une servitude visant à assurer la conservation des terres écosensibles ne devrait pas être assujettie à une présomption de gains en capital ou à un plafond de 20 % du revenu, non plus que les donations d'autres droits dans ce type d'espaces.

Recommandation n° 5 : L'acquisition par les organismes de charité de clauses restrictives ou de servitudes visant à protéger l'environnement pourrait continuer à être assujettie à

la TPS mais ne devrait pas entraîner d'autres obligations fiscales comme celle des gains en capital réputés.

Recommandation n° 6 : Toutes les provinces et tous les territoires devraient être incités à modifier leur législation en matière d'évaluation et de recouvrement fiscal de manière à faire explicitement référence à la conservation des terres écosensibles.

Recommandation n° 7 : Les diverses dispositions légales devraient assurer aux terres écosensibles un traitement équivalent à celui des autres biens fonciers, appartenant à des particuliers ou à des organismes de charité, qui bénéficient du statut le plus avantageux. Les mécanismes particuliers mis en oeuvre devraient correspondre aux pratiques adoptées par le gouvernement concerné en la matière.

Recommandation n° 8 : La législation devrait renfermer une disposition de récupération fiscale dans le cas d'un changement d'utilisation des biens fonciers.

À l'heure actuelle, le Conseil nord-américain de gestion des terres humides (Canada), de même que les membres du Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides et de nombreux autres groupes voués à la conservation, s'efforcent de faire adopter ces recommandations par le gouvernement fédéral.

Les règlements de l'impôt sur le revenu, qui encouragent le drainage ou le défrichage des terres agricoles marginales, lesquelles constituent bien souvent des habitats importants pour la faune, doit également être revu. Même s'il est vrai que certains types de prélèvement d'eau dans les étangs à castor ou d'autres étendues d'eau semi-permanentes peuvent favoriser la restauration de l'habitat faunique, la destruction de ces secteurs par un drainage permanent doit être réexaminée avec soin.

Des efforts visant à axer davantage la réglementation en matière d'impôt foncier sur la conservation sont actuellement déployés au Canada. Une proposition de la Natural Heritage League, en Ontario, intitulée *Untaxing Nature* (Fondation du patrimoine ontarien 1985) a donné lieu à l'adoption de la *Loi sur les terres protégées* en 1988. Des remboursements de taxe sont offerts comme stimulants pour certaines terres humides et d'autres terres essentielles spécialement désignées en compensation pour leur protection par les propriétaires fonciers. Un remboursement total est actuellement offert pour les terres humides désignées comme Zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) d'importance provinciale. En ce moment, la Fondation du patrimoine ontarien revoit sa politique de protection du patrimoine naturel. Il pourrait s'ensuivre un intérêt accru pour la protection des terres du patrimoine naturel par le biais d'incitations fiscales et de servitudes pour la conservation.

En Alberta, la législation provinciale stipule que les terres agricoles doivent être évaluées en fonction de leur valeur agricole. Ce qui veut dire que la propriété est évaluée d'après son utilisation à des fins agricoles et non pas en fonction de la valeur marchande du terrain. La valeur agricole est déterminée conformément à un manuel d'évaluation qui restreint encore davantage la définition de cette valeur à des fins d'évaluation. Dans ce manuel, les terres agricoles sont classées dans quatre catégories : les terres arides arables, les terres arides non arables, les terres irriguées et les terres agricoles sans intérêt économique. La majorité des terres humides de l'Alberta entrent dans la dernière catégorie. Les petits marécages permanents situés sur des terres cultivées et les eaux stagnantes sont ainsi classés; aucune valeur imposable ne leur a donc été attribuée. Un nombre plus petit de terres humides peuvent être classées comme des terres non arables et évaluées en fonction de leur valeur comme

pâturage. En général, ces terres ont une très faible valeur imposable et les taxes associées sont négligeables.

Les terres non agricoles situées dans des municipalités rurales de l'Alberta sont imposées en fonction de la valeur marchande des trois premiers acres au minimum. Les plus grandes superficies utilisées à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles sont également évaluées en fonction de leur valeur marchande. Le reste de la parcelle est imposé au même titre qu'une terre agricole. Encore une fois, la valeur imposable

Les initiatives du secteur privé ont permis de protéger au moins un million d'hectares de terres humides au Canada.

des terres humides serait généralement nulle ou minime d'après ce système. Le drainage des terres humides augmenterait la valeur des terres à des fins agricoles ou non agricoles; d'où une évaluation et des taxes plus élevées. De plus, comme le taux d'imposition reste assez bas, on estime qu'il a peu d'effet sur la décision des propriétaires fonciers de convertir la terre à des usages ayant une plus grande valeur économique.

Deux des recommandations du Forum font référence aux servitudes de conservation et aux mécanismes légaux de protection. Étant donné que le développement durable est désormais l'affaire des différents secteurs de l'économie et que des relations plus étroites sont établies entre le gouvernement, l'industrie et les groupes de conservation, des efforts doivent être déployés pour harmoniser leurs politiques et règlements respectifs. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la

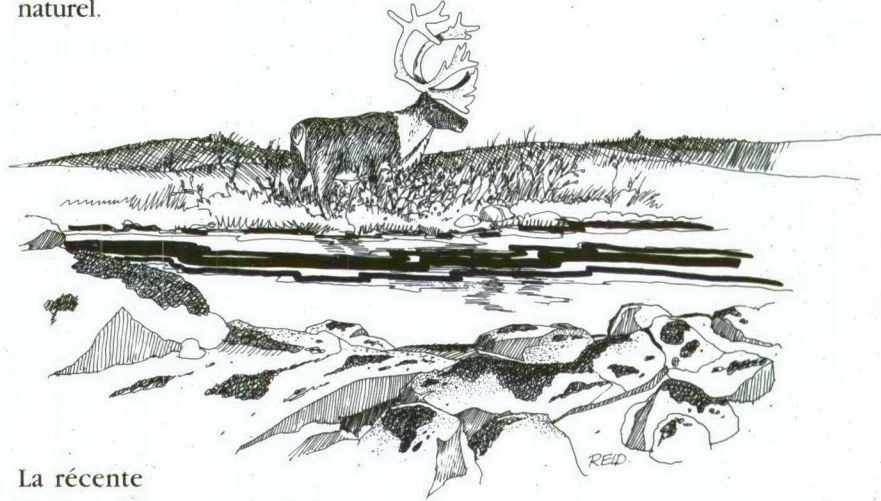
gestion des terres privées où tous les incitatifs possibles doivent être offerts aux propriétaires fonciers pour les encourager à préserver l'habitat faunique sur leurs terres.

En 1990, Habitat faunique Canada a publié un document intitulé *Land, Law and Wildlife Conservation : The Role and Use of Conservation Easements and Restrictive Covenants in Canada* (Trombetti et Cox 1990). Ce document résume l'objet et l'utilisation des clauses restrictives et des servitudes au Canada et examine la législation pertinente à ce sujet dans les provinces. Il exige un recours accru à ce mécanisme de conservation des terres ainsi qu'une réforme législative pour encourager la gestion privée.

Partout au Canada, l'utilisation de servitudes pour la conservation est en expansion; cependant, cette méthode de préservation des terres reste une méthode assez peu commune. Avec l'augmentation des fiducies foncières locales au Canada, le recours à ces mécanismes deviendra plus répandu et généralisé. À ce jour, le gouvernement fédéral autorise certains donateurs de servitudes pour la conservation du patrimoine naturel à obtenir des reçus officiels d'un montant proportionnel à la dévaluation prévue de leurs propriétés. Une meilleure sensibilisation à ces répercussions fiscales devrait favoriser la conservation de l'habitat essentiel de la faune et d'autres terres pittoresques dans ce pays. Une telle reconnaissance, conjuguée aux changements proposés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* permettra d'accroître les efforts de gestion sur les terres privées.

Les associations non gouvernementales et les gouvernements provinciaux ont commencé à déployer des efforts conjoints pour améliorer la législation existante sur les servitudes en faveur de la conservation ou pour faire adopter une nouvelle législation. Mentionnons notamment les efforts suivants :

- Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la *Natural Areas Protection Act* et la *Fish and Game Protection Act* sont en voie de modification; elles incluront ou renforceront des articles relatifs aux clauses restrictives permanentes sur les terres du patrimoine naturel.



- La récente *Yukon Environment Act* renferme des dispositions (articles 76-80) qui autorisent les propriétaires fonciers en fief simple à transférer un intérêt dans un bien à un «détenteur». L'intérêt prend la forme d'une servitude et a pour but d'encourager les propriétaires fonciers privés à protéger et à conserver en permanence un vaste éventail d'éléments environnementaux sur leur propriété.
- Le 22 mai 1991, le projet de loi 4 (*Property Purchase Tax Amendment Act*) a modifié la *Land Title Act* (article 215) de la Colombie-Britannique. Cette modification établit des servitudes de conservation et décrit leur statut de même que les répercussions fiscales de ces clauses restrictives. En vertu de cette modification, la Couronne, les sociétés ou organismes de la Couronne, les municipalités ou des districts régionaux peuvent détenir des clauses restrictives en faveur de la conservation.

- Le 30 juin 1992, la cinquante-cinquième Assemblée générale de la Nouvelle-Écosse a adopté le projet de loi 211 intitulé *An Act Respecting Conservation Easements*. Cette loi, communément appelée la «Conservation Easements Act» permet à des «organisations de conservation désignées» de signer des ententes de servitudes ou de clauses restrictives.

De plus en plus, les différends en matière d'exploitation des terres humides deviennent des litiges. Lorsque cela se présente, un type d'expertise différent est requis, qui peut être coûteux et fastidieux. À l'heure actuelle, aucun service gouvernemental spécial n'offre des conseils juridiques à propos des terres humides. Toutefois, plusieurs organisations juridiques sans but lucratif peuvent offrir de l'aide en la matière au Canada. Mentionnons, par exemple, l'Association canadienne du droit de l'environnement, l'Alberta Environmental Law Centre et la West Coast Environmental Law Association. En Ontario, l'Association canadienne du droit de l'environnement dispense des services d'aide juridique qui aident à régler les différends en matière d'exploitation des terres humides à coût minimal.

3.5 Codes et éthiques en matière d'environnement

Le parrainage et la participation d'un grand nombre d'entreprises et d'organisations d'entreprises sont l'une des raisons qui expliquent pourquoi l'analyse et les recommandations du Forum sur les terres humides durables sont aussi vastes et globales. Des groupes tels que l'Institut canadien des urbanistes, la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association canadienne des pâtes et papiers, la Banque royale du Canada et Nissan Canada Ltée, pour n'en nommer que quelques-uns, ont fourni non seulement une perspective différente sur la conser-

vation des terres humides, mais ont également exprimé leur intérêt à participer activement aux discussions et à intervenir dans les questions concernant les terres humides. De plus, le milieu des affaires a exprimé son intérêt certain à l'égard de codes de pratiques environnementales pour les corporations et les associations professionnelles en tant qu'initiative importante à encourager dans les années 1990.

En 1991, inspiré par les recommandations du Forum sur les terres humides durables, le Conseil national de l'Institut canadien des urbanistes a proposé de mettre au point une éthique professionnelle des urbanistes que tous les membres de l'Institut devraient adopter dans leur pratique professionnelle. On y mentionne, entre autres, ce qui suit :

«... Les urbanistes ont toujours su qu'il faut respecter la terre qui est plus qu'une ressource à exploiter. Les urbanistes comprennent également que les communautés urbaines et régionales jouent un rôle primordial sur les plans économique, environnemental et social. Par conséquent, les urbanistes ont une responsabilité toute particulière dans la gestion de la croissance et dans l'utilisation des ressources naturelles afin d'assurer l'équilibre de l'écosystème et l'équité sociale. Les besoins futurs doivent être pris en compte dans les décisions d'aujourd'hui.»

Voici d'autres exemples de politiques environnementales adoptées par des entreprises :

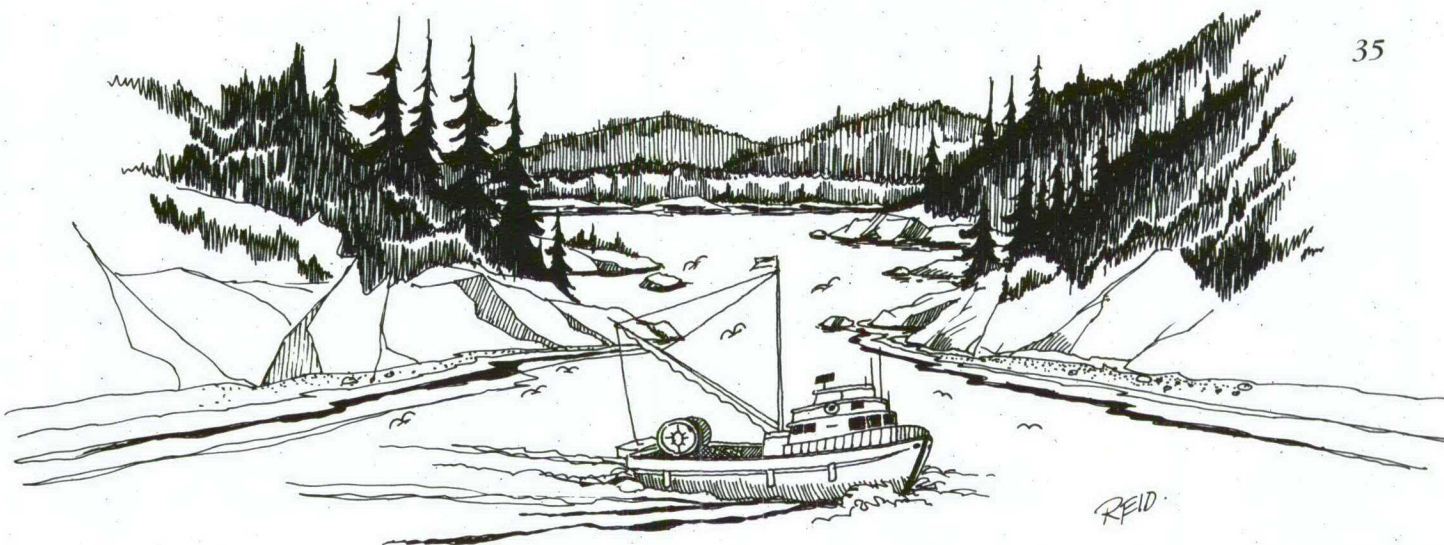
- Fletcher Challenge Canada Ltd. respectera ou dépassera toutes les exigences gouvernementales concernant ses activités et surveillera régulièrement sa performance environnementale.
- L'Association minière du Canada a élaboré un *Guide de pratique environnementale* (AMC 1990). Ce

Guide propose une vision résolument progressiste sur la conduite des affaires et l'interaction avec l'environnement naturel - «que ce soit pour l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, le sol sur lequel nous vivons ainsi que la flore et la faune avec lesquelles nous partageons notre planète... Dans toutes nos opérations minières, actuelles, en expansion ou planifiées, l'une de nos missions consiste à améliorer le niveau de protection environnementale.»

- Shell Canada Limitée a publié un document intitulé *Vers le développement durable* (Shell Canada 1991). Ce document précise l'engagement de la Société envers l'intégration de considérations économiques et environnementales dans les prises de décision afin de promouvoir le développement durable. Il décrit les principes que respectera Shell Canada dans ses activités et examine certains secteurs de programme auxquels ils s'appliquent. L'un de ces secteurs comprend la protection des terres incultes par le biais de méthodes d'évaluation appropriées de l'habitat.

- L'Association canadienne des pâtes et papiers a publié un document intitulé *Principes directeurs pour l'aménagement du territoire forestier canadien* (ACPP 1992). Les sous-composantes de ce document comprennent un énoncé sur la conservation de la biodiversité, des vérifications indépendantes de la performance de l'aménagement forestier, l'habitat faunique dans les forêts et les écosystèmes forestiers, et les terres humides.
- Ocean Spray Cranberries Inc. a adopté une série de lignes directrices destinées à leurs producteurs, lesquelles assureront une production adéquate et le maintien de l'intégrité écologique des terres humides dont ils sont tributaires.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a mis en place deux tables rondes distinctes en 1992. La Table ronde sur les forêts et la Table ronde sur le tourisme entretiennent un dialogue permanent sur le développement durable dans ces deux secteurs de l'économie. Parmi les résultats obtenus, mentionnons l'établissement de lignes directrices et de codes de pratique en vue



du développement durable qui peuvent être adoptés par les intervenants dans leurs secteurs respectifs de l'industrie.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses mesures positives prises par divers secteurs de notre économie dans le but de protéger l'environnement et les terres humides tout en assurant la stabilité de l'économie. Avec l'appui de la communauté vouée à la conservation, on prévoit que de nombreuses autres initiatives semblables seront prises.

Le Groupe de travail estime qu'il est important que les gouvernements, les corporations, les établissements d'enseignement et les associations industrielles respectent et adoptent les pratiques et codes environnementaux établis. Toutefois, il estime également que même si l'adoption d'une réglementation environnementale minimale et le maintien de l'intégrité écologique par le biais de mesures d'atténuation et de compensation appropriées devrait être empiriques, les institutions, les gouvernements et les corporations devrait promouvoir le développement durable par l'examen permanent et l'amélioration constante de leurs normes environnementales.

3.6 Communications et éducation

La conception que les terres humides sont des terres de désolation, à laquelle souscrivent de nombreux groupes et secteurs de l'économie en Amérique du Nord, doit être changée. Lorsque l'être humain empiétait sur les étendues sauvages d'Amérique du Nord pour s'adonner à des activités forestières et minières, pour convertir les terres à des fins agricoles et pour assurer le développement urbain et industriel, la disparition des rares terres humides ou complexes de terres humides n'était pas une question particulièrement importante. Toutefois, au fil des ans, l'accumulation des pertes, notamment dans

certaines régions du Canada, a eu des effets dévastateurs. Lentement, certains segments de la société ont commencé à évaluer les pertes de terres humides ainsi que leurs répercussions. Plus récemment, nous avons entrepris de documenter les fonctions et les valeurs des terres humides en menant des recherches scientifiques.

Le Canada joue un rôle de chef de file mondial en matière de conservation des terres humides. En effet, il compte 30 terres humides d'importance internationale désignées en vertu de la Convention de Ramsar et appuie de nombreux projets internationaux.

En 1992, dans le cadre de la Série de communications sur les terres humides durables, le Service canadien de la faune et Habitat faunique Canada, en coopération avec le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) ont publié un document de référence intitulé *Guide d'évaluation des terres humides* (Bond *et al.* 1992). Ce Guide s'adresse à tous ceux qui doivent prendre des décisions relatives à l'altération, l'élimination, la préservation, la restauration ou l'utilisation des milieux de terres humides. Il peut servir de point de référence aux planificateurs, aux promoteurs, aux groupes environnementaux ou de conservation, aux administrateurs, aux éducateurs, aux propriétaires fonciers et aux politiciens. Nous espérons qu'il favorisera une meilleure compréhension des avantages associés aux terres humides au profit de la société et des propriétaires fonciers, et facilitera la prise de décisions éclairées et rationnelles concernant l'utilisation et la gestion des milieux humides.

La communication et l'éducation sont essentielles à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes visant à préserver le nombre et la santé des terres humides. Le Forum visait, entre autres, à sensibiliser davantage les Canadiens à l'importance de cette ressource pour tous les secteurs et à favoriser la mise au point en collaboration de moyens d'assurer la pérennité de cette ressource.

La promotion de l'importance à long terme des terres humides doit viser un groupe beaucoup plus large que le milieu de la conservation et de la faune. L'élaboration et l'application de politiques et de pratiques pertinentes requièrent la participation de tous les groupes d'intérêt et secteurs de l'économie. Une partie de ce processus comprend la communication de faits sur les terres humides du Canada, laquelle a été mise de l'avant par le Forum sur les terres humides durables, le PNAGS et de nombreuses initiatives relatives aux terres humides au Canada.

Les faits au sujet des terres humides, de même que les nouvelles positives et l'information concernant cette valeur précieuse doivent être communiqués de façon proactive. Trop souvent, ce n'est que lorsque les terres humides sont menacées par un projet que nous en entendons parler. De nombreuses initiatives positives concernant les terres humides au Canada doivent être soulignées. L'établissement et l'approbation de systèmes de classification des terres humides, les grands programmes concernant les terres humides et les règlements ou politiques relatifs aux terres humides destinés à tous ceux qui s'intéressent à la conservation, à la gestion ou à l'utilisation des terres humides sont essentielles. Il est important que les personnes vouées à la conservation des systèmes de terres humides sachent qu'il existe de nouvelles données ou informations sur les aspects scientifique, juridique, économique ou réglementaire des terres humides.

Le Forum a aussi donné lieu à de nombreux débats sur les connaissances acquises par les diplômés des collèges et des universités sur les terres humides et les systèmes de terres humides. On estime généralement que, que ce soit à ces niveaux ou à d'autres niveaux de formation scolaire, ceux qui oeuvrent dans le milieu des affaires devraient mieux comprendre l'importance et les fonctions à court et à long terme des humides et d'autres écosystèmes fragiles. Certaines de ces préoccupations sont abordées dans des documents tels que la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* (Gouvernement du Canada 1991), et les documents de référence de la Politique. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) s'efforce de fournir de l'information pertinente sur l'importance et les fonctions des ressources en terres humides ainsi que de l'information et des lignes directrices aux associations d'entreprises et aux travailleurs dont les activités pourraient influencer sur les terres humides.

Un nombre croissant de publications, de conférences et de manifestations portent sur la conservation des terres humides du Canada. Par exemple, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux publient des communications et du matériel pédagogique à l'intention de leurs membres et du grand public.

Au cours des deux dernières années, le GTCCTH et le CNACTH, en collaboration avec d'autres partenaires, ont publié une Série de communications sur les terres humides durables. Ces documents, ainsi que plusieurs autres à venir, comprennent les suivants:



- Communication n° 1992-1. *Guide d'évaluation des terres humides. Rapport final du projet Les terres humides ne sont pas des terres de désolation.* Par W.K. Bond, K.W. Cox, T. Heberlein, E.W. Manning, D.R. Witty, et D.A. Young. Publié en partenariat avec Habitat faunique Canada et le Service canadien de la faune, Environnement Canada. 139 p.
- Communication n° 1992-2. *Aucune perte nette : mise en oeuvre d'objectifs «aucune perte nette» pour la conservation des terres humides au Canada.* Par P. Lynch-Stewart. Publié en partenariat avec le Service canadien de la faune, Environnement Canada. 44 p.
- Communication n° 1992-3. *L'extraction de la tourbe et l'environnement au Canada.* Par D. Keys. Publié en partenariat avec l'Entente de coopération Canada-Nouveau-Brunswick sur l'exploitation minière et l'Association canadienne de la tourbe de sphaigne. 29 p.
- Communication n° 1992-4. *Ce n'est pas un cadeau : Les terres écosensibles et la fiscalité.* Par M. Denhez. Publié en partenariat avec la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 61 p.

Au Canada, plusieurs bulletins sur les terres humides fournissent périodiquement de l'information sur l'état des terres humides. Mentionnons, entre autres, *Waterfowl 2000*, *Saskatchewan Wetlander*, le *Canadien Society for Peat and Peatlands Newsletter*, *Greenfields* et le *Conservator* de Canards illimités Canada.

La Common Heritage Foundation a préparé un document intitulé *Ecoscope : Wetlands - A Student Guide to Assessing Wetlands* (Harrison 1990) qui sera publié prochainement. Ce Guide très bien écrit et illustré renseignera les jeunes et les

moins jeunes sur l'objet et les valeurs des terres humides. La Fondation espère publier des trousseaux pédagogiques qui couvriront les principales écorégions du Canada.

Canards illimités Canada a mis au point un programme sur les terres humides à l'intention des élèves des écoles primaires et secondaires. Les cours traitent des multiples aspects des terres humides et sont offerts aux écoles qui en font la demande.

En 1990, l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP) a publié *Découvrons notre trésor : nos forêts d'aujourd'hui et de demain* (ACPP 1990). Ce matériel pédagogique s'adresse aux professeurs qui enseignent dans les écoles primaires. De même, en 1992, avec l'aide du Conseil nord-américain de conservation des terres humides, l'ACPP a ajouté un volet sur la conservation des terres humides à son projet d'éducation en foresterie intitulé *A Forest For All* (ACPP 1992). Destiné aux élèves du niveau secondaire, ce jeu fournit de l'information de base et des activités pertinentes concernant le milieu forestier.

En 1991, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a publié plusieurs manuels portant sur le développement durable et sur la façon d'intégrer ce concept au processus de planification et d'exécution d'une compagnie ou d'une organisation. Deux d'entre eux, soit *Le développement durable : guide à l'usage des gestionnaires* (Conklin et al. 1991) et *Propos sur la prise de décision et le développement durable* (TRNEÉ 1991) décrivent le type d'activités progressives requises pour appliquer les mesures proposées dans ces recommandations.

Le Conference Board du Canada et Globe 90 ont publié une brochure intitulée *En affaires pour demain : la transition vers un développement durable* (Sadler et Hull 1990). Dans ce document, les auteurs prévoient l'émergence d'une

nouvelle culture axée sur l'environnementalisme des entreprises et font ressortir la nécessité d'une éducation et d'une formation en matière d'environnement, d'une auto-réglementation et de nouvelles attitudes et éthiques traduisant un équilibre entre les occasions d'affaires et les responsabilités.

Le Conference Board of Canada a publié un autre rapport intitulé *Vers une approche proactive de la gestion de l'environnement* (Howatson 1990) qui met en évidence les leçons tirées de l'expérience des entreprises canadiennes. Une partie de ce rapport comprend des énoncés de politique environnementale de plusieurs grandes entreprises canadiennes qui ont déjà mis en oeuvre une telle politique.

Au niveau international, des pressions considérables ont été exercées pour sensibiliser l'opinion à la nécessité de cesser toute destruction des terres humides à l'échelle de la planète et même de renverser cette tendance. Par exemple, du fait de sa continentalisation, le PNAGS encourage le Canada, les États-Unis et le Mexique à partager leurs expériences de développement durable des terres humides. Toutefois, le PNAGS devrait aussi servir à illustrer comment un projet international de développement durable de l'environnement permet non seulement d'améliorer la sauvagine et les ressources en terres humides, mais de renforcer l'économie locale dans les régions visées par le projet. Ce qui peut être particulièrement important si l'on veut atteindre certains des objectifs de la Convention de Ramsar.

À ce jour, les projets de développement durable des terres humides ont été présentés dans certains bulletins nationaux et internationaux, notamment : le *National Wetlands Newsletter*, l'*International Union for the Conservation Nature (IUCN) Newsletter*, le *Bulletin trimestriel de la Convention de Ramsar*, le *Great Lakes Wetlands Newsletter*, l'*International Waterfowl*

and Wetlands Research Bureau (IWRB) Newsletter et le *Wetlands for the Americas Newsletter*.

Nous espérons que l'information et les références contenues dans le présent rapport permettront d'améliorer la base de connaissances sur les terres humides et feront ressortir l'urgence d'assurer la conservation de ces ressources.

Le gouvernement fédéral gère 29 % de toutes les terres humides du Canada, à savoir celles qui sont de propriété fédérale (terres et eaux), en particulier dans les territoires du Nord.

3.7 Recherches, évaluations et vérifications

Les participants au Forum ont manifesté leur intérêt pour la situation et l'avenir de la recherche sur les terres humides du Canada ainsi que pour les évaluations et les vérifications environnementales. Bien que la plupart des recommandations aient porté sur l'accroissement du rôle et l'intensification des activités des divers ministères gouvernementaux en matière de recherche, d'évaluation et de vérification environnementales, un appel a également été lancé aux sociétés privées et aux associations d'entreprises pour qu'elles mettent au point leurs propres processus indépendants de vérification et d'évaluation environnementales.

Pour favoriser la recherche scientifique et la conservation des terres humides au Canada, les différents organismes scientifiques intéressés aux terres humides doivent mieux coordonner leurs activités. Nous devons les féliciter pour tous les efforts qu'ils ont déployés. Mentionnons, entre autres, le Groupe de

travail national sur les terres humides, la Société canadienne de la tourbe et des tourbières et la section canadienne de la Society of Wetlands Scientists. En resserrant leurs liens de coopération, ils pourraient renforcer notre vision nationale et améliorer les efforts de recherche sur les terres humides au Canada.

Les terres humides et les systèmes de terres humides les plus menacés sont situés sur des terrains appartenant à des intérêts privés ou à la Couronne provinciale dans le sud du Canada. Il n'est donc pas étonnant que la majeure partie des recherches scientifiques sur les terres humides ait été concentrée dans cette partie du pays. Il est important de rappeler que nos connaissances sur la plupart des terres humides autres que les marais, bourbiers et marécages d'eau douce du sud du Canada sont encore fragmentaires. Soixante-dix pour cent des ressources en terres humides du Canada se trouvent dans les tourbières de la zone boréale. Les activités forestières, hydro-électriques et minières représentent toujours des menaces potentielles pour ces ressources. Bien que la demande en d'autres sources d'énergie, en particulier l'utilisation éventuelle des tourbières comme source de combustible, ait diminué au cours des dernières années, on devrait poursuivre les recherches sur la viabilité de l'extraction de la tourbe.

De l'avis de nombreux chercheurs, la restauration des terres humides devient un enjeu crucial au Canada. Les recherches et les investissements dans ce secteur sont nettement inférieurs à ceux de maints autres pays. Ce problème ainsi que d'autres sujets de recherches mentionnés précédemment, de même que la nécessité de créer des centres d'excellence sur les terres humides, des centres de recherche coopérative sur les terres humides (comme le nouveau centre de l'Université de Waterloo en Ontario) et des chaires de recherche ne sont que quelques-uns des points examinés durant le Forum

et au cours des deux dernières années par les chercheurs et les tenants de la conservation.

Certaines initiatives liées à la recherche sur les terres humides et à l'évaluation des terres humides au Canada sont résumées dans les pages suivantes. Il ne faut aucun doute que notre base et nos efforts de recherche comportent des lacunes.

Au Canada, les secteurs privé et public consacreront environ 80 millions de dollars en moyenne chaque année à la conservation des terres humides entre 1990 et 2005.

Le Groupe de travail national sur les terres humides (GTNTH), seul organisme national de recherche scientifique sur les terres humides, revoit présentement *Le système de classification des terres humides du Canada* (GTNTH 1987). Son but est d'améliorer le système de classification existant, en mettant notamment l'accent sur les normes, les définitions et la terminologie. À l'heure actuelle au Canada, il n'existe aucune base nationale de données biophysiques sur les terres humides. Il y a bien certaines bases de données régionales sur les terres humides, mais elles ont été établies avant l'adoption du *Système de classification des terres humides du Canada* et n'utilisent pas une terminologie normalisée.

À l'heure actuelle, Environnement Canada et d'autres paliers de compétence sont intéressés à effectuer des évaluations nationales et régionales de l'intégrité écologique et des risques de perte de biodiversité décrivant l'état des ressources

biologiques au Canada et à publier des guides pour surveiller les changements futurs. À ce jour, des cartes d'évaluation des risques pour la biodiversité ont été dressées à l'aide des données existantes sur les oiseaux et les mammifères menacés ou en danger de disparition au Canada. Les projets d'évaluation des risques et de la biodiversité devraient intégrer des volets consacrés aux terres humides.

Certaines recommandations formulées par les participants au Forum portaient sur la nécessité d'axer davantage la recherche sur les programmes agricoles et leurs répercussions sur l'environnement au Canada. De nombreux projets entrepris dans le cadre du PNAGS ont une forte composante agricole; leurs effets positifs et négatifs sont actuellement évalués par les divers projets conjoints mis en oeuvre au pays. En juin 1990, dans un rapport présenté aux ministres de l'Agriculture, le Comité fédéral-provincial sur l'agriculture appuyaient les recommandations du Forum portant sur l'adoption de méthodes de gestion globale axées sur les écosystèmes et sur la nécessité d'accroître considérablement les recherches à la ferme et les démonstrations sur place. Il préconise une intensification des recherches sur les effets de la production agricole sur l'environnement. Un autre document intitulé *État de la recherche* (Agriculture Canada 1991) décrit en détail les recherches entreprises par le gouvernement fédéral sur la lutte biologique, le sol, l'eau et le climat, la production animale et végétale ainsi que la transformation des aliments et les produits alimentaires.

Le rapport *Ça nous concerne tous : mémoires* (Conseil des sciences du Canada 1991) résume les mémoires présentés par le Conseil des sciences du Canada au Comité sur l'agriculture durable. Le Conseil préconise une restructuration de la recherche agricole de manière à intégrer l'agriculture durable : «La nature des questions à

l'étude exige une recherche à longue échéance, mettant à contribution des équipes multidisciplinaires et des généralistes chevronnés»; et «une nouvelle perspective en matière de recherche doit être mise de l'avant, dans laquelle l'agriculture est considérée comme un système global.» Il a également publié un autre rapport intitulé *Agriculture durable : priorité à la recherche* (Conseil des sciences du Canada 1992) qui décrit les nombreux changements requis pour assurer la viabilité du secteur de l'agriculture au Canada.

Le rapport de la Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie, intitulé *Agriculture and Food Sectoral Task Force Report* (TROÉÉ 1992), décrit l'orientation prise par le secteur agricole dans les années 1990. Il précise comment les changements apportés à la recherche par les universités, les associations professionnelles et les groupes industriels en Ontario commencent à favoriser l'atteinte de l'objectif d'une industrie viable et plus respectueuse de l'environnement.

En mars 1991, un atelier sur l'hydrogéochimie et l'habitat des terres humides s'est déroulé au Centre canadien des eaux intérieures à Burlington, en Ontario. Organisé à l'intention des chercheurs et des gestionnaires des terres humides, il visait à déterminer les progrès accomplis dans la recherche scientifique sur les terres humides et à définir les besoins futurs en matière de recherche et d'information au Canada. Le rapport publié à l'issue de l'atelier et intitulé *Une orientation pour la recherche scientifique sur les terres humides au Canada* (Wedeles et al. 1992) précise les 62 besoins en matière de recherche et d'information pour soutenir la recherche scientifique sur les terres humides et les groupe dans trois catégories : les processus hydrogéochimiques naturels; les effets des activités humaines; et les terres

humides comme l'habitat. Les huit recommandations contenues dans le rapport sont les suivantes :

- (1) développer des politiques nationales efficaces pour la protection des terres humides;
- (2) établir un réseau officiel de coordination des recherches sur les terres humides au Canada;
- (3) créer des centres d'excellence en matière de terres humides;
- (4) établir un programme de subventions à la recherche sur les terres humides;
- (5) intégrer les données existantes relativement aux terres humides à des bases de données exhaustives;
- (6) créer des programmes de surveillance bien conçus;
- (7) assurer l'intégration des systèmes de classification qui ont des limites écologiques ou politiques;
- (8) créer un répertoire exhaustif des terres humides.

De plus, les gouvernements provinciaux et les entreprises ont mis en oeuvre divers projets pour fournir des lignes directrices et aider à établir des pratiques opérationnelles en vue du développement durable des ressources. Par exemple, l'Association canadienne de la tourbe de sphaigne (ACTS) a l'intention d'élaborer des lignes directrices, en collaboration avec les universités, les gouvernements et les organismes non gouvernementaux, afin d'aider ses membres à s'orienter vers la conservation et la mise en valeur des terres humides pendant l'extraction de la tourbe à des fins horticoles. L'Association a déjà élaboré une politique de remise en état des terrains pour l'ensemble de

l'industrie et a tenu un atelier national pour ses membres sur le rétablissement des tourbières en 1992.

Au Nouveau-Brunswick, l'industrie de la tourbe collabore également avec le gouvernement provincial pour établir des lignes directrices provinciales sur les pratiques que devrait adopter le secteur agricole. Comme elle voulait jouer un rôle de premier plan, elle a recommandé l'adoption d'une méthode de conservation et de mise en valeur des tourbières de la province. Ce document initial fait actuellement l'objet de discussions avec le gouvernement et lorsqu'une entente aura été conclue sur son format, l'industrie publiera des lignes directrices que devront suivre ses membres.



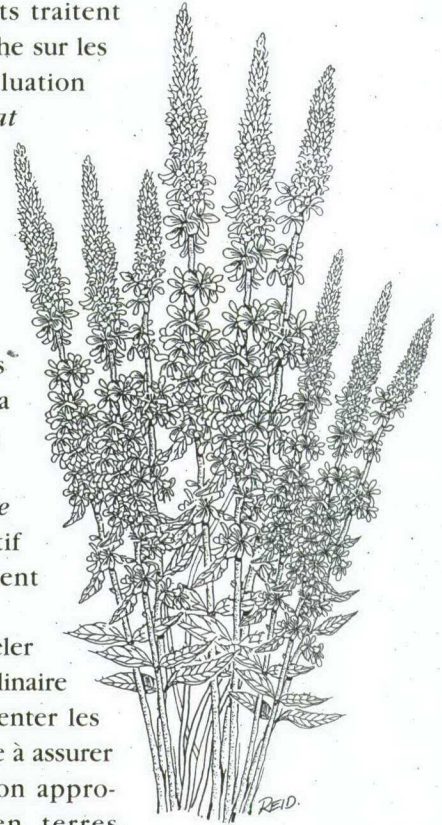
De nos jours au Canada, la recherche sur la conservation ou la création de terres humides à des fins de gestion de la qualité de l'eau est limitée, de même que les activités de promotion. Les projets sont rarement conçus à d'autres fins que la sauvagine et la faune. Dans maintes régions du globe, les terres humides naturelles ou artificielles sont utilisées pour le traitement des eaux d'égout et des eaux usées. Le Canada devrait s'intéresser davantage à ces technologies.

Certaines industries utilisent les terres humides naturelles pour traiter divers rejets. Par exemple, à la centrale thermique de Lambton, Ontario Hydro étudie actuellement «l'effet de polissage» d'une terre humide naturelle sur les effluents provenant d'un étang d'élimination des cendres. Les données préliminaires montrent une amélioration pour certains paramètres de la qualité de l'eau. Dans le cadre de cette étude, une vaste analyse de la documentation existante sur les systèmes de traitement des eaux usées dans les terres humides a été entreprise.

L'Agence canadienne de développement international et le Centre canadien de recherches pour le développement international font des recherches sur les terres humides mondiales et leur conservation. Lors de la conception des projets, ils accordent une attention particulière aux effets potentiels sur les systèmes de terres humides. Le Groupe de travail national sur les terres humides prévoit organiser un atelier national en août 1994 qui fera ressortir les effets environnementaux cumulatifs sur les terres humides en milieu agricole et forestier.

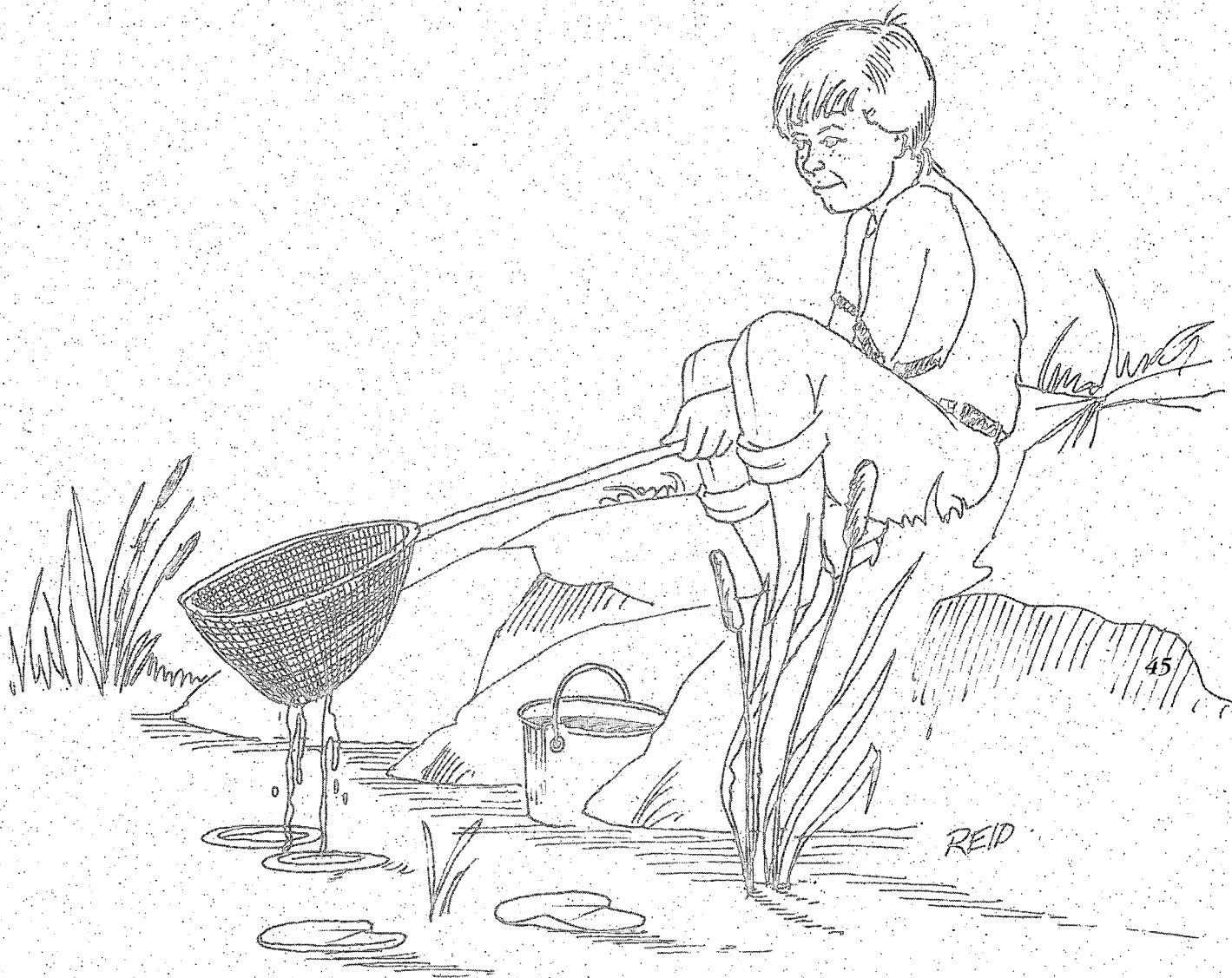
Deux autres documents traitent indirectement de la recherche sur les terres humides et de l'évaluation des terres humides : *L'état des habitats fauniques au Canada : Réalités et vision* (Habitat faunique Canada 1991), qui donne une perspective nationale sur l'avenir des paysages canadiens et décrit les enjeux et les réalités de la conservation des terres humides; et *Une vision des aires protégées pour le Canada* (Conseil consultatif canadien de l'environnement 1991).

Il est important de rappeler que la recherche interdisciplinaire est essentielle pour documenter les faits et tendances de manière à assurer la conservation et la gestion appropriées des ressources en terres humides du Canada. Qu'elle repose sur des recherches socio-économiques, biologiques, hydrologiques ou autres, la création d'une base de connaissances sur les terres humides est primordiale pour la mise en oeuvre de tout programme à long terme visant à conserver et à mettre en valeur ces précieuses ressources écologiques et économiques.



Chapitre quatre

Les enjeux futurs



Dans le présent rapport, nous avons examiné les mesures de conservation et gestion des terres humides misés en oeuvre au Canada au cours des dernières années, en particulier depuis la tenue du Forum sur les terres humides durables en 1990. Nous avons résumé les fonctions et les valeurs des terres humides, les dangers potentiels et les mesures qui doivent être prises pour assurer la conservation de cette ressource. Il ne fait aucun doute que des progrès ont été accomplis dans de nombreux secteurs de la gestion des terres humides au pays. Toutefois, ce sont des secteurs où nous pouvons intensifier, renforcer et accroître nos efforts de manière à garantir le maintien de cette précieuse ressource canadienne dans sa totalité et non comme élément résiduel de nos paysages canadiens.

La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (Gouvernement du Canada 1991) est une étape clé dans l'histoire de la conservation des terres humides au Canada, tout comme la politique de l'Ontario intitulée *En matière de terres humides* (Gouvernement de l'Ontario 1992). Avec l'annonce de ces deux politiques, nous avons commencé à reconnaître et à apprécier la valeur et les fonctions des terres humides et des complexes de terres humides pour la santé écologique et économique de notre pays. Il est essentiel que d'autres paliers de compétence, soit les provinces et les municipalités, reconnaissent la nécessité d'adopter des politiques relatives aux terres humides en tant qu'entités distinctes ou énoncés dans une déclaration de principes plus vaste sur les terres et les eaux.

Une bonne partie des nouveaux partenariats sont forgés entre des groupes environnementaux et d'autres secteurs de l'économie. Ils auront des effets positifs encore plus considérables sur la conservation future des terres humides. Déjà, plusieurs associations industrielles et entreprises ouvrent la voie en établissant

des lignes directrices pour favoriser l'intégration de leurs activités économiques à la gestion appropriée des terres humides. L'expansion des activités des entreprises et la création de nouveaux partenariats intersectoriels contribueront au maintien de ressources en terres humides saines et variées dans les paysages canadiens.

Tous les principaux paliers de compétence au Canada ont mis en oeuvre des programmes concernant les terres humides. La poursuite, l'amélioration et l'élargissement de ces programmes qui regroupent le plus grand nombre possible d'intérêts privés, gouvernementaux et d'entreprises constitueront la clé du succès des activités de conservation et d'intégration des complexes de terres humides dans nos paysages. Les programmes devraient également être élargis de façon à comprendre l'examen d'autres utilisations durables des terres humides (par ex. traitement des eaux usées).

Dans bien des cas, les programmes relatifs aux terres humides sont élaborés dans une perspective internationale. Comme les ressources fauniques et hydriques ne sont pas limitées par les frontières politiques, il est important d'encourager les projets internationaux et d'y participer. Cela devrait comprendre des consultations, la prestation de conseils et la mise en oeuvre de programmes conjoints. Des experts canadiens en terres humides et certains organismes participent déjà à des projets internationaux sur le continent américain, dans la Méditerranée et ailleurs dans le monde. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de ces projets. Les nombreux contacts qu'il a établis permettront non seulement de mieux comprendre les fonctions et les valeurs des terres humides, mais de favoriser la création de partenariats internationaux à des fins de conservation des terres humides.

Les enjeux futurs

Le plus grand défi auquel est confrontée la conservation des terres humides au Canada se rencontre dans les paysages agricoles. Comme la grande majorité de ces terres humides appartiennent à des intérêts privés, il est absolument essentiel d'intégrer non seulement les politiques et les programmes touchant l'utilisation des terres, mais les efforts d'orientation de ces initiatives pour assurer la vitalité et la viabilité du secteur agricole. Les terres humides procurent de nombreux avantages à la société en général, mais c'est le propriétaire foncier privé qui doit souvent assumer les coûts de leur maintien. Les organismes de protection de la faune qui encouragent la conservation des milieux humides sur les terres agricoles privées aimeraient que la production céréalière diminue progressivement sur les terres marginales au profit de l'établissement d'un couvert végétal permanent.

Depuis le Forum, beaucoup de progrès ont été réalisés en ce qui a trait à la modification des programmes d'indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la sauvagine. Il est primordial que les organismes agricoles et fauniques continuent d'examiner des moyens de réduire le fardeau financier des propriétaires fonciers. Ce n'est que si les organismes fauniques, agricoles et municipaux tissent des liens de partenariat que les politiques et programmes fédéraux et provinciaux pourront être structurés de manière à reconnaître la contribution de la gestion privée, non seulement en ce qui a trait à la conservation de l'habitat, mais aussi pour ce qui est de l'assainissement des sols et des eaux souterraines. Il est également essentiel que les organismes agricoles fédéraux et provinciaux incorporent divers incitatifs en faveur de

l'environnement et de l'habitat sous la forme de paiements non basés sur le prix des denrées aux programmes de soutien du revenu agricole. Le Canada doit trouver sa propre solution pour l'intégration des politiques agricoles et environnementales dans le paysage canadien. À cette fin, quelle que soit l'issue des négociations entreprises dans le cadre du GATT et de l'ALÉNA, le Canada doit conserver sa capacité de mettre en oeuvre ses propres programmes environnementaux en milieu rural.

Ce n'est toutefois là que l'une des solutions requises pour améliorer la viabilité de certaines collectivités agricoles. En réduisant la dépendance des collectivités rurales envers la production agricole et en diversifiant et en stabilisant la base économique, on pourra non seulement assurer la viabilité et la vitalité des collectivités rurales, mais favoriser la conservation des terres humides.



Le *Plan vert du Canada* (Gouvernement du Canada 1990) contient de nombreux objectifs; l'un est que le gouvernement élargisse ses liens de partenariat de manière à réaliser ses objectifs en matière de conservation des terres et de protection de l'environnement. À cette fin, il faudrait modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à ce que la donation de terres humides au Canada ne constitue pas un fardeau fiscal pour les personnes qui s'intéressent à la conservation et qui sont assez philanthropiques pour donner leurs terres à des fins écologiques. La fiction légale qui présume des gains en capital (avec imposition éventuelle de ces gains) lors de donations de terres écosensibles au Canada devrait être abolie.

De même, toutes les provinces et tous les territoires devraient être incités à modifier leur législation en matière d'évaluation et de recouvrement fiscal de manière à faire explicitement référence à la conservation des terres écosensibles. Les municipalités du Canada qui privilégient le système d'évaluation d'après la valeur marchande devraient prendre garde que la réévaluation des terres écosensibles en fonction de leurs valeurs marchandes entraîne une hausse telle des taxes que le propriétaire ne pourrait plus maintenir l'usage de ces terres à des fins de conservation. En cas de modification de l'utilisation des terres écosensibles, la mise en place de mécanismes, tels que la récupération fiscale, assurerait la gestion des terres en fonction de la conservation et garantirait aux municipalités une part équitable de recettes fiscales. Pareilles évaluations et modifications aux régimes d'imposition au Canada aideront les programmes de gestion privée et les programmes de création de fiducies foncières au Canada à favoriser la conservation des terres écosensibles.

Le GTCCTH est le fruit de la coopération et du partenariat entre plusieurs secteurs de l'économie canadienne. Cette coopération est un exemple de l'émergence d'une nouvelle éthique de responsabilisation des entreprises envers le milieu naturel. Les groupes environnementaux devraient non seulement encourager ce virage de la philosophie des entreprises, mais le stimuler en ce sens que tous les efforts possibles devraient être faits pour aider les partenaires qui désirent participer aux programmes coopératifs de protection de l'environnement ou de conservation des terres humides. De plus en plus d'associations industrielles et d'entreprises considèrent que l'harmonisation des politiques économiques et environnementales est la clé de la prospérité future et non un obstacle au progrès. De telles initiatives devraient être publiquement reconnues. Un autre défi consiste à impliquer nos grandes institutions financières de façon plus créative et proactive dans l'établissement et l'application d'objectifs en matière de protection de l'environnement.

Les programmes éducatifs doivent être structurés de manière à attirer non seulement la population urbaine et rurale, mais également à s'adresser à la population rurale, notamment aux personnes qui travaillent dans les industries d'extraction, telles que la foresterie ou l'exploitation minière. Il est important que ces initiatives de communication et d'éducation soulignent la valeur des terres humides et leur importance pour les utilisations domestiques, agricoles et industrielles de l'eau, la lutte contre les inondations et le maintien de faibles débits et fassent ressortir leurs fonctions liées à l'habitat faunique. À long terme, le succès et la pérennité des terres humides seront assurés, car la conservation des terres humides sera devenue un

but social. Les politiques et programmes relatifs aux ressources, la modification des régimes d'imposition et les incitations fiscales, la recherche et les allocations budgétaires qui permettent la conservation et la mise en valeur des complexes de terres humides n'auront d'effets positifs que si la société indique aux décideurs que ces actions devraient être jugées prioritaires. Toutes les occasions et initiatives de communication et d'éducation, qui expliquent la valeur des terres humides pour la société, favoriseront la conservation des ressources en terres humides.

La normalisation et l'intégration des données existantes sur les terres humides constitueront peut-être le plus grand défi auquel sera confronté le secteur de la recherche et de l'évaluation à court terme. L'établissement d'un répertoire national

des terres humides, axé sur les régions qui présentent des risques élevés ou sur les priorités en matière de conservation et de développement, ainsi que l'adoption d'une approche nationale dans l'évaluation des terres humides contribueront considérablement à assurer le maintien de nos ressources en terres humides.

Le GTCCTH a eu l'honneur de participer à la Commission présidentielle sur la qualité de l'environnement en 1992. Cette Commission est unique parmi les Commissions présidentielles, car elle a été créée non pas pour fournir des conseils ou proposer des politiques, mais pour mettre en application des idées novatrices. Bon nombre de ses objectifs sont comparables à ceux de la TRNEÉ.

Une partie du rapport final de la Commission préconise un changement d'attitude.

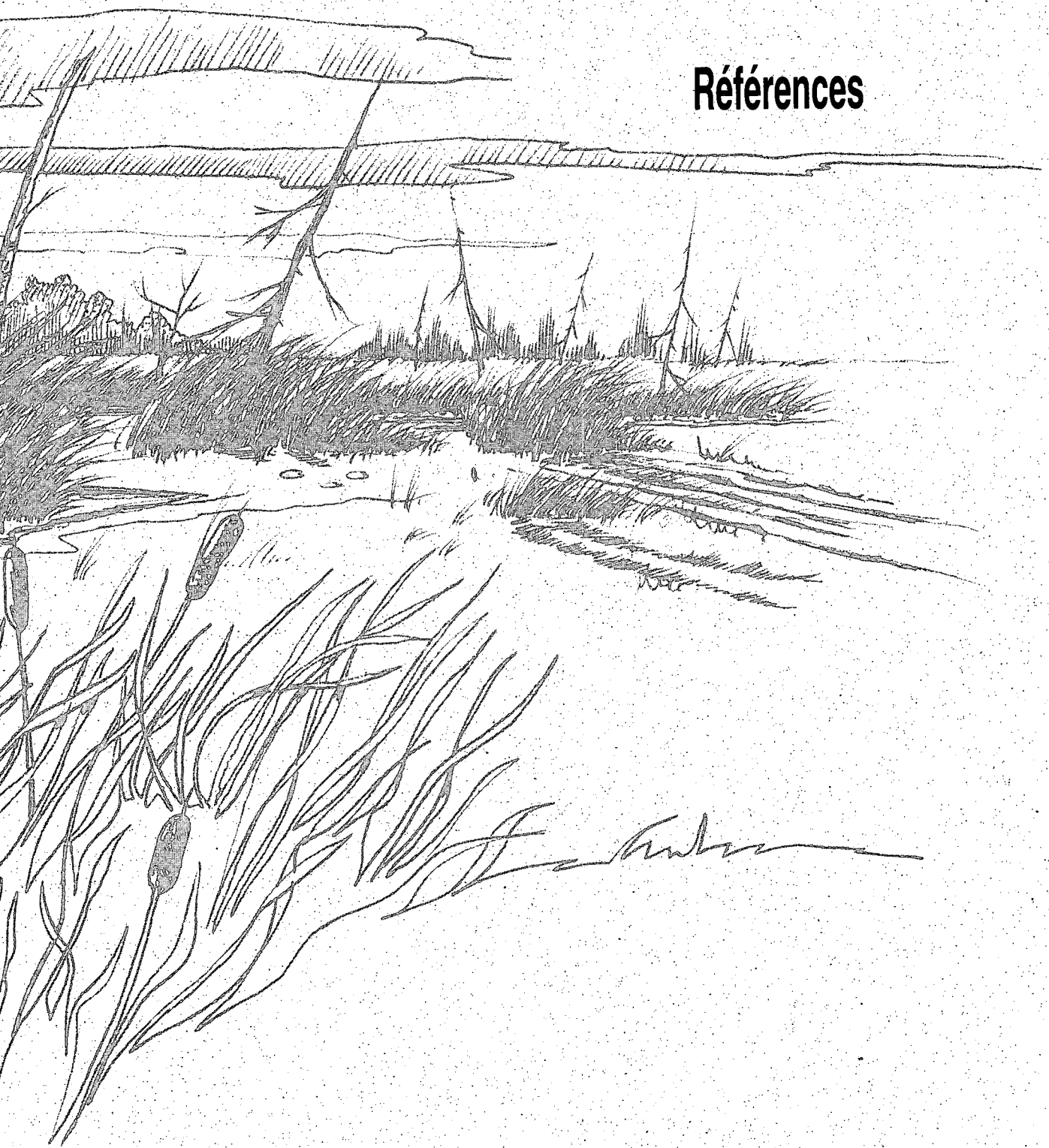


Les membres de la Commission ont mentionné que de nombreux changements s'étaient produits au cours des vingt dernières années, d'où la nécessité de modifier l'approche et la terminologie. Selon eux, les verbes tels que étudier, légiférer, réglementer et atténuer, mots-clés des vingt dernières années, devraient être remplacés par des mots d'action pour les années 1990, tels que prévoir, collaborer, innover, démontrer, communiquer et éduquer. Ils ont fait ressortir la nécessité d'utiliser un nouveau vocabulaire axé sur les résultats et la coopération pour traduire les changements qui se produisent dans les relations entre l'environnement et l'économie et pour favoriser le partenariat.

Depuis la tenue du Forum, une grande partie des travaux portant sur la conservation des terres humides s'est déroulée parallèlement à ce processus de pensée. De même, le GTCCTH s'est efforcé de promouvoir cette nouvelle approche par le biais de ses activités au cours des deux dernières années. Nous espérons que cette approche sera adoptée dans les projets futurs de conservation des terres humides au Canada.

Notre défi consiste à assurer le succès de cette approche axée sur «l'environnement et l'économie». Il consiste à sensibiliser tous les Canadiens aux fonctions et aux valeurs de nos terres humides, à unir nos efforts, nos connaissances et notre enthousiasme pour maintenir une ressource nationale qui fait la fierté de chaque Canadien. Il consiste à célébrer les terres humides!

Références



Agriculture Canada. 1989. *Partenaires dans la croissance : Une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne*. Direction générale des communications, Agriculture Canada. Ottawa (Ontario). 81 p.

Agriculture Canada. 1991. *État de la recherche*. Direction générale de la recherche, Agriculture Canada. Publication n° 1630, volume 12. Ottawa (Ontario). 28 p.

Association canadienne de la tourbe de sphaigne. 1990. *Preservation and Reclamation Policy*. St. Albert (Alberta). 4 p.

Association minière du Canada. 1990. *Guide de pratique environnementale*. Brochure contenant la politique environnementale et le guide de pratique environnementale de l'AMC. Ottawa (Ontario). 13 p.

Association canadienne des pâtes et papiers. 1992. *Énoncé sur la foresterie. Les terres humides*. Série d'énoncés sur l'aménagement des territoires forestiers émis par l'Association canadienne des pâtes et papiers au nom de l'industrie des pâtes et papiers du Canada. Montréal (Québec). 2 p.

Association canadienne des pâtes et papiers. 1990. *Découvrons notre trésor : nos forêts d'aujourd'hui et de demain*. Matériel pédagogique pour les professeurs de la maternelle à la sixième année. Guide et fiches d'activités. Montréal (Québec). 41 p.

Bond, W.K., K.W. Cox, T. Heberlein, E.W. Manning, D.R. Witty et D.A. Young. 1992. *Guide d'évaluation des terres humides : rapport final du projet Les terres humides ne sont pas des terres de désolation*. Communication n° 1992-1 de la Série de communications des terres humides durables. Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario). 127 p.

Conklin, D.W., R.C. Hodgson et E.D. Watson. 1991. *Le développement durable : guide à l'usage des gestionnaires*. Série de la Table ronde nationale sur le développement durable, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Ottawa (Ontario). 138 p.

Conseil consultatif canadien de l'environnement. 1991. *Une vision des zones protégées pour le Canada*. Conseil consultatif canadien de l'environnement, Environnement Canada. Ottawa (Ontario). 107 p.

Conseil des sciences du Canada. 1992. *Agriculture durable : priorité à la recherche*. Rapport n° 43. Ottawa (Ontario). 46 p.

Conseil des sciences du Canada. 1991. *Ça nous concerne tous : mémoires*. Mémoires présentés au Comité sur l'agriculture durable du Conseil des sciences. Document de travail. Ottawa (Ontario). 35 p.

deGroot, R.S. 1988. Environmental Function : An Analytical Framework for Integrating Environmental and Economic Assessment. *Dans Proceedings, Workshop on Integrating Environmental and Economic Assessment : Analytical and Negotiating Approaches*. Conseil canadien de la recherche sur les évaluations environnementales. Vancouver (Colombie-Britannique). 24 p.

Denhez, M. 1992. *Ce n'est pas un cadeau : les terres écosensibles et la fiscalité*. Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Communication n° 1992-4 de la Série de communications sur les terres humides durables. Ottawa (Ontario). 61 p.

Environnement Canada et le United States Department of the Interior. 1986. *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine*. Ottawa (Ontario) et Washington (D.C.). 21 p.

Références

- Filion, F.L. 1988. Managing for Sustainable Development : The Strategic Role of Economic and Social Aspects of Wildlife. *Dans Proceedings, Second International Wildlife Symposium*. La Société de la faune du Mexique. Mexico (Mexique), p. 3-38.
- Girt, J. 1990. *Common Ground : Recommendations for Policy Reform to Integrate Wildlife Habitat, Environmental and Agricultural Objectives on the Farm*. Habitat faunique Canada, Environnement Canada et Agriculture Canada. Ottawa (Ontario). 56 p.
- Gouvernement du Canada. 1990. *Le Plan vert du Canada*. Le Plan vert du Canada pour un environnement sain. Ottawa (Ontario). 174 p.
- Gouvernement du Canada. 1991. *La Politique fédérale sur la conservation des terres humides*. Environnement Canada. Ottawa (Ontario). 14 p.
- Gouvernement de l'Ontario. 1992. *En matière de terres humides*. Déclaration de principes du gouvernement de l'Ontario adoptée conformément à l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de 1983. Approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil, décret n° 1448/92, 14 mai 1992. Toronto (Ontario). 20 p.
- Groupe de travail national sur les terres humides. 1987. *Le système de classification des terres humides du Canada*. Série de la classification écologique du territoire, n° 21. Direction du développement durable. Environnement Canada. Ottawa (Ontario). 14 p.
- Groupe de travail national sur les terres humides. 1988. *Terres humides du Canada*. Série de la classification écologique du territoire, n° 24. Direction du développement durable. Environnement Canada et Polyscience Publications Inc. Montréal (Québec). 452 p.
- Habitat faunique Canada. 1991. *L'état des habitats fauniques au Canada : réalités et visions*. Habitat faunique Canada. Ottawa (Ontario). 108 p.
- Harrison, G. 1990. *Ecoscope : Wetlands - A Student Guide to Assessing Wetlands*. Programme du patrimoine universel. Ottawa (Ontario) 67 p. + app.
- Howatson, A.C. 1990. *Toward Proactive Environmental Management : Lessons from Canadian Corporate Experience*. Conference Board of Canada. Ottawa (Ontario). 21 p.
- Ontario Heritage Foundation. 1985. *Untaxing Nature*. Proposition présentée au gouvernement de l'Ontario par l'Ontario Heritage Foundation au nom de la Natural Heritage League. Toronto (Ontario). 5 p.
- Richardson, N. 1989. *L'aménagement du territoire et le développement durable au Canada*. Conseil consultatif canadien de l'environnement. Environnement Canada. Ottawa (Ontario). 57 p.
- Sadler, B. et B. Hull. 1990. *En affaires pour demain : la transition vers un développement durable*. Conference Board of Canada. Ottawa (Ontario). 35 p.
- Shell Canada. 1991. *Vers le développement durable : revue 1991*. Calgary (Alberta). 24 p.
- Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie. 1992. *Agriculture and Food Sectoral Task Force Report*. Toronto (Ontario). 47 p.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 1991. *Propos sur la prise de décision et le développement durable*. Série sur le développement durable de la Table ronde nationale. Ottawa (Ontario). 134 p.

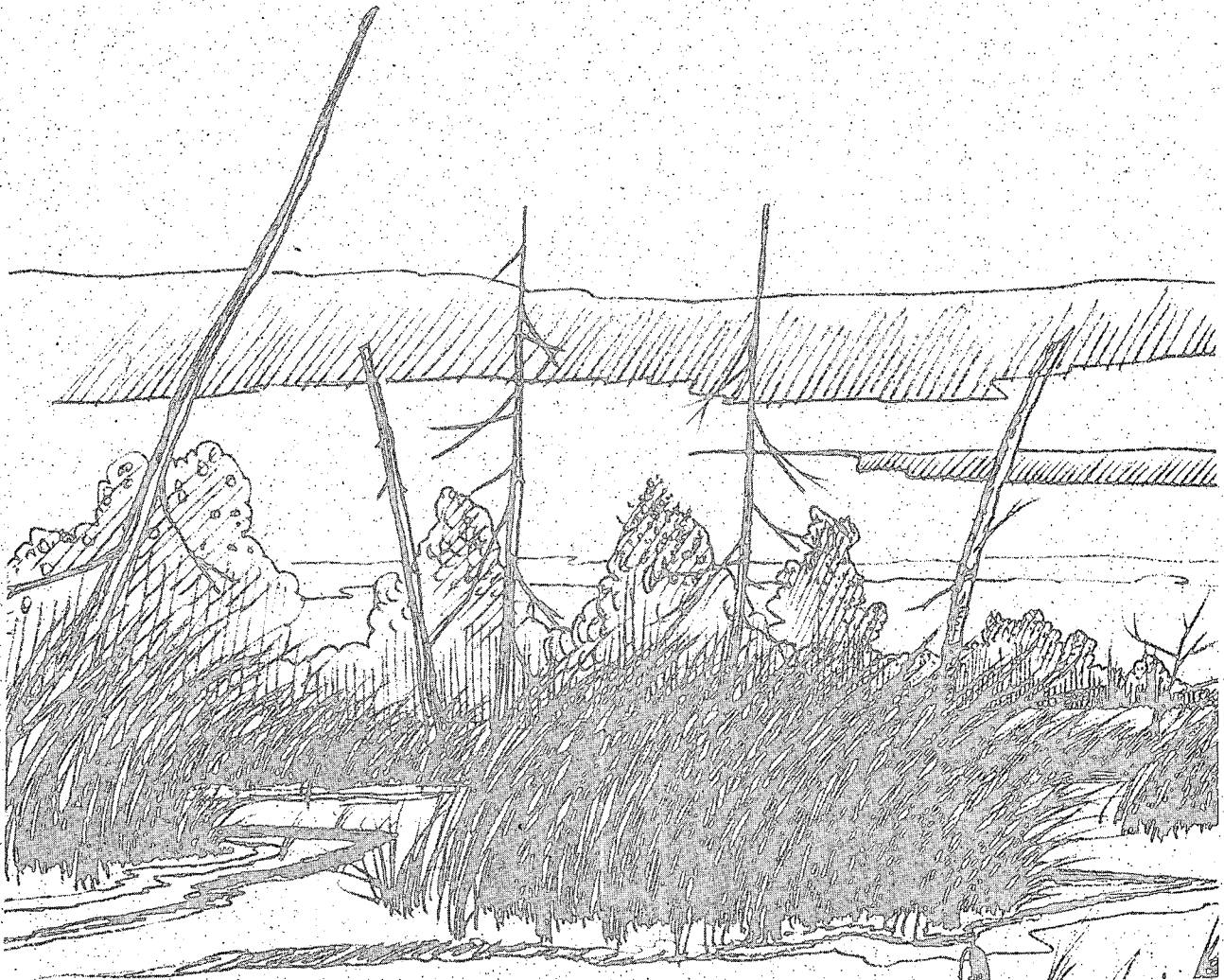
Tarnocai, C. 1980. Canadian Wetland Registry. *Dans* *Compte rendu d'un atelier sur les terres humides du Canada*. Direction générale des terres, Environnement Canada. Éditeurs C.D.A. Rubec et F.C. Pollett. Série de la classification écologique du territoire, n° 12. Ottawa (Ontario). p. 9-39.

Trombetti, O. et K.W. Cox. 1990. *Land, Law and Wildlife Conservation : The Role and Use of Conservation Easements and Restrictive Covenants in Canada*. Habitat faunique Canada. Ottawa (Ontario). 71 p.

Wedeles, C.H.R., J.D. Meisner et M.J. Rose. 1992. *Une orientation pour la recherche scientifique sur les terres humides au Canada*. Publié en partenariat avec le Service canadien de la faune, Environnement Canada; le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada); et le Wetlands Research Centre, l'Université de Waterloo. Waterloo (Ontario). 30 p.

Annexes

- A: Informations générales sur le GTCCTH et liste des recommandations du Forum sur les terres humides durables**
- B: Programmes sur les terres humides au Canada**
- C: Membres du Groupe de travail**
- D: Bibliographie choisie**



Informations générales sur le GTCCTH et liste des recommandations du Forum sur les terres humides durables

L'Amérique du Nord possède des écosystèmes nombreux et diversifiés de terres humides. Les complexes de terres humides et les hautes terres adjacentes font partie intégrante du paysage et procurent des avantages incommensurables sur les plans écologique, social et économique. Compte tenu des perturbations majeures causées au paysage par les activités humaines, le maintien et la restauration des terres humides seront nécessaires pour assurer une multitude de fonctions, y compris un habitat approprié pour la sauvagine et de nombreuses autres espèces fauniques.

Les oiseaux migrateurs de l'Amérique du Nord ont profité des mesures de protection et de conservation mises en oeuvre aux termes de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (1916) et des traités ultérieurs conclus avec le Mexique (1936) et d'autres pays. Depuis, des particuliers, des organismes privés voués à la conservation ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et des États ont déployé des efforts considérables pour protéger la sauvagine. Toutefois, au fil des ans, la dégradation à grande échelle des paysages a eu des effets négatifs sur de nombreuses espèces.

56. *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)*

En 1986, dans une tentative de rétablir les populations de sauvagine, et en particulier des canards, le Canada et les États-Unis d'Amérique ont signé le PNAGS auquel a adhéré le Mexique en 1989. En vertu de cette entente de coopération visant à rétablir les populations de sauvagine aux niveaux des années 1970 grâce à la protection de 2,5 millions ha d'habitat de terres humides au Canada, 1,5 milliard de dollars seront investis en quinze ans, dont un milliard au Canada.

Du fait de son ferme engagement envers l'établissement de partenariats de coopération, le PNAGS a créé plusieurs organismes de coordination, des comités directeurs régionaux et provinciaux et des conseils de gestion des projets conjoints en matière d'habitat, pour n'en nommer que quelques-uns.

Dès le début de la mise en oeuvre du PNAGS, le Comité responsable du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a été établi.

Ce Comité, qui doit rendre compte au directeur général du Service canadien de la faune et au directeur du U.S. Fish and Wildlife Service, agit comme conseil international d'administration du Plan. Il remplit une multitude d'autres fonctions dont les suivantes : recommandation de politiques, surveillance et mise à jour du Plan, coordination des travaux en cours et examen des nouvelles propositions et des nouveaux projets conjoints. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) (1990) est l'autre grand forum créé en partie par suite de la mise en oeuvre du Plan. Bien qu'il soit relié au PNAGS, le Conseil a un mandat plus vaste en ce qui a trait à la conservation des terres humides.

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) (Canada)

Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides est le principal organisme canadien qui conseille le ministre de l'Environnement sur l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre de projets de conservation des terres humides à l'échelle nationale et internationale. Il représente également le principal point de contact avec le North American Wetlands Conservation Council (U.S.) en ce qui a trait à tous les aspects de l'approbation et du financement américains des propositions de projets conjoints canadiens en vertu du PNAGS.

Annexe A

Plus particulièrement, le CNACTH remplit, entre autres, les fonctions suivantes :

1. Jouer un rôle de chef de file national en ce qui a trait à toutes les questions reliées au financement et à la gestion de la mise en oeuvre et de l'évaluation des projets conjoints en matière d'habitat du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
2. Servir de comité national de coordination pour l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes et politiques de conservation des terres humides au Canada.
3. Servir de comité national de coordination pour la participation du Canada aux projets internationaux de conservation des terres humides. Dans cette optique, le Conseil fournira une tribune pour la coordination nationale des activités canadiennes en vertu de la Convention de Ramsar, du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental et des projets coopératifs liés aux terres humides du Bureau international de recherche sur les terres humides et la sauvagine; il fera également des recommandations sur la participation future du Canada à de nouveaux programmes internationaux en matière de terres humides.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ)

En 1988, en réponse au défi lancé par la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Canada a créé la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ) afin de vaincre les réticences traditionnelles et d'établir une nouvelle base pour les initiatives en matière de développement durable. La TRNEÉ a pour mandat de conseiller le gouvernement canadien et d'agir comme catalyseur dans la réalisation du

développement durable. Des tables rondes semblables ont été constituées en place dans toutes les provinces. Elles n'ont aucun pouvoir législatif ou réglementaire et n'élaborent pas de programme. Elles ont pour objet de vaincre l'opposition traditionnelle entre les différents secteurs de l'économie et d'établir une base d'action commune.

Forum sur les terres humides durables : un défi international des années 1990

L'objectif du Forum était de favoriser les débats sur les mécanismes susceptibles de favoriser la protection des terres humides tout en assurant le maximum d'avantages environnementaux et économiques possibles au Canada. L'enceinte choisie était un forum national et multisectoriel sur les politiques chargé de formuler des recommandations en vue de leur examen par les Tables rondes nationale et provinciales sur l'environnement et l'économie et par d'autres groupes intéressés. Il y fut surtout question de l'intégration des initiatives de conservation du sol, de l'eau et des terres humides ainsi que des avantages que chaque secteur pourrait tirer de ces mesures concertées. Les participants ont mis l'accent sur les mesures de conservation adoptées par le secteur agricole, les municipalités, les entreprises et les organismes de protection de l'environnement dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, des politiques de conservation des terres humides et de l'utilisation durable des terres humides au Canada.

Les ateliers organisés dans le cadre du Forum sur les terres humides durables ont abouti à une série de 73 recommandations de mesures émanant de quatre secteurs nationaux et destinées à être mises en oeuvre par ces secteurs eux-mêmes; à savoir les entreprises, le milieu agricole, la planification et la protection de l'environnement. Ces recommanda-

tions abordent une multitude de questions essentielles, y compris l'élaboration ou la modification des politiques et des lois, l'examen des codes de pratique, la sensibilisation et l'éducation du public, l'orientation de la planification et de la gestion, la recherche, les stimulants financiers ainsi que l'exécution des programmes et les outils offerts par ces programmes. Même si elles couvrent un vaste éventail de préoccupations et d'idées, elles ne nécessitent pas l'octroi de nouvelles subventions importantes ou la mise en oeuvre de nombreux nouveaux programmes.

Les 73 recommandations formulées à l'issue du Forum sur les terres humides durables sont énumérées ci-dessous. Le numéro entre parenthèses correspond à la section du chapitre trois où la recommandation est examinée.

Recommandations du Forum sur les terres humides durables

1 Tous les organismes des secteurs public et privé intéressés par les terres humides devraient travailler à élaborer des mécanismes efficaces et à prévoir des dédommagements appropriés pour le transfert de fonds de ceux qui bénéficient de la protection des terres humides à ceux qui assument les coûts de cette protection (essentiellement les propriétaires) (chapitre 3.4).

2 Les provinces et les municipalités devraient examiner et, le cas échéant, réviser leurs systèmes d'évaluation et d'imposition foncières afin de s'assurer qu'ils ne découragent pas la conservation des terres humides. L'établissement des rôles, par exemple, devrait être fondé sur les modes d'exploitation réels plutôt que sur les possibilités (chapitre 3.4).

3 Les municipalités devraient être indemnisées par la province ou par les organismes du secteur privé des pertes d'impôts fonciers résultant de la révision

des mécanismes d'évaluation liée à la conservation des terres humides (chapitre 3.4).

4 Les recettes perçues par les propriétaires à la suite des accords de servitude de l'habitat ne devraient pas être taxables (chapitre 3.4).

5 La *Loi de l'impôt sur le revenu* devrait être révisée pour réduire les subventions au défrichement et à l'assèchement des terres (chapitre 3.4).

6 Les secteurs public et privé devraient indemniser les propriétaires pour l'amélioration de l'habitat des terres humides et l'adoption de méthodes agricoles favorisant la conservation (chapitre 3.4).

7 Agriculture Canada devrait étudier la faisabilité et la recevabilité de la mise en oeuvre de mécanismes d'observance intégrale qui assujettiraient les paiements de soutien du revenu à la condition que les agriculteurs adoptent des méthodes de gestion acceptables des terres agricoles et des plans d'eau (chapitre 3.3).

8 Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient mettre en place un meilleur programme de prévention et d'indemnisation des dommages aux cultures (chapitre 3.3).

9 Les gouvernements devraient restructurer les programmes de subventions agricoles de façon à favoriser les efforts de conservation des ressources naturelles et à réduire simultanément la vulnérabilité des agriculteurs aux accords commerciaux internationaux (chapitre 3.3).

10 Environnement Canada devrait jouer un rôle de premier plan dans le parrainage de la recherche sur la mise au point et l'utilisation de méthodes convenables incluant, si nécessaire, un système modifié de classification canadienne des

terres humides, pour aider à acheminer les ressources et les actions de conservation des terres humides dans les secteurs prioritaires (chapitre 3.7).

11 Le Comité fédéral-provincial sur l'aménagement des terres devrait être chargé de promouvoir activement des recherches concertées sur les terres humides et de présenter un rapport annuel sur la situation des projets de recherche sur les terres humides au Canada (chapitre 3.7).

12 Les programmes agricoles fédéraux et provinciaux devraient être plus axés sur la recherche relative aux répercussions environnementales de la production agricole (chapitre 3.7).

13 Les organismes des secteurs public et privé devraient élaborer des mécanismes plus efficaces pour informer le grand public et les décideurs des avantages nets d'un soutien public à la conservation des terres humides (chapitre 3.6).

14 Les associations vouées à la protection de la faune, de l'habitat et de la chasse ainsi que les groupes d'intérêt connexes devraient sensibiliser leurs membres à une exploitation responsable des ressources qui doit inclure le respect des préoccupations des propriétaires (chapitre 3.6).

15 Les responsables provinciaux et territoriaux de l'éducation, les autres organismes compétents et les organismes non gouvernementaux devraient collaborer à la mise en place de programmes d'information et de sensibilisation propres à améliorer la compréhension de l'importance des terres humides et à sensibiliser les étudiants aux besoins et aux préoccupations particuliers des agriculteurs et des autres propriétaires (chapitre 3.6).

16 Les gouvernements devraient se doter de services d'extension plus efficaces pour aider les agriculteurs à prendre des décisions de gestion des terres qui intègrent les intérêts de la faune et de l'habitat à la production agricole (chapitre 3.3).

17 Les ministères et organismes fédéraux, territoriaux et provinciaux chargés de l'agriculture devraient mener à bien une évaluation de tous les programmes et politiques se rapportant à l'aménagement des terres agricoles et présenter les résultats aux Tables rondes nationale et provinciales sur l'environnement et l'économie (chapitre 3.3).

18 Les Tables rondes nationale et provinciales sur l'environnement et l'économie devraient parrainer conjointement un atelier national réunissant tous les intéressés dans le but de formuler des recommandations particulières pour la modification des politiques et des programmes agricoles de manière à ce que tous les programmes et politiques favorisent la conservation des terres humides ou du moins ne leur nuisent pas (chapitre 3.3).

19 Agriculture Canada devrait tenir compte, au cours de son Examen de la politique agricole, des recommandations du rapport intitulé *Bases communes* produit par Habitat faunique Canada (chapitre 3.3).

20 Les ministères fédéral, territoriaux et provinciaux de l'Agriculture devraient conjointement concevoir et mettre en oeuvre un programme de protection du revenu des agriculteurs qui ne soit pas lié à la production des denrées de base (chapitre 3.3).

21 La Commission canadienne du blé devrait réviser sa formule d'affectation de quotas en fonction du volume de la production plutôt que du nombre d'acres en production (chapitre 3.3).

- 22** Les bénéfices annuels provenant de la *Loi sur la transport du grain de l'Ouest* devraient être versés directement aux agriculteurs de façon à favoriser la diversification du cheptel et d'autres types de production alimentaire dans les provinces des Prairies (chapitre 3.3).
- 23** Le programme d'établissement du couvert végétal d'Agriculture Canada en vigueur dans l'Ouest du Canada devrait être généralisé et prolongé de façon à ce qu'un plus grand nombre de terres à moindre rendement, y compris les terres humides, puissent être soustraites à l'ensemencement annuel (chapitre 3.3).
- 24** Un Code d'éthique environnementale destiné à chaque industrie devrait être élaboré (chapitre 3.5).
- 25** Les entreprises canadiennes devraient adopter des politiques de prévention en matière d'environnement et d'utilisation des ressources naturelles, y compris les terres humides, et faire connaître efficacement ces politiques aux autres entreprises, aux pouvoirs publics et au public (chapitre 3.6).
- 26** Les pratiques des entreprises et leur incidence sur les terres humides devraient être évaluées par la mise au point de mécanismes d'auto-évaluation comme les vérifications environnementales (chapitre 3.7).
- 27** Des partenariats devraient être créés pour offrir des débouchés commerciaux susceptibles d'aider à obtenir un environnement sain et à protéger les terres humides (chapitre 3.2).
- 28** Les entreprises canadiennes devraient éduquer leurs employés sur la façon d'aborder les problèmes de l'environnement et de se conformer aux lois sur la protection de l'environnement. Elles devraient également leur faire comprendre les avantages de la mise en oeuvre de pratiques non dommageables pour l'environnement (chapitre 3.6).
- 29** Les entreprises devraient établir, de concert avec les gouvernements, une liste des sources d'information pour aider le secteur industriel à comprendre les problèmes et les règlements relatifs aux terres humides et à trouver des solutions aux problèmes environnementaux connexes (chapitre 3.6).
- 30** Les entreprises qui ont acquis une compétence en matière d'environnement au cours d'années de pratique dans le domaine de la protection et la gestion des terres humides devraient partager ce savoir (chapitre 3.6).
- 31** Les entreprises canadiennes devraient entreprendre des recherches sur la création de terres humides aux fins de la gestion de la qualité de l'eau et faire la promotion de ces aménagements (chapitre 3.7).
- 32** Les entreprises devraient intégrer à leurs plans des mesures globales d'atténuation des dommages, restauration et d'amélioration des terres humides touchées par leurs activités (chapitre 3.7).
- 33** De façon à optimiser les retombées locales positives de la conservation et de l'utilisation des terres humides, des organismes privés locaux et régionaux devraient être constitués et appuyés (chapitre 3.2).
- 34** La formation et la coordination de comités au sein d'organismes existants de gens d'affaires devraient être encouragées de façon à susciter l'intérêt pour la conservation des terres humides et les problèmes environnementaux connexes (chapitre 3.2).
- 35** Reconnaissant la valeur des terres humides, «aucune perte nette des fonctions des terres humides» devrait devenir un objectif national au Canada (chapitre 3.1).

36 Chaque palier de gouvernement au Canada devrait se doter d'un énoncé clair d'objectifs et de principes relativement à la conservation et à la protection des terres humides (chapitre 3.1).

37 Toutes les administrations devraient être dotées d'une politique globale et de la législation relative aux terres humides exigeant des pouvoirs publics locaux qu'ils respectent le rôle des terres humides dans leurs mécanismes de prise de décision (chapitre 3.1).

38 La conservation devrait être un objectif explicite dont la responsabilité devrait incomber à tous les organismes et ministères de l'État administrant des programmes affectant les terres humides, et tous les mécanismes d'évaluation des répercussions environnementales au Canada devraient respecter cet objectif (chapitre 3.1).

39 Tous les paliers de gouvernement devraient se donner des objectifs pratiques et mesurables de protection et de préservation des terres humides et devraient collaborer à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes permettant de les atteindre, incluant l'acquisition de lieux stratégiques particuliers (chapitre 3.1).

40 Les rôles des terres humides devraient être portés à la connaissance du public et des décideurs grâce à la collaboration des gouvernements, des organismes non gouvernementaux, des établissements d'enseignement et des médias (chapitre 3.6).

41 Les ministères de l'Éducation devraient élaborer des modules d'enseignement sur l'éthique de l'environnement et le développement durable, y compris des sections sur les terres humides (chapitre 3.6).

42 Tous les urbanistes devraient comprendre les principes de base de l'écologie. Ces principes devraient être intégrés aux cours universitaires sur l'urbanisme et être un critère d'admission à des associations canadiennes des urbanistes. Cette formation devrait également être incluse dans les programmes de perfectionnement professionnel (chapitre 3.5).

43 Toutes les associations canadiennes des urbanistes devraient incorporer à leur code d'éthique professionnelle l'obligation de sauvegarder et de protéger l'environnement (chapitre 3.5).

44 Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient accorder des subventions aux pouvoirs publics locaux, aux organismes non gouvernementaux, aux groupes voués à la conservation et aux autres parties intéressées pour assurer l'accès à l'information, aux conseils, à la compétence et l'aide juridique nécessaires pour intervenir dans les questions relatives à l'aménagement des terres humides (chapitre 3.2).

45 Les organismes nationaux non gouvernementaux compétents en matière de terres humides devraient accorder leur aide aux organismes locaux lorsqu'il convient d'intervenir dans des différends d'importance locale ou régionale ayant trait à l'aménagement de terres humides (chapitre 3.2).

46 Les activités des organismes voués à la conservation devraient être reconnues comme étant bénéfiques à la collectivité de façon à ce que, en qualité de sociétés à but non lucratif, ils puissent plaider leur cause auprès des responsables sur un pied d'égalité avec les organismes du secteur privé (chapitre 3.4).

47 Le public devrait être incité à participer efficacement dès le départ aux décisions concernant les terres humides locales. Cette recommandation nécessite la consultation du public par les

gouvernements et ceux qui envisagent la mise en valeur de terres humides (chapitre 3.6).

48 Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient préparer des stratégies de développement durable pour disposer d'un cadre général de planification de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la conservation à chaque palier de décision (chapitre 3.1).

49 Dans chaque province et territoire, il conviendrait d'établir un système global des secteurs de planification régionale dont les limites tiendraient compte des caractéristiques naturelles comme les bassins hydrographiques. On disposerait ainsi d'unités géographiques convenables pour l'établissement de plans d'aménagement du territoire fondés sur les écosystèmes et pour la coordination des plans municipaux d'utilisation et de conservation des ressources (chapitre 3.1).

50 Les gouvernements de chaque province et territoire devraient établir un cadre général pour l'aménagement du territoire, et une politique de conservation ayant force de loi pour régir à la fois les plans et programmes de ministères et organismes gouvernementaux et la planification régionale et locale de l'aménagement du territoire (chapitre 3.1).

51 Les gouvernements et leurs organismes devraient être tenus de respecter les mêmes règles que les propriétaires fonciers (chapitre 3.1).

52 Les gouvernements devraient avoir recours à des lois ou à des règlements de préférence à des mécanismes moins efficaces comme les directives ou les lignes directrices pour régir l'utilisation des terres humides. Mentionnons à titre d'exemple : (i) la Loi sur la préservation des terres agricoles; (ii) la législation des États-Unis du «Title 404»; et (iii) la Charte des droits de l'environnement (chapitre 3.1).

53 Le fardeau de la preuve concernant les décisions d'utilisation des terres humides devrait être renversé et l'on devrait établir un processus obligeant les promoteurs d'un projet à prouver qu'il n'y aura aucune perte notable relativement à l'objectif global «d'aucune perte nette des fonctions des terres humides» (chapitre 3.1).

54 Les gouvernements devraient éliminer les politiques et les subventions destinées à des programmes qui encouragent directement la destruction des terres humides et devraient réaffecter les fonds à la préservation et à la restauration des terres humides (p. ex. utilisation de systèmes de quotas et de règlements applicables au morcellement des terres, révision des tarifs marchandises et subventions au défrichage et à l'assèchement des terres (chapitre 3.1).

55 Tous les programmes et politiques du gouvernement devraient être passés en revue pour déterminer s'ils n'encouragent pas la dégradation des terres humides et être modifiés ou supprimés si on juge qu'ils leur nuisent (chapitre 3.1).

56 Les gouvernements devraient fournir une base complète de données sur la fréquence, les caractéristiques et les tendances d'utilisation des terres humides à l'appui d'une meilleure intégration des valeurs et fonctions des terres humides à la prise de décision à tous les échelons (chapitre 3.6).

57 Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres gouvernements et les organismes non gouvernementaux, devrait élaborer des procédures d'évaluation plus efficaces pour les terres humides afin de remplacer les analyses traditionnelles coûts-avantages et de démontrer avec pertinence toute la gamme des rôles joués par les terres humides (chapitre 3.7).

58 Les effets cumulatifs de nombreuses pertes de petites terres humides sont importants et l'on sait trop peu sur les conséquences et sur la façon de compenser ces pertes. Les gouvernements devraient tenir compte de ces effets cumulatifs dans leur planification. En outre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient financer la recherche sur l'évaluation de meilleures méthodes de planification pour traiter des effets cumulatifs (chapitre 3.7).

59 Des solutions de rechange à l'affrontement devraient être explorées et encouragées (p. ex. médiation, stratégies de gestion en collaboration); l'on devrait mettre en place des mesures incitatives pour encourager la conservation des terres humides et lever les obstacles (chapitre 3.1).

60 On devrait faire un plus grand usage des avertissements, des servitudes de conservation et d'autres instruments pour promouvoir la conservation des terres humides (chapitre 3.4).

61 Il conviendrait d'explorer la possibilité d'utiliser le système fiscal pour indemniser ceux qui assurent la conservation et la protection des terres humides (chapitre 3.4).

62 En collaboration avec l'entreprise privée et les organismes non gouvernementaux, les gouvernements devraient continuer à avoir recours à l'acquisition comme instrument sélectif de conservation des terres humides prioritaires, en particulier celles qui sont menacées dans l'immédiat (chapitre 3.1).

63 La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et du secteur privé devrait établir un Groupe de travail sur les terres humides constitué de représentants intersectoriels, de l'université, ainsi que des organismes

publics et non publics, et chargé de faciliter l'élaboration des politiques globales de soutien des terres humides du Canada auprès de tous les organismes responsables d'ici avril 1991 (chapitre 3.2).

64 En raison du caractère pluridisciplinaire des Tables rondes, les recommandations qu'elles formulent devraient être présentées aux paliers les plus élevés du pouvoir en l'absence de mécanismes de résolution des conflits d'aménagement du territoire (chapitre 3.6).

65 Les règlements existants sur les terres humides devraient être appliqués et renforcés par un budget adéquat (chapitre 3.1).

66 La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie devrait en outre recommander au Groupe de travail sur les terres humides d'élaborer un Programme canadien de conservation des terres humides et un Plan pour un réseau canadien des terres humides (chapitre 3.1).

67 Les pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et territoriaux devraient travailler à partir de ce Plan pour un réseau canadien des terres humides (chapitre 3.1).

68 Toutes les administrations publiques du Canada devraient reconnaître la valeur de l'approche holistique à la conservation des terres humides et le rôle des terres humides relativement aux autres utilisations des terres (chapitre 3.1).

69 L'élaboration de stratégies communautaires de conservation devrait être encouragée par tous les paliers de gouvernement (chapitre 3.1).

70 Les programmes de conservation des terres humides devraient préserver et favoriser la diversité biologique et les fonctions des terres humides pour en protéger les avantages au profit de la société et de la faune (chapitre 3.1).

71 Les programmes réussis de développement durable dans les terres humides, en particulier ceux qui ont trait à des secteurs de ressources communes comme les oiseaux migrateurs et les poissons, devraient être présentés aux autres pays (chapitre 3.6).

72 Il conviendrait de mettre au point et de présenter des programmes d'éducation et d'information à des groupes cibles comme les propriétaires, les législateurs et les spécialistes qui ont un rôle à jouer en matière de conservation et d'aménagement des terres humides (chapitre 3.6).

73 La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie devrait également amener un Groupe de travail sur les terres humides à établir un Rapport sur les besoins et priorités à l'échelle nationale en matière de recherche sur les terres humides afin d'orienter les activités de recherche futures à tous les échelons du secteur public (chapitre 3.7).

Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides (GTCCTH)

Création

Le 23 novembre 1990, la Table ronde nationale a examiné la requête et les recommandations du Comité directeur du Forum sur les terres humides durables. L'extrait suivant est tiré d'une lettre du président de la TRNEÉ au ministre de l'Environnement, datée du 10 décembre 1990 :

«Comme vous le savez peut-être, le comité exécutif a transmis le rapport du Forum au Comité des impacts socio-économiques et au Comité de la sensibilisation et des communications pour qu'ils examinent et évaluent les mesures éventuelles que devraient prendre la TRNEÉ...

Essentiellement, la TRNEÉ a estimé que les aspects techniques et politiques du rapport ne pouvaient être réglés efficacement à l'interne, par l'entremise du CNACTH. Vu que le CNACTH doit concilier les dépenses du PNAGS et les politiques en matière de terres humides au Canada et à l'échelle internationale, nous estimons qu'il constitue le groupe le plus approprié pour évaluer les recommandations du Forum. Nous aimerions donc que vous demandiez au CNACTH de faire cette évaluation, de déterminer les stratégies d'application appropriées et de communiquer dès que possible ses conclusions à la TRNEÉ par votre entremise, lien naturel entre les deux organisations. Suite aux discussions que nous avons eues avec des membres du Conseil, nous avons appris qu'ils seraient prêts à aider la TRNEÉ de cette façon, si vous leur en donniez l'autorisation.»

Les deux recommandations formulées par la TRNEÉ et présentées au ministre de l'Environnement étaient les suivantes :

1. Que le ministre de l'Environnement demande au Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) d'évaluer les recommandations émanant du Forum, de déterminer des moyens d'action appropriés et de communiquer leurs conclusions et recommandations à la TRNEÉ par l'entremise du ministre.
2. Que le sous-groupe du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) affecté à cette tâche soit élargi de manière à représenter les principaux secteurs (entreprises, agriculture, planification, OENG et gouvernement) qui ont participé au Forum.

En réponse aux recommandations de la TRNEÉ, le ministre, en coopération avec le CNACTH, a établi le Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides de façon que les recommandations et d'autres initiatives issues du Forum soient examinées de façon appropriée et que des plans d'action soient adoptés au besoin. Le 2 janvier 1991, Kenneth W. Cox a été affecté pour une période de deux ans au CNACTH et, le 24 mars 1991, a été nommé président du GTCCTH.

Structure et mandat

Le partenariat qui caractérise tous les aspects du PNAGS et du CNACTH préside également aux activités du GTCCTH. La conception du Forum sur les terres humides durables, le ton des recommandations formulées à l'issue de cette conférence et les souhaits exprimés dans les recommandations de la TRNEÉ indiquent que les travaux du GTCCTH devraient représenter un vaste éventail de secteurs.

C'est ainsi que les secteurs des affaires, de l'industrie, de la planification, de l'agriculture et des forêts, de même que diverses organisations intéressées à l'environnement, ont été représentés au GTCCTH sans toutefois en faire partie. Le groupe de travail reflète les intérêts des divers secteurs, tant dans l'élaboration du Forum que dans l'établissement des Tables rondes. Le GTCCTH s'est réuni à dix reprises en deux ans. Son principal mandat était d'évaluer et de déterminer des plans d'action appropriés pour la mise en œuvre des 73 recommandations formulées à l'issue du Forum sur les terres humides durables. Ses membres comprenaient les principaux partenaires qui ont participé à l'organisation et à la tenue du Forum sur les terres humides durables. Les secteurs non représentés directement au sein du Groupe de travail

ont pu participer de façon active en commentant les recommandations et en contactant personnellement le président du GTCCTH.

Afin de faciliter la tenue des réunions et les contacts, la plupart des représentants au sein du Groupe de travail venaient d'Ottawa. Beaucoup d'organisations nationales ont des bureaux dans cette ville. Leur utilisation a permis d'établir plus facilement des contacts et de limiter les dépenses. Ces organisations ont fait appel à leurs homologues régionaux pour obtenir l'opinion et l'orientation du secteur régional.

Les organisations suivantes sont membres du Groupe de travail :

- Environnement Canada
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
- Fédération canadienne de l'agriculture
- Institut canadien des urbanistes
- Association canadienne des pâtes et papiers
- Canards illimités Canada
- Habitat faunique Canada

Programmes sur les terres humides au Canada

L'Annexe B résume les principaux programmes de conservation des terres humides actuellement mis en oeuvre au Canada. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est le plus vaste de ces programmes. De nombreux projets locaux portant sur des terres humides particulières contribuent à la conservation de la ressource et à notre compréhension des écosystèmes de terres humides et aux mesures de conservation, mais ils n'ont pu être décrits en détail dans cette annexe. On peut obtenir de plus amples renseignements sur les projets connexes auprès de chacun des partenaires participants.

Programme de conservation des estuaires du Pacifique

En Colombie-Britannique, le *Programme de conservation des estuaires du Pacifique* fait appel à la participation de nombreux organismes. Il vise l'acquisition et la gestion des terrains privés, la désignation des terres de la Couronne à des fins de protection et la promotion du développement durable dans les zones désignées comme habitats essentiels de terres humides côtières. D'autres activités sont également menées dans le cadre du programme : établissement d'un système de classification, mise en oeuvre de stratégies de protection et de gestion des terres humides dans la zone côtière du centre et du nord de la Colombie-Britannique, application de plans de restauration et de mise en valeur de l'habitat (avec d'autres utilisations des terres dans certains cas; sur la côte méridionale), et élaboration d'une proposition visant à modifier la législation existante de manière à permettre l'utilisation de clauses restrictives pour la conservation par des organismes

non gouvernementaux. Le programme est le précurseur du *Projet conjoint des habitats du Pacifique du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)*. Les partenaires sont la Nature Trust of British Columbia, Habitat faunique Canada, Canards illimités Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada.

Programme Prairie CARE

Le *Programme Prairie CARE* (Conservation de l'agriculture, des ressources et de l'environnement), l'une des initiatives majeures du PNAGS mise en oeuvre en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, vise à protéger et à mettre en valeur l'habitat faunique tout en offrant aux propriétaires fonciers des options économiquement viables en matière d'utilisation des terres. Le programme a pour objet d'encourager les agriculteurs à réserver des parcelles de terrain, surtout des terres humides, comme habitat naturel ou à intégrer des considérations fauniques et agricoles dans leurs méthodes de gestion. Prairie CARE comprend des démonstrations de techniques agricoles axées sur la conservation du sol et de l'eau, la mise au point de systèmes pastoraux, la conversion et la modification des terres marginales, la location de prairies de fauche et de pâturages, la restauration de l'habitat entre les cuvettes et la fenaison tardive dans les prairies de fauche existantes ou sur les terres agricoles converties. Un dense couvert végétal de nidification est établi sur les terres achetées ou louées pour servir d'habitat de nidification dans les hautes terres. Les partenaires comprennent Canards illimités Canada, le gouvernement du Canada et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Annexe B

Programme Wetlands for Tomorrow de l'Alberta

Oùte l'influence majeure du PNAGS sur les terres humides de l'Alberta, par le biais de *Prairie CARE*, le *Programme Wetlands for Tomorrow* est un programme de conservation mis en oeuvre par l'Alberta Fish and Wildlife et Canards illimités Canada. Il vise à protéger et à mettre en valeur de vastes étendues de terres humides utilisées comme aires de repos et de mue et comme haltes migratoires par la sauvagine et d'autres espèces fauniques. Toutes les terres humides visées par ce programme figurent également sur la liste du PNAGS. Le *Programme Buck for Wildlife* a pour objet d'améliorer l'habitat des différentes espèces, y compris le gibier, les espèces autres que le gibier et les espèces palustres. Le programme de conservation de l'habitat par les propriétaires fonciers, qui fait partie de ce programme, fournit des stimulants financiers aux propriétaires fonciers pour les inciter à préserver les habitats essentiels de terres humides et de hautes terres.

Programme des marais du patrimoine de la Saskatchewan

Le *Programme des marais du patrimoine de la Saskatchewan* vise l'acquisition et la protection des terres humides et l'utilisation de techniques de gestion et de mise en valeur appropriées. À ce jour, 12 complexes de terres humides ont été désignés marais du patrimoine. Un système de prévention des dommages causés aux cultures par les ravageurs sera également mis en place dans le cadre du programme. Ce dernier a récemment été intégré au *Projet conjoint des habitats des Prairies (PCHP)* du PNAGS. Les partenaires comprennent Habitat faunique Canada, le gouvernement de la Saskatchewan, Canards illimités Canada, la Saskatchewan Wildlife Federation et la Saskatchewan Natural History Society.

Programme des marais du patrimoine du Manitoba

Le *Programme des marais du patrimoine du Manitoba* assure la protection et la gestion des terres humides d'importance primordiale en raison de leurs valeurs écologiques, économiques, récréatives et éducatives. À ce jour, sept marais ont été désignés et 19 sites ont été retenus comme marais du patrimoine éventuels. Jusqu'à maintenant, des groupes de travail, en coopération avec des organismes locaux, ont élaboré des plans exhaustifs pour sauvegarder, protéger et restaurer plusieurs marais d'importance. Les partenaires comprennent la province du Manitoba, Canards illimités Canada, la Manitoba Naturalists Society, la Manitoba Wildlife Federation et Habitat faunique Canada. Le *Programme d'utilisation des terres et de protection de l'habitat (HELP)*, programme pilote de conservation de l'habitat, visait à faire la démonstration de techniques axées sur la maximisation des avantages pour l'agriculture, la faune et les sols sur les terres agricoles privées par le biais de stimulants. Le programme a récemment été incorporé au *Projet conjoint des habitats des Prairies* du PNAGS. Les partenaires comprennent la province du Manitoba, Canards illimités Canada, Habitat faunique Canada et le gouvernement du Canada.

Politique des terres humides de l'Ontario

En Ontario, en juin 1992, le Cabinet a approuvé une *Déclaration de principes : En matière de terres humides* aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de 1983. Conformément à cette politique, toutes les municipalités, les conseils d'aménagement et la Couronne devront intégrer la protection des terres humides d'importance provinciale dans l'aménagement du territoire. Les terres humides d'importance provinciale sont

désignées au cours d'un processus d'évaluation. Environ 45 % des 2 400 terres humides évaluées dans le sud de l'Ontario (et 80 % de la superficie des terres humides évaluées) ont une importance provinciale. L'évaluation des terres humides dans le nord de la province a commencé en 1992. En 1988, l'Ontario a adopté la *Loi sur les terres protégées* qui accorde des remboursements de taxe allant jusqu'à 100 % pour les terres humides d'importance provinciale. L'*Entente sur les habitats humides de l'Ontario* facilite la sauvegarde et la mise en valeur des milieux humides et d'autres habitats essentiels pour la faune dans le sud de la province par des activités de gestion privée et l'acquisition limitée de terres. Les sites prioritaires comprennent les milieux humides importants qui font face à des menaces imminentes ou potentielles, l'habitat de la sauvagine et l'habitat des espèces en danger de disparition. Les partenaires sont Habitat faunique Canada, Canards illimités Canada, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et l'Ontario Natural Heritage League. Le *Plan d'action de la conservation des Grands Lacs* est une initiative fédérale-provinciale axée sur la prévention de nouvelles pertes de terres humides dans le bassin des Grands Lacs; dans les cinq premières années de sa mise en œuvre, il visera principalement les terres humides côtières du secteur inférieur des Grands Lacs.

68

Entente sur l'habitat des terres humides du Québec

L'*Entente sur l'habitat des terres humides du Québec* vise à conserver, à restaurer et à mettre en valeur l'habitat des terres humides par l'acquisition de terrains, l'aménagement de l'habitat et la mise en œuvre d'un programme de communications et de projets de recherche connexes. Cette entente constitue le

mécanisme d'exécution du Projet conjoint des habitats de l'Est. Les partenaires comprennent Habitat faunique Canada, la Fondation québécoise pour la faune, le gouvernement du Québec, Canards illimités Canada et le gouvernement du Canada. Le *Plan d'action Saint-Laurent* contribue à la conservation et à la restauration des principales terres humides. Il est axé sur l'habitat des espèces rares ou en danger de disparition. Les partenaires comprennent diverses entreprises privées, des organisations non gouvernementales, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Programme de gestion des terres humides de la Terre-Neuve et du Labrador

Le *Programme de gestion des terres humides de la Terre-Neuve et du Labrador* a été mis sur pied dans le cadre du Projet conjoint des habitats de l'Est et du Plan de gestion de la sauvagine de la Terre-Neuve et du Labrador. Il vise la sauvegarde et la mise en valeur des terres humides côtières et dulcicoles d'intérêt reconnu par le biais d'ententes de gestion avec les compagnies forestières et les municipalités. L'acquisition de certains terrains s'avère nécessaire pour assurer la protection des habitats menacés. Les habitats de terres humides appartenant à des intérêts privés sont très peu nombreux dans la province. Néanmoins, les propriétaires fonciers privés participent et participeront dans une certaine mesure à ce programme par le biais de divers types d'ententes individuelles de gestion. Les partenaires canadiens comprennent Habitat faunique Canada, le gouvernement de la Terre-Neuve et du Labrador, Canards illimités Canada et le gouvernement du Canada.

Programme de gestion des terres humides et des habitats côtiers du Nouveau-Brunswick

Le *Programme de gestion des terres humides et des habitats côtiers du Nouveau-Brunswick* prévoit des ententes de gestion globale visant à conserver et à mettre en valeur les terres humides et les habitats côtiers de la province. En vertu de ces ententes, les propriétaires fonciers gardent leurs droits de propriété sur les terres humides et les habitats côtiers d'importance, mais gèrent ces terrains en coopération (avec le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie) à des fins d'éducation publique, de loisirs de plein air et de protection de l'habitat faunique. Le Programme, qui souscrit aux objectifs du *Projet conjoint des habitats de l'Est*, encourage également la collaboration avec diverses collectivités, des clubs philanthropiques et d'autres organisations non gouvernementales intéressés à la conservation des terres humides et des habitats côtiers, notamment par la mise au point de matériel et de programme de sensibilisation du public. Les partenaires comprennent Habitat faunique Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Canada et Canards illimités Canada. Le *Programme de gestion privée* de la province favorise une approche communautaire à la conservation des terres humides. Des comités directeurs locaux dans les principales régions de terres humides élaborent des plans de gestion avec l'aide d'un biologiste de projet. Ces plans constituent la base d'ententes dirigées avec les propriétaires privés visant l'adoption de mesures de conservation (telles que des zones tampons). À ce jour, les partenaires sont Habitat faunique Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Fondation Québec-Labrador et le gouvernement du Canada.

Entente sur les habitats humides de la Nouvelle-Écosse

L'*Entente sur les habitats humides de la Nouvelle-Écosse* facilitera la mise en oeuvre du *Projet conjoint des habitats de l'Est* en Nouvelle-Écosse. Elle encourage la sauvegarde et la mise en valeur, au besoin, des terres humides situées dans les plaines d'inondation et des sols des marais salés, endigués ou d'eau douce de la province. L'entente comprend trois volets, soit la gestion privée et globale, l'évaluation et la recherche portant sur l'amélioration de la productivité biologique dans les terres humides acidifiées. Les partenaires sont Habitat faunique Canada, la province de la Nouvelle-Écosse, Canards illimités Canada, la Société canadienne pour la conservation de la nature et le gouvernement du Canada.

Le Programme de gestion de l'Île-du-Prince Édouard

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la conservation des habitats humides comprend l'acquisition des habitats côtiers et intérieurs, la création de nouvelles terres humides, la mise en valeur des habitats existants et un programme de gestion visant à faire participer les propriétaires fonciers à la conservation de l'habitat. La création et la mise en valeur des terres humides relèvent principalement de Canards illimités Canada, aux termes d'un permis accordé par le Prince Edward Island Watercourse Alteration Committee. Le *Programme de gestion*, qui complète les programmes traditionnels, vise à prévenir toute détérioration et perte future des terres humides appartenant à des intérêts privés en responsabilisant les propriétaires à la protection des habitats humides. Les activités entreprises dans le cadre de ce programme comprennent la restauration des petits marais d'eau douce, l'aménagement de

ceintures vertes entre les milieux humides et les terres agricoles, l'évaluation de l'abandon des terres agricoles afin de prévenir l'érosion du sol, des projets de démonstration de systèmes d'irrigation et de clôtures destinées à empêcher le bétail de paître dans les terres humides, l'établissement de contacts avec les propriétaires fonciers pour discuter de la lutte contre l'érosion du sol et de la conservation des terres humides, la modification de la législation existante sur les clauses restrictives à des fins de conservation et la mise au point de techniques de gestion des bassins versants de manière à assurer la pérennité des terres humides et des autres ressources naturelles. Les partenaires comprennent Habitat faunique Canada, Canards illimités Canada, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement du Canada, la Prince Edward Island Soil and Crop Improvement Association, le Charlottetown Rural Environment Club, les agglomérations de Charlottetown et de West Royalty, la Tryon River Watershed Cooperative et des propriétaires fonciers.

Centre de télédétection des Territoires du Nord-Ouest

Étant donné que les pressions exercées sur les terres humides du Nord ont été faibles, les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas adopté de programme de conservation des terres humides particulier. Néanmoins, compte tenu de l'accroissement progressif des activités d'exploitation des ressources et des impacts globaux sur notre environnement, les gestionnaires des ressources des Territoires du Nord-Ouest ont accru leurs capacités dans ce domaine. Les efforts ont été axés sur la création du *Centre de télédétection des Territoires du Nord-Ouest* et sur la surveillance des contaminants environnementaux chez les espèces des terres humides et d'autres espèces.

Indirectement, la conservation des terres humides est assurée par le biais de processus fédéraux tels que la création des réserves nationales de la faune, notamment celle de la Polar Bear Pass, dans l'île Bathurst. Enfin, en coopération avec Canards illimités Canada, le *Programme de la sauvagine* recommande des habitats essentiels pour les oiseaux migrateurs aux gestionnaires fédéraux et autochtones des terres.

Plan de gestion de la sauvagine du Yukon

La conservation des terres humides au Yukon en est encore à ses débuts, mais des progrès considérables ont été réalisés au plan des inventaires et de la mise au point de méthodes de protection. Plus de 40 terres humides primordiales figurent sur les cartes des terres fédérales. Le *Plan de gestion de la sauvagine du Yukon* identifie ces sites essentiels et accorde la priorité à leur protection par le biais d'un processus axé sur la recherche initiale, la planification conceptuelle et la protection finale. Une entente signée avec Canards illimités Canada reconnaît les terres humides essentielles du Yukon et concentre les activités sur 10 régions dont la protection est considérée comme hautement prioritaire. L'*Yukon Umbrella Final Agreement* avec les Indiens du Yukon touchant la revendication territoriale prévoit la création de zones spéciales de conservation, y compris les terres humides. À ce jour, deux terres humides importantes ont été ainsi désignées. Les activités sans prélèvement et l'observation de la faune représentent des éléments majeurs de la protection des terres humides.

Membres du Groupe de travail

David Brackett

directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada

Représenté par :

Jim McCuaig, directeur
Conservation de l'habitat
Service canadien de la faune
Environnement Canada

Le Service canadien de la faune, qui fait partie d'Environnement Canada, a pour objectif d'assurer aux générations actuelles et futures un environnement sain et une économie et prospère; un Canada où les habitants prendront des décisions responsables en matière d'environnement et où la pérennité de l'environnement sera ainsi assurée.

D. Stewart Morrison

vice-président exécutif
Canards illimités Canada

Représenté par :

J.H. Patterson, directeur
Relations internationales et
gouvernementales
Canards illimités Canada

Canards illimités Canada est une organisation privée et internationale sans but lucratif, vouée à la conservation et au rétablissement de la sauvagine en Amérique du Nord par la restauration, la protection et la création d'un excellent habitat de reproduction au Canada. L'aménagement de cet habitat en fonction d'utilisations multiples profite à la faune et à l'environnement en général et assure un approvisionnement en eau à des fins agricoles, domestiques et récréatives.

David J. Neave

directeur exécutif
Habitat faunique Canada

Habitat faunique Canada est une fondation nationale sans but lucratif qui collabore avec les particuliers, les gouvernements et l'industrie pour protéger, mettre en valeur et rétablir la grande diversité d'habitats fauniques dans les paysages agricoles, côtiers, forestiers, nordiques et urbains du Canada.

Annexe C

Sally Rutherford

directrice exécutive
Fédération canadienne de l'agriculture

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) est une fédération nationale d'organisations agricoles provinciales et d'organisations commerciales interprovinciales ou nationales qui représente le secteur agricole du Canada. Les opinions, besoins et problèmes des agriculteurs sont présentés par la FCA aux gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'aux associations et organismes nationaux représentant l'industrie, le secteur commercial, les travailleurs, les professionnels et les consommateurs.

Mike Kelly

conseiller principal de direction
Table ronde nationale sur
l'environnement et l'économie

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie n'est que l'une des nombreuses tables rondes existantes. Des tables rondes ont également été constituées dans les dix provinces et les deux territoires; plus d'une centaine ont aussi été créées au niveau municipal et d'autres sont formées chaque année. Les tables rondes constituent un mouvement unique au Canada. Elles essaient de réunir des groupes d'intérêt différents, soit les gouvernements, les entreprises, les

groupes professionnels, sociaux, politiques et environnementaux ainsi que les organismes régionaux, de manière à recueillir toutes les réponses nécessaires pour assurer la transition vers une société durable. En particulier, elles visent à définir plus clairement les mesures économiques à prendre en vue du développement durable de manière à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Jean-Pierre Martel

directeur

Forêts

Association canadienne des pâtes et papiers

L'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP) joue un rôle de premier plan dans la défense des intérêts des compagnies de pâtes et papiers au Canada. Grâce à l'engagement de ses membres, l'Association poursuivra des objectifs communs dans les secteurs de la politique gouvernementale, des communications, de l'environnement, des services à l'industrie et de la recherche. L'énoncé de mission de la division des forêts de l'ACPP, qui préconise une plus grande harmonisation des activités forestières, de l'environnement, des attentes du public et de la connaissance scientifique des écosystèmes forestiers, traduit l'intérêt de l'Association pour la conservation des terres humides.

David H. Sherwood

directeur exécutif

Institut canadien des urbanistes

L'Institut canadien des urbanistes (ICU) est voué à l'amélioration de l'aménagement communautaire au Canada. Outre les normes d'affiliation et d'éthique professionnelles et la surveillance de la qualité de la formation en urbanisme, l'ICU préconise l'excellence en aménagement communautaire par le biais de publications, de conférences, de déclarations publiques et de prix nationaux.

Kenneth W. Cox

président

Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides

En janvier 1991, en réponse aux recommandations de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et du Forum sur les terres humides durables organisé en 1990, et en consultation avec le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), le ministre de l'Environnement a nommé Kenneth W. Cox président du Groupe de travail canadien sur la conservation des terres humides.

Bibliographie choisie

Canada - Les terres humides. 1986. Cartes des régions de terres humides et de leur distribution au Canada. Énergie, Mines et Ressources Canada et Environnement Canada. Ottawa (Ontario). Dossier cartographique de l'Atlas national du Canada, deux cartes au 1 : 7 500 000 et feuillet d'information sur les milieux humides. Par le Groupe de travail national sur les terres humides.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. 1986. Environnement Canada et le United States Department of Interior. Ottawa (Ontario) et Washington (D.C.). Aperçu du plan d'une durée de quinze ans visant à protéger et à mettre en valeur plus de deux millions d'hectares d'habitats de terres humides et de hautes terres au Canada afin de rétablir les populations de la sauvagine. 19 p.

Terres humides du Canada. 1988. Série de la classification écologique du territoire, n° 24. Service canadien de la faune, Environnement Canada et Polyscience Publications Inc. Ottawa (Ontario) et Montréal (Québec). Texte définitif sur les caractéristiques, l'écologie et les problèmes de la gestion des terres humides au Canada. Par le Groupe de travail national sur les terres humides. 452 p.

Wetlands of North America. 1991. Thomasson-Grant, Charlottesville (Virginia). U.S.A. Ouvrage illustré faisant ressortir la richesse et la beauté des terres humides au Canada et aux États-Unis; court texte et cartes. Par B. Littlehales et W.A. Niering.

Wetlands. 1991. Bureau international de recherche sur les terres humides et la sauvagine. Slimbridge (Gloucester) Royaume-Uni. Aperçu des terres humides dans toutes les régions du globe assorti de photographies, de textes, d'analyses de données et de graphiques. Par M. Finlayson et M. Moser. 224 p.

Des zones humides pour la Planète : sites Ramsar du Canada. 1991. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ontario). Aperçu des caractéristiques, de la gestion et de la distribution canadienne de 30 systèmes de terres humides d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar. Par D.I. Gillespie, H. Boyd et P. Logan. 40 p.

La Politique fédérale sur la conservation des terres humides. 1991. Gouvernement du Canada. Ottawa (Ontario). Examen des buts et stratégies de conservation des terres humides du Canada et du rôle fédéral dans cette initiative nationale. 14 p.

Guide d'évaluation des terres humides. Rapport final du projet Les terres humides ne sont pas des terres de désolation. 1992. Communication n° 1992-1 de la Série de communications sur les terres humides durables. Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario). Par W.K. Bond, K.W. Cox, T. Heberlein, E.W. Manning, D.R. Witty et D.A. Young. 127 p.

Annexe D

Série de communications sur les terres humides durables

Communication n° 1992-1. *Guide d'évaluation des terres humides. Rapport final du projet Les terres humides ne sont pas des terres de désolation.* Par W.K. Bond, K.W. Cox, T. Heberlein, E.W. Manning, D.R. Witty et D.A. Young. Publié en partenariat avec Habitat faunique Canada et le Service canadien de la faune, Environnement Canada. 139 p.

Communication n° 1992-2. *Aucune perte nette : mise en oeuvre d'objectifs «aucune perte nette» pour la conservation des terres humides au Canada.* Par P. Lynch-Stewart. Publié en partenariat avec le Service canadien de la faune, Environnement Canada. 44 p.

Communication n° 1992-3. *L'extraction de la tourbe et l'environnement au Canada.* Par D. Keys. Publié en partenariat avec l'Entente de coopération Canada-Nouveau-Brunswick sur l'exploitation minérale et l'Association canadienne de la tourbe de sphaigne. 29 p.

Communication n° 1992-4. *Ce n'est pas un cadeau : les terres écosensibles et la fiscalité.* Par M. Denhez. Publié en partenariat avec la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 61 p.